



# Chartres métropole Rapport d'activités 2014



# Sommaire

Le mot du Président	page 3
<b>Présentation générale</b>	
- 47 communes unies sur leur « savoir-faire ensemble »	page 4
- Chartres métropole : les dates clés de l'intercommunalité	page 6
- Les compétences	page 8
- Le fonctionnement de Chartres métropole	page 10
- L'organigramme des services	page 12
- Le trombinoscope du Conseil communautaire	page 14
<b>Aménagement et développement</b>	
- Aménagement du territoire	page 22
- Habitat	page 25
- Politique de la Ville	page 26
- Développement économique	page 29
- Développement durable	page 37
<b>Services urbains et environnementaux</b>	
- Déchets	page 42
- Transports	page 48
- Eau et assainissement	page 52
- Bureau d'études et travaux/SIG	page 60
<b>Jeunesse et sports / grands équipements</b>	page 64
<b>Restauration collective</b>	page 70
<b>Services ressources</b>	
- Ressources humaines	page 72
- Affaires juridiques, marchés publics, affaires immobilières	page 74
- Finances	page 76
<b>Table des abréviations</b>	page 82
<b>2014 En images</b>	page 84

# Edito



Madame, Monsieur,

Coïncidant désormais parfaitement avec le périmètre de notre bassin de vie, notre territoire s'est stabilisé et a parfait son organisation. Fort de ses 47 communes et de ses 125 000 habitants, Chartres métropole poursuit son développement conformément à la feuille de route fixée par les élus.

L'année 2014 a ainsi vu la livraison du second bassin olympique de l'Odysée. Ont été lancés les travaux de la nouvelle station d'épuration, tout comme ceux du pôle école maternelle et centre de loisirs de Sours.

Mais l'activité de l'agglomération ne se limite pas à de grands chantiers. Son champ d'intervention est vaste, impactant la vie quotidienne de tous ses habitants : développement économique, habitat, eau et assainissement, déchets, transports, enfance/jeunesse, environnement...

Au-delà de la restitution fidèle et détaillée des actions mises en œuvre par la collectivité au cours des douze derniers mois, vous percevrez au fil de ces chapitres l'empreinte de l'esprit solidaire et ambitieux qui règne sur ce territoire élargi.

Les élus n'ont de cesse de déployer les efforts nécessaires à l'amélioration du quotidien des habitants en veillant de manière sourcilleuse à la qualité du service public et en maîtrisant la fiscalité.

Vous souhaitant une bonne lecture,

**Jean-Pierre GORGES**

Président de Chartres métropole



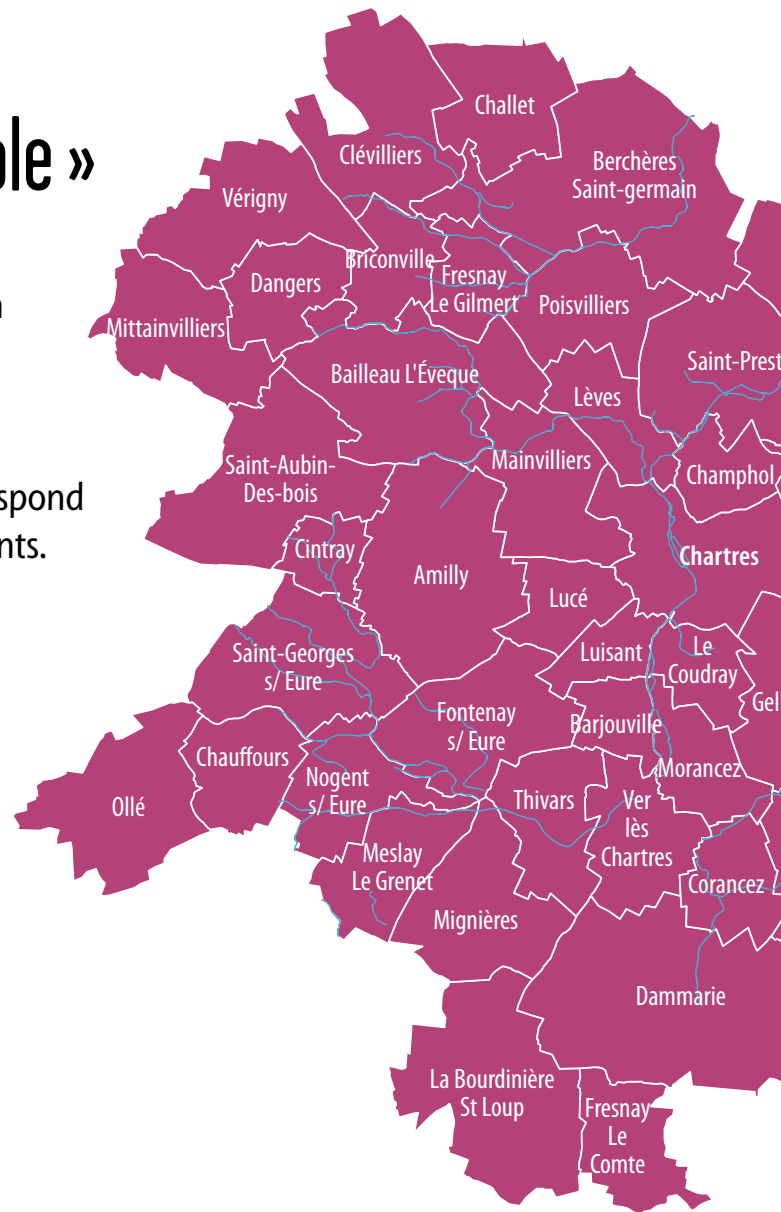
## 47 communes unies sur leur « savoir-faire ensemble »

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la fusion de Chartres métropole avec la Communauté de communes du Bois Gueslin (Dammarié, Fresnay-le-Comte, La Bourdinière Saint-Loup, Mignièrès et Ver-lès-Chartres) a porté à 47 le nombre de communes membres de Chartres métropole. Le territoire de Chartres métropole correspond désormais à la réalité du bassin de vie de ses habitants.

Il a fallu une décennie (2001-2011) de coopérations volontaristes et ambitieuses pour que le bassin de vie chartrain se structure en une seule et même entité, sur un territoire pertinent et solidaire, correspondant à la réalité quotidienne de ses habitants.

2001 a vu l'agglomération de Chartres métropole s'inscrire dans une nouvelle dynamique, mettant un terme à l'époque où zone urbaine et zone rurale vivaient et s'organisaient en parfaite opposition. Le temps où l'une et l'autre se développaient au mépris de l'intérêt commun et d'un développement cohérent et harmonieux du territoire est totalement révolu.

Après avoir élaboré ensemble un projet d'aménagement du territoire (le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale), très majoritairement approuvé en 2006, les communes ont tout naturellement réfléchi aux moyens de capitaliser durablement sur leur « savoir-faire ensemble ».





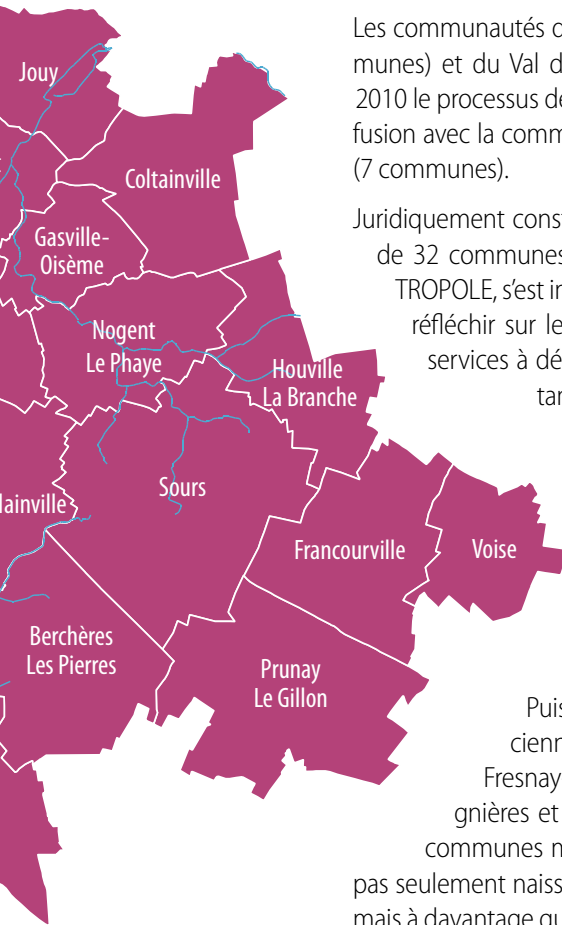
Anticipant la réforme des collectivités territoriales, dont l'une des finalités était de rationaliser la carte intercommunale d'ici mi-2013, les communes rurales ont fait le choix de sceller leur union à celles de l'ancienne Chartres métropole sans attendre que la loi les y invite.

Les communautés de communes de l'Orée de Chartres (16 communes) et du Val de l'Eure (9 communes) avaient lancé à l'été 2010 le processus de création d'une « Grande Agglomération, par fusion avec la communauté d'agglomération Chartres métropole (7 communes).

Juridiquement constituée le **1<sup>er</sup> janvier 2011**, et alors composée de 32 communes, la nouvelle agglomération CHARTRES MÉTROPOLE, s'est immédiatement mise en ordre de marche pour réfléchir sur les grands projets à engager et les nouveaux services à déployer, tout en continuant à offrir à ses habitants des services publics de qualité à un coût maîtrisé.


**Début 2012** a ensuite marqué l'entrée de 10 nouvelles communes dans l'agglomération : Barjouville, Chauffours, Dangers, Francourville, Mittainvilliers, Ollé, Saint-aubin-des-Bois, Thivars, Véigny, Voise.

Puis, au **1<sup>er</sup> janvier 2013**, la fusion avec les 5 anciennes communes du Bois Gueslin (Dammarie, Fresnay-le-Comte, La Bourdinière-Saint-Loup, Mignières et Ver-lès-Chartres) a porté à 47 le nombre de communes membres de Chartres métropole, ne donnant pas seulement naissance à une structure administrative nouvelle, mais à davantage que cela : **le territoire de Chartres métropole correspond désormais vraiment à la réalité du bassin de vie de ses habitants.**



## Chiffres clés \*

**47** communes 

**611 km<sup>2</sup>** de superficie 

**125 000** Habitants 

**55 866** logements 

**8 606** entreprises 

**31** Parcs d'activités 

\* au 31 décembre 2013.



# Chartres métropole : les dates clés de l'intercommunalité.



## 7 mai 1948

Création du S.I.A.A.C. (Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération chartreuse).

Membres fondateurs : communes de Chartres, Lucé, Mainvilliers et Lèves.

Compétence : assainissement.

## 8 juin 1955

Rattachement de la commune de Luisant.

## 28 mai 1962

Rattachement de la commune du Coudray.

## 24 juillet 1967

Transformation du S.I.A.A.C. en S.I.A.C (Syndicat intercommunal de l'agglomération chartreuse).

Compétences supplémentaires : service des eaux et traitement des ordures ménagères.

## 13 décembre 1967

Rattachement de la commune de Champhol.

## 1<sup>er</sup> janvier 1993

Transformation du S.I.A.C. en District de Chartres.

Compétences supplémentaires : transports urbains, action économique, sociale, culturelle et sportive, etc.



## 1<sup>er</sup> janvier 2000

Transformation du District de Chartres en Communauté d'agglomération de Chartres, regroupant **7 communes** (Chartres, Lucé, Mainvilliers, Luisant, Lèves, Le Coudray, Champhol) pour environ **90 000 habitants**.

## 20 février 2004

Adoption du nom de CHARTRES METROPOLE.

## 18 janvier 2006

Inscription de la compétence « **construction et gestion d'un complexe aquatique avec patinoire et soutien aux associations liées à cet équipement** » dans les statuts.

Suppression de la compétence « aménagement, gestion et entretien des piscines de l'agglomération ».

## 1<sup>er</sup> janvier 2011

**Fusion** entre **Chartres métropole** et les communautés de communes de l'**Orée de Chartres** et du **Val de l'Eure**. La nouvelle agglomération compte **32 communes\***, pour environ **112 000 habitants**.

\* Amilly, Bailleau-l'Évêque, Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Briconville, Challet, Champhol, Chartres, Cintray, Clévilliers, Coltainville, Corancez, Fontenay-sur-Eure, Fresnay-le-Gilmert, Gasville-Oisème, Gellainville, Houville-la-Branche, Jouy, Le Coudray, Lèves, Lucé, Luisant, Mainvilliers, Meslay-le-Grenet, Morancez, Nogent-le-Phaye, Nogent-sur-Eure, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Prest, Sours.

Inscription des compétences « **gestion et entretien des vallées** », « **entretien des chemins ruraux** », « **transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires au complexe aquatique avec patinoire pour apprentissage de la natation** ».



## 1<sup>er</sup> janvier 2012

Adhésion à Chartres métropole des communes de Barjouville, Dangers, Francourville, Mittanvilliers, Saint-Aubin-des-Bois, Thivars, Vérigny, Voise.

**Chartres métropole compte 40 communes.**

## 1<sup>er</sup> mars 2012

Adhésion des communes de Chauffours et Ollé.

Chartres métropole compte **42 communes** pour environ **118 000 habitants**.

Inscription de la compétence « **gestion d'un équipement de production et livraison de repas à destination de ses membres et des établissements publics qui leur sont rattachés** ».

## 1<sup>er</sup> janvier 2013

Fusion avec la communauté de communes du Bois Gueslin.

**Chartres métropole regroupe 47 communes** pour **125 000 habitants**.



## Les compétences

Chartres métropole exerce de nombreuses compétences, essentielles au quotidien de ses habitants. Ces compétences, dont certaines sont imposées par la loi, d'autres optionnelles ou complémentaires, sont transférées par les communes à la communauté d'agglomération qui les exerce à leur place, dans l'intérêt général de l'ensemble des habitants.

Détail des compétences inscrites dans les statuts de Chartres métropole :

### Compétences obligatoires

#### 1) En matière de développement économique :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ;
- actions de développement économique d'intérêt communautaire.

#### 2) En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. A ce titre, elle peut organiser un service de mise à disposition de bicyclettes en libre-service.

#### 3) En matière d'équilibre social de l'habitat :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

#### 4) En matière de politique de la ville dans la communauté :

- dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
- dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.





**5) Lutte contre l'incendie et secours** dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Compétences optionnelles

**1) Assainissement des eaux usées** et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la communauté en application des 3° et 4° de l'article L. 2224-10.

**2) Eau.**

**3) En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :**

- lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13.

**4) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**

**5) Action sociale d'intérêt communautaire.**

## Compétences supplémentaires

- Aménagement et gestion des aires de stationnement des gens du voyage.
- Elaboration et mise en œuvre du Plan Vert.
- Entretien de l'Eure et de ses affluents sur le territoire de l'agglomération.
- Gestion et entretien des vallées.
- Participation aux dépenses de gestion induites par la présence de l'hôpital sur la commune du Coudray.
- Etudes et actions concernant l'intérêt et la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur le territoire de l'agglomération.
- Constitution de réserves foncières.
- Entretien des chemins ruraux constituant un maillage cohérent du territoire communautaire.
- Transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires au complexe aquatique et patinoire pour l'enseignement de la natation.
- Gestion d'un équipement de production et de livraison de repas à destination de ses membres et des établissements publics qui leur sont rattachés.



## Le fonctionnement de Chartres métropole

Les conseils municipaux des communes membres ont désigné leurs délégués siégeant au Conseil communautaire.

Chaque commune dispose d'au moins un représentant.



Les maires de l'aggl

## Le PRÉSIDENT

Jean-Pierre Gorges, Député-maire de Chartres, a été élu Président de Chartres métropole le 17 avril 2014.

## Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe délibérant de Chartres métropole, il en détermine les grandes orientations.

Composé de **103 délégués titulaires** et de **29 délégués suppléants**, le Conseil communautaire se réunit en moyenne une fois tous les deux mois.

## Le BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du Président, de **15 vice-présidents**, de **8 conseillers délégués** et de **37 membres**, le Bureau vote des délibérations par délégation du Conseil communautaire.

## Le COMITE DES MAIRES

Réunissant les maires des **47 communes membres** de Chartres métropole, ce comité se réunit régulièrement pour définir les grandes orientations et stratégies de la collectivité.

## Les COMMISSIONS

Les conseillers communautaires se réunissent tout au long de l'année au sein de commissions thématiques, instances de réflexion, de débat et de proposition.

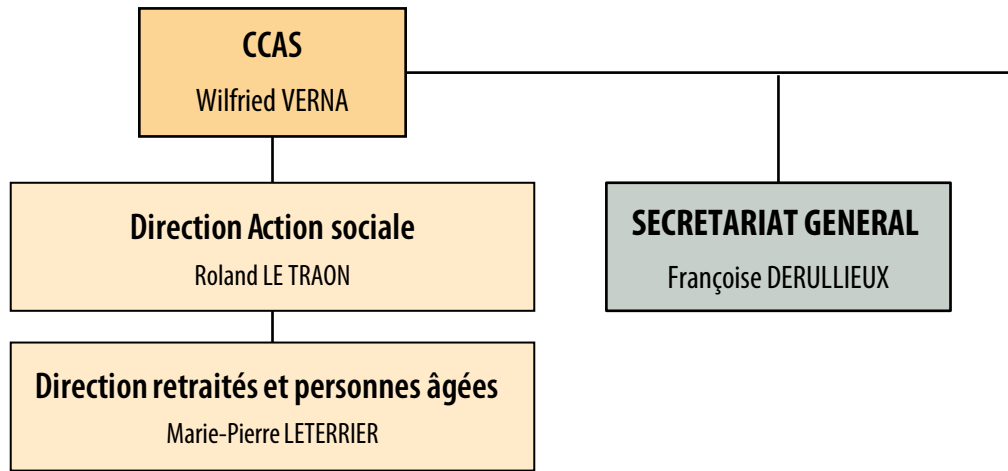
Le Conseil communautaire a instauré quatre grandes commissions thématiques.

- « Développement économique, Aménagement du Territoire, Développement durable »
- « Finances et prospective »
- « Services publics environnementaux »
- « Affaires sociales et habitat, Enfance Jeunesse, Grands équipements »



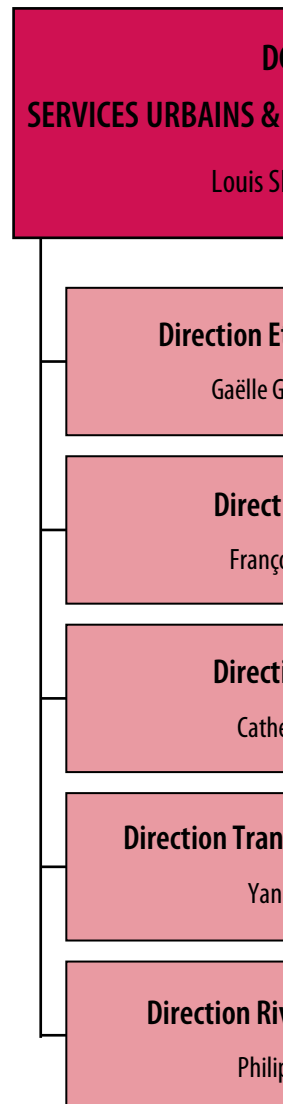
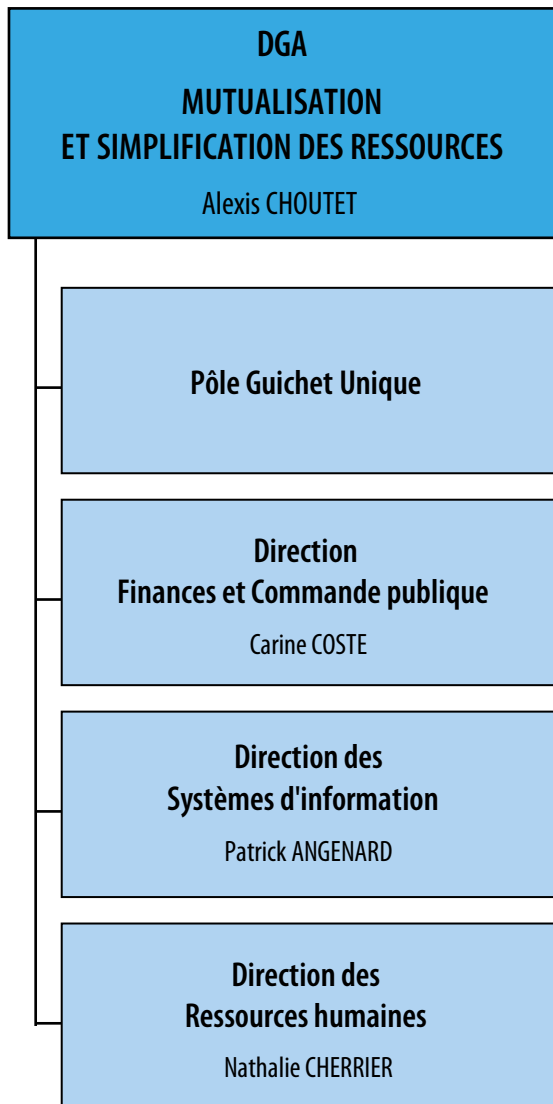


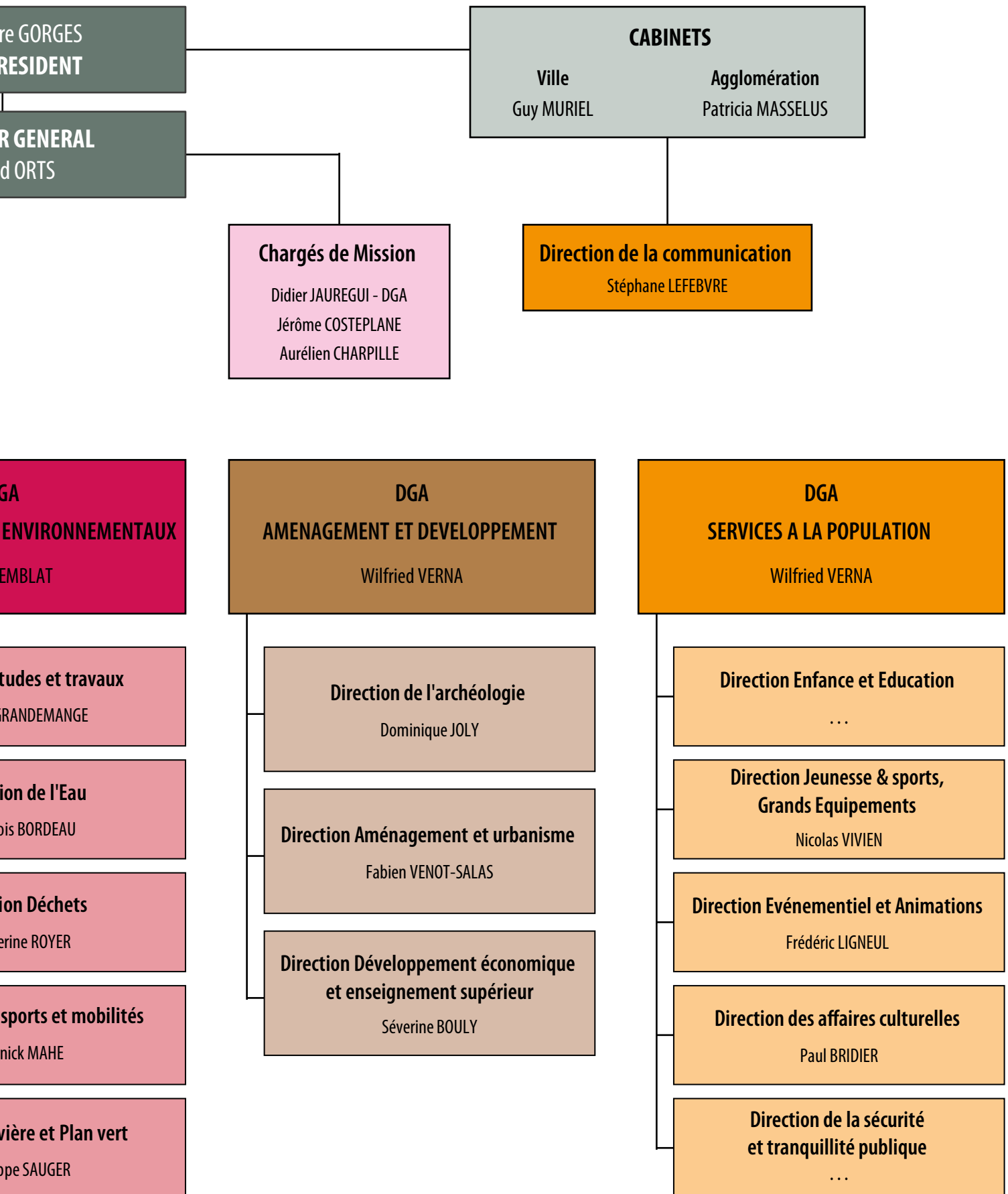
# Organnigramme de Chartres métropole



Jean-Pier  
MAIRE-PI

DIRECTEUR  
Bernar





# Le Conseil communautaire de Chartres métropole

Composition du Conseil communautaire au 31 décembre 2014.



**Jean-Pierre GORGES**  
Président de Chartres Métropole  
CHARTRES/Député-maire

## Vice-Présidents



**Christian PAUL-LOUBIÈRE**  
1<sup>er</sup> Vice-Président délégué  
*Affaires générales et accompagnement des nouveaux services et grands projets*  
JOUY/Maire



**Franck MASSELUS**  
2<sup>e</sup> Vice-Président délégué  
*Finances et prospective*  
CHARTRES/2<sup>e</sup> Adjoint



**Loïc BREHU**  
3<sup>e</sup> Vice-Président délégué  
*Développement et promotion économiques*  
CHARTRES/Conseiller municipal



**Alain BELLAMY**  
4<sup>e</sup> Vice-Président délégué  
*Eau potable et assainissement*  
CLEVILLIERS/Maire



**Gérard BESNARD**  
5<sup>e</sup> Vice-Président délégué  
*Transports et mobilité*  
MORANCEZ/Maire



**Gilles EGASSE**  
6<sup>e</sup> Vice-Président délégué  
*Collecte, traitement et valorisation des déchets*  
SOURS/Conseiller municipal



**Daniel GUERET**  
7<sup>e</sup> Vice-Président délégué  
*Aménagement du Territoire et relations avec les partenaires institutionnels*  
CHARTRES/4<sup>e</sup> Adjoint



**Elisabeth FROMONT**  
8<sup>e</sup> Vice-Présidente déléguée  
*Politique de l'habitat et accueil des Gens du Voyage*  
CHARTRES/1<sup>er</sup> Adjoint



**Karine DORANGE**  
9<sup>e</sup> Vice-Présidente déléguée  
*Grands équipements d'intérêt communautaire*  
CHARTRES/3<sup>e</sup> Adjoint



**Didier GARNIER**  
10<sup>e</sup> Vice-Président délégué  
*Grandes infrastructures de déplacement*  
MIGNIERES/Maire



**Christine GOIMBAULT**  
11<sup>e</sup> Vice-Présidente déléguée  
*Enfance et Jeunesse*  
SAINT-GEORGES SUR EURE/Maire



**Denis-Marc SIROT-FOREAU**  
12<sup>e</sup> Vice-Président délégué  
*Politique foncière, agriculture, développement durable*  
AMILLY/Maire



**Michel TEILLEUX**  
13<sup>e</sup> Vice-Président délégué  
*Urbanisme*  
CHARTRES/Conseiller municipal



**Hervé LE NOUVEL**  
14<sup>e</sup> Vice-Président délégué  
*Au Plan Vert, à la Rivière et à la lutte contre la pollution de l'air*  
LE COUDRAY/2<sup>e</sup> Adjoint



**Rémi MARTIAL**  
15<sup>e</sup> Vice-Président délégué  
*Une agglomération numérique*  
LEVES/Maire

## Conseillers délégués



**Dominique BLOIS**  
Membre du bureau délégué  
*Enseignement supérieur et recherche*  
BERCHERES SAINT-GERMAIN/  
**Maire**



**Pierre-Marie POPOT**  
Membre du bureau délégué  
*Assainissement non collectif  
et Gestion des Vallées*  
FRESNAY LE GILMERT/**Maire**



**Alain PIERRAT**  
Membre du bureau délégué  
*Projet nouvelle Station  
d'Épuration (STEP)*  
CHARTRES/Conseiller municipal



**Annick LHERMITTE**  
Membre du bureau délégué  
*Collecte des déchets*  
DAMMARIÉ/**Maire**



**Elisabeth BARRAULT**  
Membre du bureau délégué  
*Marchés publics et  
Commission d'Appel d'Offres*  
CHARTRES/7<sup>e</sup> Adjoint



**Jean Maurice DUVAL**  
Membre du bureau délégué  
*Communication*  
CHARTRES/Conseiller municipal



**Alain MALET**  
Membre du bureau délégué  
*Politique de la Ville*  
CHARTRES/Conseiller municipal



**Dominique SOULET**  
Membre du bureau délégué  
*Relations avec les établissements  
de santé*  
LE COUDRAY/**Maire**

## Conseillers communautaires



**Claudine HERVET-JANNIN**  
Conseillère Communautaire  
**AMILLY**  
2<sup>e</sup> Adjoint



**Philippe BARAZZUTTI**  
Conseiller Communautaire  
**BAILLEAU L'EVEQUE**  
**Maire**



**Josette FAVEROT**  
Conseillère Communautaire  
**BAILLEAU L'EVEQUE**  
Conseillère municipale



**Jean-François LELARGE**  
Conseiller Communautaire  
**BARJOUVILLE**  
**Maire**



**Lydia JOUANNE**  
Conseillère Communautaire  
**BARJOUVILLE**  
Conseillère municipale



**Jean-Claude BRETON**  
Conseiller Communautaire  
**BERCHERES LES PIERRES**  
**Maire**



**Alain FREMIN**  
Conseiller suppléant  
**BERCHERES LES PIERRES**  
1<sup>er</sup> Adjoint



**James TOURNE**  
Conseiller suppléant  
**BERCHERES**  
**SAINT-GERMAIN**  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Fabrice GOUIN**  
Conseiller Communautaire  
**BRICONVILLE**  
**Maire**



**Philip HUGHES**  
Conseiller suppléant  
**BRICONVILLE**  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Hélène DENIEAULT**  
Conseillère Communautaire  
**CHALLET**  
**Maire**



**Pascal HOYAU**  
Conseiller suppléant  
**CHALLET**  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Christian GIGON**  
Conseiller Communautaire  
**CHAMPHOL**  
**Maire**



**Martine DEGRAIN**  
Conseillère Communautaire  
**CHAMPHOL**  
3<sup>e</sup> Adjoint



**Patrice FEILLU**  
Conseiller Communautaire  
**CHAMPHOL**  
Conseiller municipal



**Dominique DUTARTRE**  
Conseillère Communautaire  
**CHARTRES**  
5<sup>e</sup> Adjoint



**Isabelle VINCENT**  
Conseillère Communautaire  
**CHARTRES**  
9<sup>e</sup> Adjoint



**Isabelle MESNARD**  
Conseillère Communautaire  
**CHARTRES**  
10<sup>e</sup> Adjoint



**Françoise FERRONNIERE**  
Conseillère Communautaire  
**CHARTRES**  
Conseillère municipale



**Guillaume BONNET**  
Conseiller Communautaire  
**CHARTRES**  
Conseiller municipal





**MARIA CHEDEVILLE**  
Conseillère Communautaire  
**CHARTRES**  
Conseillère municipale



**JACQUELINE ELAMBERT**  
Conseillère Communautaire  
**CHARTRES**  
Conseillère municipale



**CATHERINE MAUNOURY**  
Conseillère Communautaire  
**CHARTRES**  
Conseillère municipale



**DAVID LEBON**  
Conseiller Communautaire  
**CHARTRES**  
Conseiller municipal



**SANDRA RENDA**  
Conseillère Communautaire  
**CHARTRES**  
Conseillère municipale



**ERIC CHEVEE**  
Conseiller Communautaire  
**CHARTRES**  
Conseiller municipal



**THIBAUT BRIERE-SAUNIER**  
Conseiller Communautaire  
**CHARTRES**  
Conseiller municipal



**THIERRY DESEYNE**  
Conseiller Communautaire  
**CHAUFFOURS**  
**Maire**



**MARIE-CLAUDE HALLAY**  
Conseillère suppléante  
**CHAUFFOURS**  
1<sup>er</sup> Adjoint



**MARTINE LEMAIRE**  
Conseillère Communautaire  
**CINTRAY**  
**Maire**



**ISABELLE MARTIN**  
Conseillère suppléante  
**CINTRAY**  
1<sup>er</sup> Adjoint



**HERVÉ DUBUS**  
Conseiller suppléant  
**CLEVILLIERS**  
1<sup>er</sup> Adjoint



**PHILIPPE GALIOTTO**  
Conseiller Communautaire  
**COLTAINVILLE**  
**Maire**



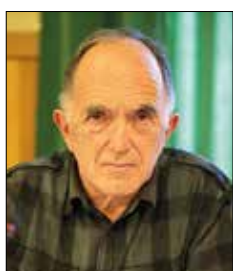
**MARIE-HÉLÈNE SIMI**  
Conseillère suppléante  
**COLTAINVILLE**  
1<sup>er</sup> Adjoint



**BERNARD SERVIN**  
Conseiller Communautaire  
**CORANCEZ**  
**Maire**



**ALAIN CHOUPARD**  
Conseiller suppléant  
**CORANCEZ**  
1<sup>er</sup> Adjoint



**SERGE POUGET**  
Conseiller Communautaire  
**DAMMARIE**  
Conseiller municipal



**JEAN-FRANÇOIS MORIZEAU**  
Conseiller Communautaire  
**DANGERS**  
**Maire**



**PHILIPPE TRANCHANT**  
Conseiller Suppléant  
**DANGERS**  
1<sup>er</sup> Adjoint



**MICHEL CHARPENTIER**  
Conseiller Communautaire  
**FONTENAY SUR EURE**  
**Maire**



**Odile DECORSE**  
Conseillère suppléante  
FONTENAY SUR EURE  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Eric MOULIN**  
Conseiller Communautaire  
FRANCOURVILLE  
**Maire**



**Noëlle RONCE**  
Conseillère suppléante  
FRANCOURVILLE  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Gilles PÉAN**  
Conseiller Communautaire  
FRESNAY LE COMTE  
**Maire**



**Alain BABIN**  
Conseiller suppléant  
FRESNAY LE COMTE  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Jean-Luc CANN**  
Conseiller suppléant  
FRESNAY LE GILMERT  
Adjoint



**William BELHOMME**  
Conseiller Communautaire  
GASVILLE-OISEME  
**Maire**



**Martine PICHON**  
Conseillère Communautaire  
GASVILLE-OISEME  
3<sup>e</sup> Adjoint



**Michel PREVEAUX**  
Conseiller Communautaire  
GELLAINVILLE  
**Maire**



**André TEMPLIER**  
Conseiller suppléant  
GELLAINVILLE  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Dominique PÉTILLON**  
Conseiller Communautaire  
HOUILLE LA BRANCHE  
**Maire**



**Jocelyne RAHOULT**  
Conseillère suppléante  
HOUILLE LA BRANCHE  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Corinne COME**  
Conseillère Communautaire  
JOUY  
5<sup>e</sup> Adjoint



**Marc LECOEUR**  
Conseiller Communautaire  
LA BOURDINIÈRE-SAINT-LOUP  
**Maire**



**Patrick DESMOULINS**  
Conseiller suppléant  
LA BOURDINIÈRE-SAINT-LOUP  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Josiane SAISON**  
Conseillère Communautaire  
LE COUDRAY  
5<sup>e</sup> Adjoint



**Karine HEBERT**  
Conseillère Communautaire  
LEVES  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Nicolas ANDRÉ**  
Conseiller Communautaire  
LEVES  
Conseiller municipal



**Emmanuel LECOMTE**  
Conseiller Communautaire  
LUCÉ  
**Maire**



**Martine CABAILH-CIRET**  
Conseillère Communautaire  
LUCÉ  
2<sup>e</sup> Adjoint



**Claude THEIL**  
Conseiller Communautaire  
**LUCE**  
6<sup>e</sup> Adjoint



**Thierry ROY**  
Conseiller Communautaire  
**LUCE**  
7<sup>e</sup> Adjoint



**Willy TICOT**  
Conseiller Communautaire  
**LUCE**  
Conseiller municipal



**Annie SAMZUN**  
Conseillère Communautaire  
**LUCE**  
Conseillère municipale



**Sandrine TOROK**  
Conseillère Communautaire  
**LUCE**  
Conseillère municipale



**Stéphane LANTZ**  
Conseiller Communautaire  
**LUCE**  
Conseiller municipal



**Philippe LOISEAU**  
Conseiller Communautaire  
**LUCE**  
Conseiller municipal



**Bertrand MASSOT**  
Conseiller Communautaire  
**LUISANT**  
**Maire**



**Catherine PEREZ**  
Conseillère Communautaire  
**LUISANT**  
2<sup>e</sup> Adjoint



**Vincent BOUTELEUX**  
Conseiller Communautaire  
**LUISANT**  
3<sup>e</sup> Adjoint



**Alain BOIRET**  
Conseiller Communautaire  
**LUISANT**  
Conseiller municipal



**Jean-Jacques CHATEL**  
Conseiller Communautaire  
**MAINVILLIERS**  
**Maire**



**Michèle BONTHOUX**  
Conseillère Communautaire  
**MAINVILLIERS**  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Michel THOMAS**  
Conseiller Communautaire  
**MAINVILLIERS**  
Adjoint



**Maryse LEGRAND**  
Conseillère Communautaire  
**MAINVILLIERS**  
Adjoint



**Estelle COCHARD**  
Conseillère Communautaire  
**MAINVILLIERS**  
Adjoint



**Patrick LEFRANCOIS**  
Conseiller Communautaire  
**MAINVILLIERS**  
Conseiller municipal



**Sophie MILON-AUGUSTE**  
Conseillère Communautaire  
**MAINVILLIERS**  
Conseillère municipale



**Gilles PINEAU**  
Conseiller Communautaire  
**MESLAY LE GRENET**  
**Maire**



**Gérard BOURGEOT**  
Conseiller suppléant  
**MESLAY LE GRENET**  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Serge DAGONNEAU**  
Conseiller suppléant  
MIGNIERES  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Jean-Pierre PICHARD**  
Conseiller Communautaire  
MITTAINVILLIERS  
**Maire**



**Michel CHARPIGNON**  
Conseiller Communautaire  
MITTAINVILLIERS  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Josette BRUN-BESSON**  
Conseillère Communautaire  
MORANCEZ  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Brigitte FRANCHET**  
Conseillère Communautaire  
NOGENT LE PHAYE  
**Maire**



**Michel GUERIN**  
Conseiller Communautaire  
NOGENT LE PHAYE  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Pascal LECLAIR**  
Conseiller Communautaire  
NOGENT SUR EURE  
**Maire**



**Emmanuel ROUFFORT**  
Conseiller suppléant  
NOGENT SUR EURE  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Jérôme PAVARD**  
Conseiller Communautaire  
OLLÉ  
**Maire**



**Jean-Marie DUET**  
Conseiller suppléant  
OLLÉ  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Monique BOUDET**  
Conseillère Communautaire  
POISVILLIERS  
**Maire**



**Pascal THIERRY**  
Conseiller suppléant  
POISVILLIERS  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Jackie FERRÉ**  
Conseiller Communautaire  
PRUNAY LE GILLON  
**Maire**



**Nicolas VANNEAU**  
Conseiller suppléant  
PRUNAY LE GILLON  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Jean-Guy LAMBERT**  
Conseiller Communautaire  
SAINT-AUBIN DES BOIS  
**Maire**



**Guy MAURENARD**  
Conseiller suppléant  
SAINT-AUBIN DES BOIS  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Jacky GAULLIER**  
Conseiller Communautaire  
SAINT-GEORGES SUR  
EURE  
5<sup>e</sup> Adjoint



**Jean-Marc CAVET**  
Conseiller Communautaire  
SAINT-PREST  
**Maire**



**Sarah CHARRE**  
Conseillère Communautaire  
SAINT-PREST  
3<sup>e</sup> Adjoint



**Aline ANDRIEU**  
Conseillère Communautaire  
SOURS  
3<sup>e</sup> Adjoint



**Annick MARCETTEAU**  
Conseillère Communautaire  
THIVARS  
**Maire**



**Didier JACQUET**  
Conseiller Suppléant  
THIVARS  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Mickaël TACHAT**  
Conseiller Communautaire  
VERIGNY  
**Maire**



**Max DUBOIS**  
Conseiller Suppléant  
VERIGNY  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Max VAN DER STICHELE**  
Conseiller Communautaire  
VER-LES-CHARTRES  
**Maire**



**Ludovic LECOIN**  
Conseiller Suppléant  
VER-LES-CHARTRES  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Mylène PICHARD**  
Conseillère Communautaire  
VOISE  
**Maire**



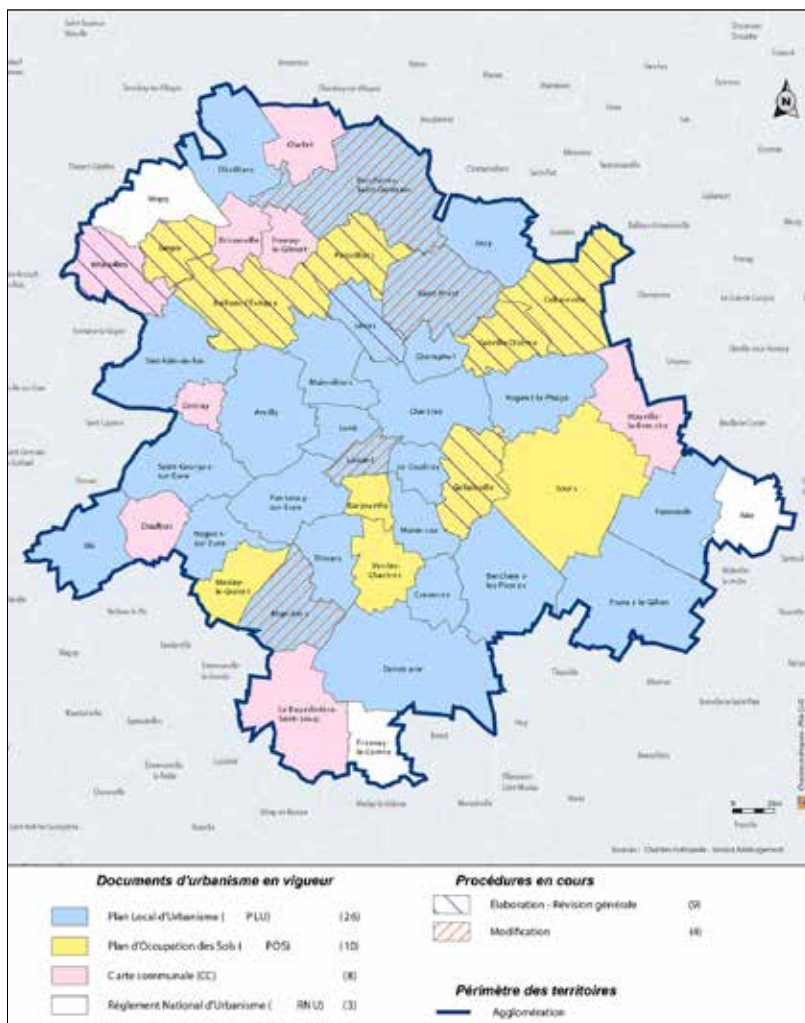
**Daniel CRINIER**  
Conseiller suppléant  
VOISE  
1<sup>er</sup> Adjoint

# 1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## • L'état d'avancement des documents d'urbanisme

En 2014, les élus et les services de Chartres métropole ont été régulièrement consultés dans le cadre de l'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme communaux avec les orientations générales du SCoT. La commission de compatibilité de Chartres métropole a rendu 2 avis motivés sur des projets d'élaboration et de révision de plans locaux d'urbanisme. Par ailleurs, les services de Chartres métropole ont apporté aux communes une aide technique en fonction des récentes évolutions législatives.

*Etat d'avancement des documents d'urbanisme*



## • L'adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Le PDU est un document de référence planifiant et programmant les décisions des pouvoirs publics en rapport avec les déplacements. Il définit les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement dans le périmètre des transports urbains, en compatibilité avec les orientations du SCoT. Il rassemble tous les acteurs impliqués dans l'organisation des déplacements sur le territoire, pour prendre des décisions cohérentes à échéance d'environ 10-15 ans. Conformément à la loi d'orientation des transports intérieurs, le plan d'actions du PDU est assorti d'un échéancier de réalisation et d'une programmation financière. Le dossier PDU comporte également deux annexes : un rapport relatif à l'évaluation environnementale du PDU et l'annexe accessibilité. Cette annexe relative à l'accessibilité indique les mesures d'aménagement et d'exploitation à mettre en œuvre afin d'améliorer l'accessibilité des réseaux de transports publics, ainsi qu'un calendrier de réalisation.

Après la phase d'enquête publique en 2013 pour laquelle la commission d'enquête a émis un avis favorable et sans réserve au projet, le PDU a été approuvé par le Conseil communautaire de Chartres métropole le 14 février 2014. L'ensemble du dossier est consultable sur le site internet de la collectivité.

La stratégie du PDU doit maintenant s'appliquer sur une période longue (15 ans) pour produire tous ses effets et donner la vision à terme de l'organisation des déplacements, laquelle s'appuie sur les grands axes stratégiques suivants :

- mieux articuler l'urbanisme et les déplacements : l'objectif est de maîtriser l'étalement urbain et de renforcer la cohérence entre l'urbanisme et les réseaux de transport. Ceci passe notamment par une densification de l'urbanisation le long des axes de transports collectifs et d'anticiper au mieux l'impact des opérations d'urbanisme sur la capacité des réseaux de transport. Le second objectif vise à faire de la politique du stationnement un réel levier du report modal, tout en facilitant l'accès aux chalds et aux résidents.

- améliorer l'organisation des réseaux de transports collectifs et renforcer l'usage des modes actifs de déplacements : 3 grands objectifs ont été retenus afin de diminuer l'usage de la voiture particulière, d'augmenter parallèlement l'utilisation des modes alternatifs à la voiture et de développer l'intermodalité. Le premier objectif consiste à améliorer, en partenariat avec l'ensemble des autorités organisatrices de transport, l'attractivité et la performance des réseaux de transports collectifs routiers et ferrés tout en renforçant leur confort et leur accessibilité. L'une des actions majeures pour atteindre cet objectif vise à optimiser



la desserte ferroviaire autour du renforcement du pôle multimodal de Chartres, coeur de l'étoile ferroviaire de l'agglomération. Le second et le troisième objectif de cet axe déclinent des actions en faveur du développement de l'usage des modes actifs de déplacements (vélos et marche à pied) et l'amélioration de l'accessibilité du réseau de voirie et de transports collectifs, en cohérence avec les schémas directeurs d'accessibilité de transports collectifs établis.

- Aménager le réseau routier et maîtriser les flux motorisés : la canalisation des flux de transit sur les autoroutes et l'amélioration de la lisibilité et de la sécurité du réseau routier constitue l'objectif principal de cet axe. Les 4 actions présentées doivent permettre également de ménager des espaces pour développer les modes alternatifs à la voiture. Le second objectif précise 3 actions en vue de rationaliser l'ensemble de la chaîne de transports logistiques dans la perspective de développement durable.
- Organiser le management de la mobilité : à travers cet axe, il s'agit d'une part, de développer des actions de sensibilisation et de communication, visant à changer les comportements et à encourager l'éco-mobilité, et d'autre part, de suivre, d'évaluer et d'ajuster les actions du PDU au fil du temps.

L'élaboration du SCoT se construit en 3 étapes clés :



## • La poursuite des études de révision du SCoT

Le Comité syndical du SMEP a prescrit, par délibération en date du 3 avril 2012, la révision du SCoT de l'agglomération chartreuse. Depuis cette date, le SMEP a été dissous et la Communauté d'agglomération a repris la compétence pour la révision et le suivi du SCoT.

La constitution d'un diagnostic actualisé en 2013 a été un préalable indispensable à la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du nouveau SCoT de l'agglomération chartreuse. Ce diagnostic intègre une dimension prospective à long terme permettant de cibler des enjeux perçus par les élus et les acteurs du territoire qui auront un impact sur le caractère durable de son développement. Outre l'organisation d'une première réunion publique le 14 octobre 2014 à l'Espace Soutine à Lèves, une exposition itinérante a été mise en place du 22 septembre 2014 au 2 janvier 2015 dans les mairies des communes de Chartres, Mignières, Sours, Saint-Georges sur Eure et Jouy. Celle-ci a permis, à travers une communication accessible et des visuels simples, de faire partager au public un état des lieux ainsi que les grands enjeux du territoire. Le diagnostic complet du territoire est également consultable sur le site internet de Chartres métropole.

Afin de co-construire le futur PADD du SCoT, un séminaire, sous forme d'ateliers de réflexion et rassemblant les élus des 47 communes de Chartres métropole, a été organisé en 2014 pour faire émerger un scénario préférentiel du SCoT. Ce scénario constitue une préfiguration du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT.

Les études relatives au PADD et au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT seront menées en 2015 et un processus de concertation et d'information du public sera conduit en parallèle.





## • L'aménagement de la RN 154 : un calendrier qui se précise

La première phase de concertation organisée fin 2012 sur le projet d'aménagement des RN 154 et RN 12 à 2x2 voies par mise en concession entre Nonancourt et Allaines a abouti au choix d'un fuseau préférentiel de passage par le Préfet de la Région Centre-Val de Loire. La seconde phase de concertation a été organisée entre fin 2014 et début 2015, avec comme objectif de déterminer un tracé préférentiel et un système de points d'échanges pour le projet. A l'issue de cette étape de concertation menée par la DREAL, le tracé préférentiel sera définitivement retenu et les études plus détaillées sur cet axe seront conduites jusqu'à la fin 2015 en vue de constituer le dossier d'utilité publique : c'est cette bande de 300 m qui sera mise à enquête d'utilité publique début 2016.

*Le calendrier prévisionnel du projet*



Le tracé sur le secteur de Chartres ne présente pas de variantes hormis au droit de Saint-Prest, secteur pour lequel les enjeux environnementaux ont amené à étudier plusieurs solutions de franchissement de l'Eure. À l'issue de l'analyse, c'est la variante Ouest qui, a priori, présente des impacts moindres pour l'environnement car plus éloignée des premières habitations. Elle est également moins coûteuse car elle s'appuie sur un ouvrage de franchissement de l'Eure plus court.

Un dispositif de points d'échanges prévoyant une connexion au Nord avec la rocade Ouest grâce au diffuseur Nord de Poisvilliers, et à l'Est, avec nœud autoroutier A 11 x A 154, accompagné d'un diffuseur sur la RD910, ce qui faciliterait la desserte du réseau principal de l'agglomération et connecterait les principales zones de développement et de requalification urbaine (plateau Nord-Est, pôles Ouest), conformément aux orientations du SCOT et du PDU de l'agglomération chartreuse. L'analyse du trafic et de l'accessibilité des diffuseurs potentiels avec la RD939 (au lieu-dit Brétigny) et la RN 154 Sud (Gellainville), plus éloignés de l'agglomération, n'apporteraient pas de fonctionnalités notables supplémentaires.

*Les variantes de tracés présentées à la concertation (décembre 2014) - SECTEUR CHARTRES*





## 2. HABITAT — LOGEMENT



### • Vers un nouveau PLH

Le Programme Local de l'Habitat, initialement dédié aux 7 communes périurbaines de Chartres et entamé en 2008, est arrivé à échéance en 2013.

Aussi, le 10 février 2011, le Conseil communautaire de Chartres métropole avait prescrit l'élaboration d'un nouveau PLH à l'échelle de la nouvelle agglomération, soit 47 communes depuis le 1er janvier 2013.

Le Programme Local de l'Habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Tout au long de l'année 2014, les études et diagnostics se sont poursuivis afin de définir les prochaines orientations de ce nouveau programme pour la durée 2015-2020.

### • La politique du logement

#### - Parc privé : l'OPAH

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat s'est achevée le 30 avril 2012, après 3 années d'action. Elle avait pour objectif d'aider les propriétaires occupants à faibles ressources ainsi que les propriétaires bailleurs, à financer leurs travaux de rénovation et de réhabilitation de logement mais également des travaux visant à améliorer la performance énergétique afin de réaliser des économies d'énergie.

Durant l'année 2014, Chartres métropole a retenu, via une procédure de marchés publics, l'organisme Habitat&Développement afin de développer une étude pré-opérationnelle consistant en la réalisation d'un diagnostic territorial de l'agglomération chartreuse en terme de logements, et par la suite, d'effectuer le suivi-animation visant à promouvoir le dispositif et assister les propriétaires dans leurs travaux et demandes de financement.

#### - Parc privé : Programme Habiter Mieux

Le programme national « Habiter Mieux » prévoit le versement d'une prime par l'ANAH aux propriétaires occupant modestes et très modestes qui réalisent des travaux de rénovation thermique de leur logement apportant un gain énergétique d'au moins 25%.

Cette prime, d'un montant de 3 000 €, est assortie d'une majoration de 500 € puisque Chartres métropole, par délibération du 30 juin 2011, a décidé de participer au programme en instituant également une prime de 500€ aux propriétaires remplissant les conditions d'éligibilité sur son territoire.

Ainsi en 2014, 48 propriétaires ont pu bénéficier de ces aides pour un montant global accordé de 24 000 €.

#### - Parc public

En 2014, 233 logements sociaux ont été financés par Chartres métropole, au titre de l'aide au parc public pour un montant de 840 600 €. Ce montant a permis aux bailleurs sociaux de réaliser 101 logements financés en PLUS et 132 logements financés en PLAI.

### • La Garantie des Risques Locatifs

La Garantie des Risques Locatifs (GRL) est un dispositif visant à favoriser l'accès au logement en garantissant les propriétaires bailleurs du parc privé contre les risques locatifs (loyers impayés, dégradations locatives, frais de procédures contentieuses).

Afin de soutenir l'accès au parc locatif privé des jeunes de moins de 30 ans, Chartres métropole peut prendre en charge financièrement le coût de l'assurance GRL pendant 3 ans, pour les bailleurs privés qui s'engagent à louer leurs biens aux ménages identifiés comme prioritaires par la Collectivité au regard de leurs difficultés d'accès au logement.

Durant l'année 2014, 14 conventions ont été signées avec des bailleurs afin de leur rembourser l'assurance GRL.

## 3. POLITIQUE DE LA VILLE

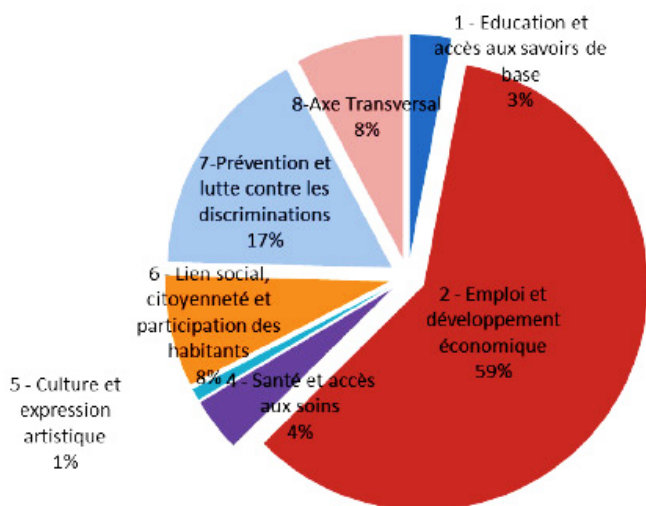
### • CUCS

A l'issue d'un appel à projets lancé le 5 novembre 2013 auprès d'une cinquantaine d'associations de l'Agglomération chartraine, 79 propositions d'action ont été déposées.

Sur ce total, Chartres métropole est sollicitée pour participer au financement de 27 projets qui se déroulent sur plusieurs territoires prioritaires de l'agglomération.

En 2014, la part réservée à l'Emploi et au développement économique est de 59%. Le maintien d'une participation forte de la collectivité sur cet axe est en cohérence avec les préconisations de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) qui en a fait l'une de ses priorités.

*Subventions accordées en 2014 - répartition par axe*



### • Contrat de ville de l'agglomération chartraine

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 prévoit la mise en place des contrats de ville pour la période de 2015 à 2020.

Au printemps 2014, un comité de pilotage a été constitué localement. Il réunit les représentants de l'Etat, des villes de Chartres, Lucé, Mainvilliers et de Chartres métropole.

Les travaux de ce comité de pilotage ont donné lieu à l'élaboration d'un diagnostic de territoire en juin 2014 et d'un document d'orientations en octobre 2014. Après présentation de ces documents, la poursuite de l'élaboration du Contrat de ville de l'agglomération chartraine a été approuvée par le Conseil communautaire le 20 octobre 2014, délibération n°C2014-150.

Les ateliers de la politique de la ville se sont déroulés en décembre 2014 avec les acteurs du secteur associatifs et de la société civile.

Huit thématiques ont été abordées concernant : l'éducation, le lien social, la santé, la sécurité, le cadre de vie, l'emploi, la création d'entreprise, le développement économique. 143 participants ont été recensés au cours de ces ateliers dont les travaux vont permettre de rédiger les conventions thématiques du contrat de ville

### • CISPD

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est une instance qui regroupe les principaux acteurs de la prévention et de la lutte contre la délinquance. Ses missions sont de définir et de coordonner la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance sur le territoire de la grande agglomération, d'améliorer la qualité de vie des habitants en luttant contre les actes d'incivilité, les différentes formes de délinquance et tous les risques pouvant générer un sentiment d'insécurité.



Sur le territoire de Chartres métropole, la sécurité s'organise désormais à l'échelle d'un territoire élargi, plus pertinent, couvrant à la fois zone Police et zone Gendarmerie. La coordination de tous les coproducteurs de sécurité constitue un gage d'efficacité.

Instance de réflexion mais aussi de décisions, le CISPD doit être l'outil qui suscite les coopérations et les synergies et apporte des réponses pragmatiques aux enjeux sécuritaires du territoire. Ses membres veillent à s'adapter en permanence aux nouvelles manifestations de la délinquance. C'est pourquoi de nouvelles commissions sont créées à chaque fois que des enjeux particuliers, des points de vigilance sont identifiés par les maires des 47 communes.

Tenant compte du renouvellement général de mars 2014, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été réinstallé lors de l'assemblée plénière d'octobre. A cette occasion, de nouvelles commissions thématiques ont été créées qui permettront de répondre à la fois aux priorités définies par l'Etat en matière de prévention de la délinquance, ainsi qu'aux spécificités de notre territoire.

Commissions	Actions menées en 2014
<b>Gens du voyage</b>	- Mise en service de l'aire d'accueil de Chartres.
	- Etude sur le réaménagement de l'aire d'accueil de Lucé.
	- Participation à la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.
	- Poursuite de l'étude de différents sites pour la création d'un terrain de grands passages (constitution d'un groupe de travail dédié).
<b>Sécurisation de l'habitat en lien avec les bailleurs</b>	- Examen des fiches de signalement des cas difficiles émanant des bailleurs.
<b>Coordination Police Nationale / Polices Municipales</b>	- Echange d'informations
	- Veille réglementaire
	- Coordination des interventions en fonction des compétences respectives
<b>Schéma de Vidéo protection</b>	- Finalisation d'un projet de maillage de caméras à l'échelle du territoire communautaire
<b>Sécurisation des transports collectifs</b>	- Tenue de réunions bimestrielles de la cellule de veille

## • Vidéo-protection

Les travaux de déploiement du schéma directeur de vidéo-protection se sont déroulés sur l'ensemble du territoire tout au long de l'année 2014.

L'année 2014 a également été consacrée à une campagne de reprise des paramétrages et cadrages des caméras, afin de répondre au mieux au cahier des charges défini par les forces de l'ordre.

## • Accueil des gens du voyage

L'aire d'accueil des gens du voyage de Chartres a été livrée mi-février 2014 pour être ouverte aux voyageurs à compter de la mi-mars.

L'année 2014 a vu se finaliser les études de réhabilitation de l'aire d'accueil de Lucé qui prévoient notamment des installations sanitaires individuelles. Les démarches administratives ont été lancées fin 2014 pour un début de chantier prévu à l'été 2015. Les travaux devraient durer entre six et huit mois.

Enfin, les recherches d'une emprise foncière dédiée à l'accueil des grands rassemblements se poursuivent.





## 4. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Chartres métropole détecte et accompagne les projets des entreprises souhaitant s'implanter, s'étendre et se développer sur le territoire : recherche de locaux, de foncier, d'ingénierie de construction, d'investisseurs, de financements publics ou privés, de ressources humaines, de partenaires industriels ou commerciaux... en collaboration avec l'ensemble des acteurs économiques locaux.

### La détection et l'accompagnement de nouveaux projets, le renforcement des liens avec les entreprises locales



En 2014, Chartres métropole a continué de rencontrer les entreprises du territoire afin de mieux connaître leurs activités, leurs projets et leurs besoins, travail mené en étroite collaboration avec la Maison des Entreprises et de l'Emploi afin d'anticiper et de mieux accompagner leur développement.

Afin de renforcer les contacts entre entrepreneurs, le Président, les élus de Chartres métropole ainsi que la Direction du développement économique viennent à la rencontre des entreprises du territoire lors de rendez-vous dans les parcs d'activités. La rencontre



débuté par la visite d'une à deux entreprises suivie d'un petit-déjeuner organisé sur place par Chartres métropole, pour permettre à chacun de s'exprimer sur ses projets, ses besoins, contribuant ainsi à améliorer la qualité des services rendus par Chartres métropole aux entreprises de son territoire.

Deux rencontres ont été organisées :

- ZA de Fontenay sur Eure, 20 juin 2014 : visite des entreprises NYPRO et SENSAS.
- ZA de Lèves, 29 septembre 2014 : visite des entreprises KHEOPS GUERIN et FORTE PEINTURE.



### L'aménagement et la gestion des parcs d'activités

#### Mainvilliers / Amilly - Les Pôles Ouest : concertation et second coup de pelle

Situé à l'ouest de l'agglomération, sur les communes de Mainvilliers et Amilly, le nouveau parc d'activités « Pôles Ouest » est porté par Chartres métropole. Sur une surface de 200 hectares, ce nouveau parc économique sera constitué de plusieurs pôles spécifiques, intégrés au sein d'un même espace fonctionnel : un agro-parc ; un pôle commercial ; un pôle d'activités mixtes et éco-construction ; un pôle BTP et éco-activités ; un pôle de vie et de services.

En 2014, Chartres Aménagement, concessionnaire de ce projet d'aménagement, a poursuivi les acquisitions foncières et les études techniques. Pour permettre l'extension de la zone, un dossier de réalisation de Zone Aménagement Concertée est en cours de création.

### Un nouveau pôle d'activités : Le Pôle Automobile sur le Jardin d'entreprises



Courant 2014, les travaux du pôle autos ont été réalisés ainsi que les 1ères installations d'entreprises.

Le Groupe Lamirault a inauguré deux nouvelles concessions sur le Pôle Autos, Citroën et le nouveau Terminal Audi, d'une surface de 3 700 m<sup>2</sup>, Olympic Auto et le groupe Lamirault s'affirment comme le représentant du constructeur allemand Audi sur le bassin chartrain.



### Le parc commercial de Barjouville

Initialement concédé par la commune de Barjouville, le projet d'extension s'étend sur environ 23 ha, en bordure de rocade sud de l'agglomération chartraine.

Le parc commercial de Barjouville constitue le pôle de développement commercial du sud de l'agglomération chartraine, tel qu'il est défini dans le cadre du DAC (Document d'Aménagement Commercial) voté par Chartres métropole, nouveau concédant de cette opération depuis l'entrée de la ville de Barjouville, le 1er janvier 2012, au sein de l'agglomération.

Cette opération d'aménagement a pour objectifs :

- de répondre aux besoins de développement des enseignes commerciales par la création d'un parc commercial d'une dizaine d'hectares accompagnant l'installation d'un hypermarché et de sa galerie commerciale ;
- de créer une nouvelle voie d'accès desservant le futur parc commercial et l'hypermarché en cours de construction ; cette voie de 1 200 ml permettra de raccorder par 2 giratoires le réseau créé à la trame viaire existante : au Nord, la rue des Pierres Missigault et à l'Ouest, la RD 910 (ex RN 10) ; ouverture de cette voie au premier semestre 2015.

Les terrains viabilisés par la Société d'Aménagement et d'Équipement du Département d'Eure et Loir (SAEDEL) seront cédés pour réaliser le parc commercial réparti en 5 îlots regroupant les enseignes par thématique (équipement de la maison et équipement de la personne, loisirs...).



Le programme de construction du parc représente environ 27 000 m<sup>2</sup> divisibles à partir de 500 m<sup>2</sup> de surface plancher sur une emprise foncière cessible de 7,8 ha.

Afin de maîtriser la cohérence urbaine du projet, le parc commercial s'organise autour d'un espace ouvert paysager permettant la desserte des îlots, mutualisant les parkings et favorisant les cheminements piétons. Les accès livraisons seront assurés en façade arrière des bâtiments. Un cahier des charges architectural définira l'unité architecturale pour la mise en valeur de l'ensemble des constructions.

Au cours de l'année 2014 les acquisitions foncières ont été réalisées, les études et travaux finalisés au début 2015 et les protocoles de cessions bien engagés.

## Des extensions et aménagements prévus à Morancez et Mignièrès

Afin de compléter l'offre foncière existante sur la ZA de Morancez, Chartres métropole a souhaité étendre cette dernière jusqu'en limite de commune. 5 ha devraient donc être disponibles dès 2016 pour accueillir de nouvelles activités artisanales.

Chartres métropole a également lancé l'aménagement des 6 ha restant en face de la société Touax sur la ZA de Mignièrès. Les lots seront disponibles courant 2015.

## L'offre d'implantation

### Le recensement de l'offre immobilière

Dans le cadre de son réseau de partenariat, avec les professionnels de l'immobilier d'entreprise notamment, la direction du développement économique possède une bonne connaissance des offres en bureaux, locaux d'activités et entrepôts et peut renseigner rapidement les prospects en quête d'une nouvelle implantation.

### Le foncier disponible

Chartres métropole dispose d'un répertoire du foncier à commercialiser sur le territoire de l'agglomération. Il s'agit d'un véritable outil d'accompagnement des porteurs de projets dont le but est de présenter concrètement les opportunités d'implantation et de développement aux entreprises mais aussi aux investisseurs. Ce répertoire recense environ 100 ha de terrain à la vente ainsi que les zones d'extensions futures sur 6 parcs d'activités.

## L'accompagnement d'entreprises et nouvelles implantations

### 1. Chartres Est

Crea Com, Bureau d'études présent à Chartres depuis 1997, a souhaité bâtir des locaux plus spacieux pour continuer à développer ses activités et a ainsi rejoint la ZA Chartres Est, sur le secteur de Gellainville.



Les Fermetures Euréliennes ont inauguré leurs nouveaux locaux sur le secteur Edmond Poillot – ZA Chartres Est le 26 septembre 2014.

Guerlain a terminé, en 2014, la construction de son nouveau site industriel de 21 000 m<sup>2</sup> sur la Za Chartres Est, sur le secteur du Jardin d'Entreprises sur un terrain de 3.2 ha.



### 2. Le Coudray - CM 101

C'Form & Com s'est installé au CM 101 en 2014. Ce centre de formation et de communication pluridisciplinaire regroupe une quinzaine de formateurs.



### 3. Mignièrès

En 2014, Les entreprises Ledoux carrelages et Setap Colors ont achevé la construction de leurs nouveaux bâtiments sur la ZA de Mignièrès.

La ZA a également accueilli l'entreprise Mendy Transports dans les anciens locaux d'Isorex ainsi que la société Maintenance du Centre située initialement sur la zone Chartres Est, sur le secteur René Cassin.



### 4. Morancez

Les PEP 28 ont inauguré le nouvel I.T.E.P. (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) situé sur la ZA des Ardrets en septembre 2014. Un centre d'auto-dialyse de l'Association des Insuffisants Rénaux de la Région Beauce et Perche a également ouvert ses portes.

## L'accompagnement des entreprises innovantes

Chartres métropole soutient financièrement la structure d'animation du CEEI – Chartres (Centre européen d'entreprises et de l'innovation) dans sa mission d'accompagnement des entreprises pour contribuer au développement économique du territoire par l'émergence, l'implantation et le développement d'entreprises innovantes. Le CEEI-Chartres propose aux entrepreneurs une offre de services bâtie autour de 4 thèmes majeurs :



- l'accompagnement dans la construction et le développement du projet de création d'activité nouvelle innovante ou à potentiel,
- l'appui dans la recherche de financements (publics ou privés),
- le développement de l'entreprise par l'accès facilité à des réseaux d'experts ou de partenaires potentiels,
- une offre d'hébergement adaptée aux jeunes entreprises.

3 thématiques prioritaires font l'objet d'une expertise poussée en matière de création d'entreprises, d'émergence de jeunes pousses et d'innovation :

- La cosmétique
- La biomasse et les agro-ressources en lien avec le cluster VAL-BIOM
- Le numérique

Une convention tripartite Chartres métropole, Cosmetic Valley et CEEI a été actée en 2013 pour soutenir des actions dans le cadre de l'émergence de projets de création dans le domaine de la cosmétique.

Chartres métropole est membre du réseau centre innovation de l'ARITT (Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert Technologique) qui regroupe les acteurs économiques du 28 pour échanger et interagir sur les entreprises porteuses de projet et d'échanger sur les aides et actualités économiques en cours.

## Les services mutualisés aux entreprises et aux salariés

### - Renouveau de la signalétique économique

Les parcs d'activités de l'agglomération sont des lieux qui engendrent de nombreux flux, c'est pourquoi, l'agglomération a mis en place depuis 2013 une signalétique économique commune et claire à l'échelle de l'ensemble de ses Parcs d'activités permettant ainsi une meilleure harmonisation tout en renforçant la fiabilité de l'information ainsi que la lisibilité pour les utilisateurs. Cette signalétique permet ainsi de donner une identité cohérente et uniforme, voulue à l'ensemble des Parcs d'activités de l'agglomération.

Cette nouvelle signalétique a été mise en place en 2014 sur les secteurs suivants :

- ZA Chartres Est secteur Le Jardin d'Entreprises (René Cassin, Chartres, Gellainville).
- ZA Chartres Est secteur Edmond Poillot (Ed Poillot, Francis Vovelle, Petits Dépôts et Le Grand Séminaire).
- ZA du Bois Gueslin, ZA Mignières, ZA Euroval, ZA Jean Monnet et ZA de Lèves



### - Mise en place de la vidéo surveillance

Chartres métropole a mis en service un système de vidéoprotection qui couvre notamment l'ensemble de ses zones d'activités.

### - Organiser les relations avec les associations d'entreprises

Chartres métropole participe régulièrement aux réunions des associations et réseaux d'entreprises présents sur son territoire. Chartres métropole souhaite renforcer son partenariat avec les associations de zone d'activités ; dès 2014 des relations de travail ont été mises en place avec « Géode », qui représente les entreprises situées sur la ZA Chartres Est. Un travail similaire est à mener avec l'association « Val Horizon », qui regroupe les entreprises des parcs d'activités Euroval, Val Luisant, Lucé Espace activités et ZA de Luisant.



## Administration de fonds pour accompagner des entreprises en développement créatrices d'emplois et de Plan Local de Redynamisation

### Plan Local de redynamisation - ETHICON

Suite à la cessation d'activités du site d'Auneau de la société Ethicon, un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été élaboré. Il vise le reclassement de 353 salariés confié par l'entreprise au cabinet BPI. L'entreprise Ethicon a par ailleurs été assujettie à une obligation de revitalisation du territoire impacté par la cessation des activités dont le territoire de Chartres métropole. Ainsi depuis la mise en place du dispositif, 13 entreprises de l'agglomération ayant un projet de création de 5 emplois minimum sur 2 ans, dans les secteurs d'activités de l'industrie, des services et des services à l'industrie, ont pu être accompagnées par des outils financiers pour un total de 141 créations d'emplois.

### Le Plan Local de Redynamisation - ERSA

Dans la perspective de la fermeture de l'Etablissement de Ravitaillement de Santé des Armées, l'Etat a alloué un montant de 1 M€ au territoire pour mettre en œuvre un Plan Local de Redynamisation. La direction du développement économique a animé la réflexion permettant d'aboutir à la définition d'un plan d'action destiné à recréer l'équivalent du nombre d'emplois supprimés, sur 3 ans. Le plan a été adopté en décembre 2011 et s'articule autour de 5 actions :

- 1/ favoriser et soutenir le développement d'activités endogènes par la promotion de leur savoir-faire auprès de donneurs d'ordres – budget de l'action 714 000 € - contribution PLR 250 000 €.
- 2/ soutien marketing et commercial aux entreprises chartraines – budget de l'action 50 750 € - contribution PLR 25 000 €.
- 3/ soutenir la création d'emplois durables par la création d'un fonds local d'aide à l'investissement des PME – contribution PLR 300 000 €.
- 4/ construction d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprise – budget de l'action 5,7 M€ - contribution PLR 300 000 €.
- 5/ promotion économique du territoire – budget de l'action 405 000 € - contribution PLR 125 000 €.

## Soutenir le développement des entreprises locales

### La promotion des savoir-faire locaux

Les rencontres des Savoir-Faire

A la demande des chefs d'entreprise locaux, Chartres métropole organise, depuis 2006, les Rencontres des Savoir-Faire, événement

aujourd'hui reconnu comme la manifestation-phare de la performance économique de notre territoire.

L'objectif principal : mettre en valeur les savoir-faire des entreprises pour favoriser les mises en relation et le développement d'affaires entre décideurs et fournisseurs du bassin chartrain. L'événement associe chefs d'entreprises de la sous-traitance industrielle, chambres consulaires, plateforme technologique.



La 9<sup>e</sup> édition des Rencontres des Savoir-Faire, le 5 juin dernier, a de nouveau permis aux 500 entreprises présentes de nourrir de nombreux échanges économiques et de saisir de nouvelles opportunités d'affaires.

Selon notre enquête de satisfaction\*, 83% des entreprises interrogées assurent que les rendez-vous réalisés, lors de l'événement, peuvent déboucher sur des opportunités d'affaires. L'exposition et le Business Dating ont donc à nouveau joué leur rôle d'apporteur d'affaires. L'ensemble des visiteurs ont pu également découvrir les savoir-faire des 80 exposants, invités par Chartres métropole, et échanger dans un espace original.

### Le Portail des Savoir-Faire, un nouvel outil au service des entreprises



A l'ère du développement des réseaux sociaux, de la nécessité d'avoir des circuits courts entre apporteurs et preneurs d'affaires, Chartres métropole a ouvert en février 2013 le Portail des Savoir-Faire. Première plateforme web multisectorielle portée par une collectivité, et destinée à booster les échanges commerciaux sur son bassin. Le Portail des Savoir-Faire, offre un accès continu

à un ensemble d'opportunités régulièrement renouvelées et une vitrine supplémentaire pour les savoir-faire des entreprises locales.

A ce jour, le Portail compte 793 entreprises inscrites. 212 offres d'affaires ont été diffusées aux entreprises de Chartres métropole.

Le portail et les rencontres des savoir-faire ont reçu le concours financier du ministère de la défense dans le cadre du Plan Local de Redynamisation de l'ERSA.



## Valoriser les atouts du territoire à l'exogène

### Chartres métropole au salon de l'immobilier à Paris

Pour la deuxième fois, Chartres métropole a présenté son offre immobilière et l'attractivité de son territoire au SIMI (salon de l'immobilier d'entreprises) à Paris. L'agglomération s'est appuyée sur l'organisation de Centréco, l'agence de promotion et de développement économique de la région Centre, pour participer à cette édition. Trois espaces d'informations ont pu accueillir les visiteurs désireux de découvrir les offres foncières et immobilières de 8 territoires de la région Centre (Blois, Bourges, Chartres, Dreux, Châteauroux, Montargis, Orléans, Tours).

## Favoriser la recherche & développement, l'innovation et le transfert de technologie

### Les projets de recherche & développement

En 2014, Chartres métropole a suivi les projets de recherche & développement d'entreprises locales ayant bénéficié d'un accompagnement financier au titre des projets labellisés par les pôles de compétitivité :

- Le projet GEOINNOV, société AFITEX – budget du projet 3,3 M€ – contribution Chartres métropole 37 000 € sur 3 ans. AFITEX participe à deux projets de R&D collaboratifs labellisés par deux pôles

de compétitivité. Ces projets devraient permettre à AFITEX de concevoir et de mettre sur le marché de nouveaux produits de traitement des sols. Ces projets devraient générer un accroissement d'activité qui pourrait se traduire par la création d'une dizaine d'emplois et l'extension des bâtiments de Champhol dans les 5 ans.

- Le projet GRANOLIN, société ALBAN MULLER – budget du projet 3,3 M€ – contribution Chartres métropole 64 000 € sur 4 ans.



Chartres métropole a octroyé une subvention à la société Alban Muller International pour l'accompagner dans les travaux qu'elle doit mener dans le cadre d'un projet de R&D collaboratif labellisé par trois pôles de compétitivité, intitulé GRANOLIN, ayant notamment pour objectif de permettre une meilleure valorisation de la graine de lin. Ce projet devrait permettre à l'entreprise installée à Fontenay-sur-Eure d'élargir sa gamme d'actifs naturels et de générer une croissance de son chiffre d'affaires estimée à 3,4 M€ dans les 4 ans à venir. Ces développements pourraient se traduire par la création de 3 emplois sur le site.

- Le projet OPIDUM, société ASCO NUMATICS – budget du projet 2,2 M€ – contribution Chartres métropole 23 275 € sur 3 ans.

L'objectif du projet OPIDUM est d'améliorer la durée de vie des pièces élastomères (joints, butées, racleurs). Cela suppose de modifier les propriétés de surface des pièces afin de réduire le coefficient de frottement, l'un des principaux mécanismes de dégradation de l'élastomère.

ASCO NUMATICS est sollicité sur ce projet dans le cadre de son expertise sur les joints d'étanchéité de composants pneumatiques et électrovannes.

### L'innovation et le transfert de technologies

Chartres métropole contribue financièrement au fonctionnement de l'Institut Universitaire Technologique et de la plate-forme technologique qui soutiennent et accompagnent l'innovation et le transfert technologique au sein des PME / PMI du territoire par une subvention annuelle de 92 000 €.

## Stimuler les réseaux, engager les réflexions de fond

Chartres métropole déploie à l'attention des entreprises, un éventail de manifestations, leur permettant d'enrichir leurs relations d'affaires, de développer très concrètement leur chiffre d'affaires, ou encore d'engager des partenariats collaboratifs.

### La Force d'Entreprendre

2014 a permis à la Force d'Entreprendre, club des décideurs locaux dont Chartres métropole assure l'animation depuis l'origine, d'asseoir auprès de sa cible de chefs d'entreprises, les Mardis de la Force d'Entreprendre. La formule de petit-déjeuner débat, la seule dans ce format à l'échelle locale, contribue à créer un esprit "club de prospective économique". En effet, les thématiques abordées par les entrepreneurs qui témoignent, ont l'ambition de partager de bonnes pratiques, voire d'insuffler des développements nouveaux auprès de l'auditoire. Corinne Weckenmann, Directrice des opérations chez MMA, a accepté de reprendre la présidence du club pour l'année 2014.

Trois rendez-vous ont réuni en moyenne soixante-dix personnes au Cours Gabriel (Grand Monarque) :

Le mardi 8 avril 2014, «La croissance externe, un levier de développement pour les PME »

Le mardi 24 juin 2014, « L'innovation, un facteur de croissance pour les PME ? »

Le mardi 7 octobre 2014, «Faciliter le recrutement des entreprises : quels sont les dispositifs disponibles ? »

### Les Entretiens de Chartres 2014, Assises nationales de l'Artisanat



Vendredi 10 octobre 2014, au sein du parc des Expositions de Chartres, au cœur des Artisanales, Chartres métropole a organisé en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la cinquième édition des Entretiens de Chartres.

Les Entretiens de Chartres se veulent le colloque national économique qui met sous les projecteurs des idées fortes, qui permettront au monde de l'artisanat de s'affirmer plus encore au sein de l'économie du pays. Les thèmes sont abordés à la fois sous l'angle économique, sociétal et politique afin qu'il y ait un réel débat de fond, et des pistes de réponses à des problématiques importantes, qui alimenteront les travaux des parlementaires.

Cette journée animée par Sandrine BASLE, avait pour thème : « L'avenir de l'artisanat ? Les femmes ».



## Renforcer le positionnement de Chartres métropole comme la capitale de la Cosmetic Valley, le cluster parfums et cosmétiques

### Soutien accru au pôle de compétitivité

Chartres métropole apporte, à travers un contrat d'objectif territorial 2013-2015, son soutien financier et technique au Pôle de compétitivité de la Cosmetic Valley en participant activement aux différentes manifestations et réunions du pôle (comités techniques, comités de pilotage et conseil d'administration).



## Congrès international Parfums & Cosmétiques - Enjeux réglementaires, les 19 et 20 novembre 2014 à Chartreexpo

En 2011, le CODEL ayant choisi de ne plus porter le Congrès chartrain de référence sur cette thématique. Une nouvelle organisation collaborative a vu le jour avec la Cosmetic Valley, et à l'initiative de Chartres métropole, de manière à assurer la continuité de cet événement majeur sur le territoire.



Chartres métropole, fort de son expertise dans le pilotage et la coordination directe de manifestations économiques, a ainsi assuré l'ingénierie globale du projet aux côtés de la Cosmetic Valley, organisateur-référent. Ce nouveau mode d'organisation a ainsi permis de diminuer de moitié le montant de la subvention précédemment allouée à cet événement.

En 2014, le congrès a de nouveau connu un vif succès, et a réuni plus de 512 participants. Cet événement fait aujourd'hui référence au plan de la réglementation des produits de la filière, et accueille de plus en plus de congressistes étrangers.



Le congrès est également devenu le lieu de référence pour les écoles impliquées dans le Mastère spécialisé Sécurité et Réglementation Internationale des parfums et produits cosmétiques (école de Biologie Industrielle, ESCOM chimie de Cergy-Pontoise et l'ISIPCA de Versailles) qui profitent de cette occasion pour organiser la remise de diplômes aux lauréats du mastère depuis 3 ans.

## Promouvoir Chartres auprès des entreprises de la filière : La Soirée Inattendue de Chartres, soirée de gala pour la Cosmetic Valley

Afin de renforcer toujours plus l'identification de Chartres comme le cœur de la Cosmetic Valley, le lieu de rendez-vous idéal des professionnels de la cosmétique, Chartres métropole a organisé pour la soirée de gala du 1er jour de congrès, mercredi 19 novembre, moment très attendu des congressistes, rebaptisé depuis 2010 Soirée Inattendue de Chartres.

## 3<sup>e</sup> édition du Colloque Cosmétopée : jeudi 21 mai 2014

S'il existe depuis très longtemps une pharmacopée qui recense les plantes à usage thérapeutique, rien n'a jamais été entrepris de manière institutionnelle dans le domaine de la cosmétique. Lancé par la Cosmetic Valley, le projet Cosmétopée s'inscrit dans le cadre du protocole de Nagoya de 2010. Il fait appel à des partenariats internationaux pour recenser les plantes utilisées à des fins cosmétiques et les savoir-faire traditionnels. Ce projet s'articule autour du programme Sud Expert Plantes 2D, projet international qui veut renforcer les partenariats entre les sciences botaniques et les utilisateurs de leur savoir (entreprises privées et services publics) pour la conservation et la valorisation de la biodiversité. Il a pour objectif de favoriser l'innovation cosmétique en développant les échanges entre la recherche et le monde industriel, favorisant les partenariats public/privé pour alimenter les entreprises, et tout particulièrement les PME, en nouveaux ingrédients et principes actifs d'origine végétale dans le respect des hommes et de la nature.

Ce colloque organisé avec le concours de la direction du développement économique de Chartres métropole, a réuni des entreprises et laboratoires de la filière, les acteurs du programme Sud Expert Plantes et des partenaires académiques français et internationaux issus de 22 pays engagés dans le programme Sud Expert Plantes.

## Les rendez-vous d'affaires pour les jeunes entreprises de la filière cosmétique — jeudi 22 mai de 13h à 17h30

Organisés par le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI), les rendez-vous ont offert la possibilité, en une demi-journée, pour les porteurs de projets et des jeunes entreprises de construire leurs réseaux de partenaires, d'institutionnels et de financeurs et ainsi concrétiser leur projet sur le territoire.

## 5. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

### 1. Les missions de l'ingénierie de développement durable

#### • Les bâtiments

L'ingénierie de développement durable de Chartres métropole intervient sur 22 bâtiments répartis sur tout le territoire de l'agglomération.

- Complexe aquatique-patinoire l'Odysée ;
- locaux Chartres métropole à Lucé ;
- site Joseph Pichard à Chartres ;
- garage à bennes à Seresville ;
- Point d'accès au droit à Chartres ;
- Grenier à sel à Chartres ;
- local avenue de Beaulieu à Chartres ;
- terrain des gens du voyage de Lucé ;
- terrain des gens du voyage de Mainvilliers ;
- Maison du vélo à Chartres ;
- Dojo de Saint-Georges-sur-Eure ;
- Centre équestre de Nogent-sur-Eure
- ex-siège du Val de l'Eure à Pont-Tranchefêtu ;
- centre de loisirs de Bailleau-l'Évêque ;
- centre de loisirs de Morancez ;
- centre de loisirs de Jouy ;
- centre de loisirs de Dammarie ;
- terrain de base-ball de Gellainville ;
- complexe sportif de Jouy ;
- cuisine centrale à Chartres ;
- dépôts de bus à Lucé et Mainvilliers ;
- local kayak à Chartres.

#### • Les zones d'activités

Le service intervient également dans les 31 zones d'activités de l'agglomération déclarées d'intérêt communautaire.

#### • Les espaces verts

L'ingénierie de développement durable de Chartres métropole a en charge l'entretien des espaces verts de Chartres métropole, soit environ 170 hectares répartis sur plus de 90 sites. Ces espaces sont entretenus en régie pour environ 135 hectares et par des entreprises pour environ 35 hectares.

#### • Le développement durable

Le service a en charge le volet développement durable de l'agglomération avec la mise en place de l'agenda 21, l'étude d'un plan climat énergie, l'étude d'un schéma directeur de réseau de chaleur, l'étude d'un schéma directeur du plan vert à l'échelle des 47 communes de l'agglomération.

### 2. Les activités menées en 2014

#### BATIMENTS

#### • Salle culturelle et sportive

Dans le cadre de l'opération pôle gare, un concours de maîtrise



d'œuvre pour la création d'une salle culturelle et sportive a été lancé en 2011. Le projet prévoit 3800 places en configuration handball et peut recevoir 6000 personnes en configuration concert (assis-débout).

Le projet a été retenu au printemps 2012 et le marché de maîtrise d'œuvre a été signé en juin 2012. Les études ont commencé en septembre 2012 et se sont poursuivies en 2013 avec un dépôt de permis de construire et une remise du dossier PRO en fin d'année.

Le coût des travaux est estimé à 37 000 000 € ht.

Des réunions de suivi ont eu lieu avec la maîtrise d'œuvre, le bureau de contrôle, le coordinateur sécurité, l'aménageur du pôle gare, ainsi qu'avec différents services qui interviendront dans le cadre de l'instruction du permis de construire (service urbanisme de la Ville, pompiers, préfecture).

En 2014, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable dans le cadre de l'étude d'impact environnemental, considérant que l'impact de l'équipement ne pouvait être pris en considéra-

tion que dans le cadre global du pôle gare. La collectivité a donc décidé de retirer son dépôt de permis de construire. La libération foncière ayant pris du retard, un nouveau permis sera déposé lorsque la ZAC du pôle gare sera créée.

### • Complexe aquatique

#### - Extension

Suite au lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension du complexe aquatique, le projet a été retenu en mars 2011 et le marché de maîtrise d'œuvre a été signé en avril 2012.



Le chantier a débuté en février 2013 pour une durée de 12 mois.

L'extension comprend la réalisation d'un bassin de natation extérieur de 50 x 25 m avec tous les aménagements périphériques et notamment la possibilité d'installer 5000 places de gradins pour les grandes compétitions ainsi que l'extension du parking. Le coût des travaux est de l'ordre de 6 000 000 € ht.

L'extension du parking a été ouverte en juillet 2013 pour la période estivale.

La commission de sécurité a émis un avis favorable pour l'ouverture du bassin le 30 janvier 2014, la réception des travaux a eu lieu le 31 janvier et l'inauguration le 1<sup>er</sup> février.

Le nouveau bassin a été ouvert au public le 14 février 2014.



### • Pôle école maternelle et centre de loisirs à Sours

Dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la mairie de Sours, Chartres métropole a lancé en 2012 un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle école maternelle et centre de loisirs à Sours. Le projet et l'équipe de maîtrise d'œuvre ont été retenus fin 2012.

Les études se sont déroulées en 2013 pour une remise du DCE en fin d'année.

Parallèlement, le dossier de permis de construire a été déposé à l'automne et une procédure de déclaration de projet a été menée afin de mettre en compatibilité le POS de la commune avec le projet en attendant la mise en place du PLU.

L'enquête publique s'est déroulée début 2014.

Le permis de construire a également été délivré au printemps 2014.

La consultation des entreprises a eu lieu en mai/juin, l'analyse des offres et les négociations ont eu lieu durant l'été avec un démarrage des travaux début octobre.



Le coût des travaux est de l'ordre de 3 000 000 € ht.

La durée des travaux est de 15 mois, l'objectif étant de livrer l'équipement pour fin 2015.

### • Aire d'accueil des gens du voyage à Chartres

La réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage de 50 places caravanes a été lancée sur la commune de Chartres. La maîtrise d'œuvre est assurée par les services de Chartres métropole.



Les travaux ont débutés en mars 2012 mais le chantier a été arrêté suite à une procédure judiciaire entamée par une entreprise riveraine. Après une nouvelle procédure de révision du PLU puis un nouveau dépôt de permis de construire, les travaux ont repris en novembre 2013 pour se terminer en février 2014. Le coût des travaux est de l'ordre de 1 200 000 €. L'ouverture de l'aire d'accueil a eu lieu en mars 2014.

### • Aire d'accueil des gens du voyage à Lucé

Le projet de rénovation, d'extension et de mise aux normes de l'aire d'accueil de Lucé s'est poursuivi et affiné en 2014 avec un dépôt de permis de construire en fin d'année. L'objectif est de doter chaque place de bloc sanitaire individuel en remplacement du sanitaire collectif existant.

### • Et aussi...

Travaux de réfection de sanitaires et de peintures au centre de loisirs de Jouy ; fournitures et poses de stores dans les salles d'activités du centre de loisirs de Dammarie ; confection de rangements au centre de loisirs de Morancez ; construction d'un second local kayak ; réfection du chauffage aux dépôts de bus de Lucé...

## PLAN VERT

### • Schéma directeur

Dans le cadre de l'élargissement de l'agglomération, l'étude d'un schéma directeur à l'échelle des 47 communes a été lancée. Le précédent schéma directeur, datant de 2003, concernait les 7 communes urbaines.

Ce nouveau schéma directeur se base sur le principe des trames verte et bleue avec un objectif premier de préservation des espaces naturels et la recherche de continuité écologique.

Il intègre la volonté de Chartres métropole d'assurer un maillage du territoire par des coulées vertes intégrant les déplacements doux.

Le bureau d'études a été retenu à la fin de l'été 2012 et l'étude a débuté en septembre pour une durée d'environ 1 an. Le rendu final de l'étude a eu lieu en novembre 2013 et le schéma directeur du plan vert a été adopté par le conseil communautaire le 20 janvier 2014.

### • Liaison Fontenay – Lucé – Luisant

Etude et lancement des travaux sur la liaison entre la rue de la Taye et la rue du Maréchal Leclerc à Lucé. Aménagement d'une longueur de 1,2 kilomètres d'une coulée verte avec piste mixte piétons vélos et aménagements paysagers. Coût des travaux de l'ordre de 500 000 €.



Les travaux se sont terminés début 2014 pour une ouverture au public en mars 2014.

### • Cheminement RD 24 à Chartres

Etude et préparation des travaux pour la création d'une liaison mixte piétons vélos entre l'avenue Victor Hugo à Chartres et le Jardin d'entreprises. Les travaux ont eu lieu au 1<sup>er</sup> semestre 2014. Travail en co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Chartres qui a pris en charge l'éclairage public et les aménagements de sécurité, Chartres métropole assurant l'aménagement du cheminement et les aménagements paysagers.

Coût de l'ordre de 250 000 €.



### • Lavoir de la promenade de la fondation d'Aligre

Réfection partielle du lavoir de la promenade de la fondation d'Aligre. Les travaux se sont déroulés au 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Coût de l'ordre de 25 000 €.

## ZONES D'ACTIVITES

### • Travaux

Etudes et réalisation des travaux de gros entretien et d'amélioration dans les zones d'activités (programme de 400 000 €) :

- réfection d'éclairage public (rond-point JE/Gellainville, différents mâts dans les ZA) ;
- réfection de voirie, trottoir, bordure (ZA de Lèves, Le Coudray, Mignières, Mainvilliers, Luisant, F. Vovelle... ) ;
- création de 20 places de stationnement à Lèves ;
- reprise de plantations à Luisant ;
- création d'un arrêt bus au Jardin d'entreprises (Guerlain) ;
- création d'un arrêt poids lourd au Jardin d'entreprises ;
- remplacement de lisses bois à Gellainville ;
- création d'un ilot à Barjouville ;
- pose de bordures anti-stationnement rue Charles Tellier à Chartres ;
- créations de branchements à Mignières ;
- mises à jour de signalétiques d'entreprises.



### • Extensions

Suivi technique des dossiers d'extension ou de création de zones d'activités, opérations concédées à la SPL ou à la SAEDEL (Jardin d'entreprises, Parc d'Archevilliers, Pôles ouest, parc commercial de Barjouville).

### • Signalétique

Opération menée pour l'harmonisation et le renouvellement de la signalétique économique, avec une priorité donnée à la « ZA EST » qui regroupe le Jardin d'entreprises, Gellainville, les zones d'activités Cassin, Poillot, Vovelle, Petits Dépôts, le Grand Séminaire au Coudray et à la « ZA du Bois Gueslin ».



Suite à l'étude et l'appel d'offres réalisés en 2013, 2014 a vu la réalisation de la signalétique de toute la ZA EST et de celle du Bois Gueslin, pour un coût de 380 000 €.

En fin d'année 2014, l'étude a été menée sur la ZA de Lèves pour une réalisation prévue début 2015.

## DEVELOPPEMENT DURABLE

### • Maison du vélo

Achat de 70 vélos pour augmenter le parc destiné à la location.



### • Agenda 21 :

L'agenda 21 de Chartres métropole a été validé par le conseil communautaire en 2012 avec son plan d'actions qui concernent les différents services de la communauté d'agglomération. La direction de l'ingénierie de développement durable assure une veille sur les actions menées par les différentes directions et réalise le rapport de développement durable qui est présenté chaque année au conseil communautaire.

### • PCET

En 2012, une étude d'un plan climat énergie a été lancée avec l'établissement du bilan carbone pour les services et pour le territoire. En 2013, le bureau d'études retenu a poursuivi avec la direction de l'ingénierie de développement durable les études afin de mettre en place un plan d'actions ayant pour but de réduire les gaz à effet de serre et de diminuer nos dépenses énergétiques. Ce PCET (plan climat énergie territorial) a été adopté par le conseil communautaire du 14 octobre 2013.

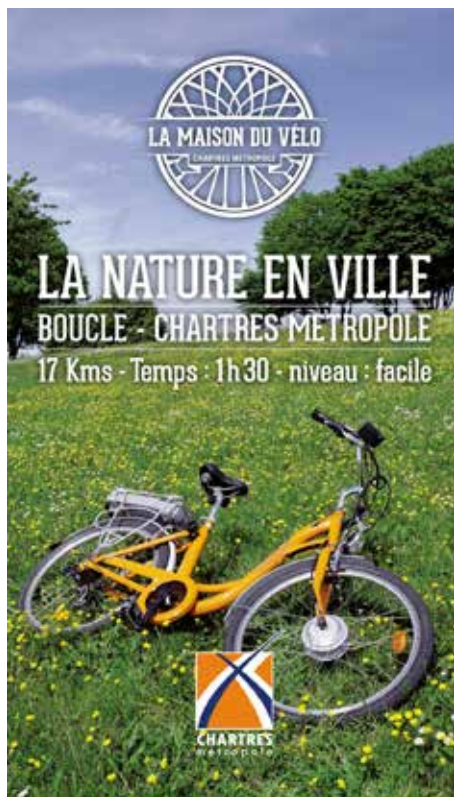
En 2014, la mise en place des actions a débuté.



### • Schéma directeur vélo :

Mise en place du circuit vélo « Nature en ville » avec édition d'une brochure.

Travaux d'aménagement de sécurisation du parcours.



### • Plan de déplacement inter-entreprises

Chartres métropole a passé une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie pour travailler sur la mise en place d'un plan de déplacement inter-entreprises. Ce premier PDIE est orienté sur la ZA EST où le potentiel est le plus important. Des réunions avec les entreprises ont eu lieu, des questionnaires ont été réalisés pour recenser les pratiques de transport des personnels des entreprises. Une quinzaine d'entreprises se sont mobilisées sur ce projet, avec la mise en place de plans d'actions.

### • Animations

La direction de l'ingénierie de développement durable a participé à des manifestations et mis en place des animations autour du développement durable tout au long de l'année (semaine du développement durable, Semaine de la mobilité, défi famille énergie positive, 12 balades thermographiques en partenariat avec l'Espace info énergie, exposition à la médiathèque sur la thématique de la nature en ville et du plan vert...).



## 1. DECHETS

Chartres métropole exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur les 47 communes qui composent son territoire.

Ces compétences sont mises en œuvre par la direction Déchets, dans le respect de la politique générale définie par la collectivité en matière de gestion des déchets et de la réglementation.

La direction Déchets assure notamment :

- la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et apport volontaire ;
- le tri et la valorisation des déchets recyclables ;
- le traitement par incinération des ordures ménagères résiduelles ;
- la prévention et réduction des déchets à la source.

### 1. Elaboration du programme local de prévention des déchets

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon des déchets qui permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets.

En décembre 2012, Chartres métropole s'est engagée avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) à mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets visant un objectif de réduction de 7%, soit 25 kg par habitant, des ordures ménagères et assimilées (soit la poubelle grise, la poubelle jaune et le verre) d'ici fin 2017.

Le programme de prévention des déchets se décompose en deux phases.

La première phase a consisté à réaliser un diagnostic du territoire, à définir les partenariats nécessaires et les moyens en charge de l'animation du programme. Cette première étape a permis de fixer des objectifs de prévention, de déterminer les actions à mettre en œuvre pour les atteindre et de connaître les cibles concernées, tout en s'adaptant aux réalités du territoire. Cette première étape a débuté en 2013 et s'est achevée en décembre 2014 par la validation du programme par l'ADEME.

La deuxième phase va consister à mettre en œuvre le programme, c'est-à-dire conduire les différentes actions retenues afin d'atteindre les objectifs fixés. Cette deuxième étape s'étalera sur trois ans, de 2015 à 2017.

Pour finaliser la première étape, la direction Déchets a été assistée du cabinet d'études AUSTRAL.



Il n'y a pas de petits gestes  
si nous sommes 125 000 à les faire !

### 2. Evolution du parc d'équipements de pré-collecte et de véhicules de collecte

#### a. Poursuite du renouvellement du parc de BOM

En 2014, deux nouvelles bennes de collecte ont été réceptionnées. La régie de collecte dispose désormais de 15 véhicules neufs de PTAC de 12 et 19 tonnes, sur un parc comprenant au total 19 bennes. Le renouvellement s'achèvera en 2015.



Ces nouveaux véhicules sont notamment équipés du système Eco-control développé par la société Faun, qui permet de réduire les consommations de gasoil et donc d'être plus respectueux de l'environnement.

#### b. Distribution de bacs roulants sur le péri-urbain

Afin, notamment, d'harmoniser le dispositif de collecte des ordures ménagères à l'échelle de l'Agglomération, mais aussi d'améliorer les conditions de ramassage et la propreté des rues, Chartres métropole a mis en place, au deuxième semestre 2014, une vaste opération de distribution de bacs roulants sur les communes du péri-urbain.

La fourniture des bacs et la distribution ont été assurées entre le 29 septembre et le 15 décembre 2014 par la société Plastic Omnium :

- 14 438 bacs destinés à la collecte des Ordures Ménagères distribués
- 4 628 bacs destinés à la collecte des Emballages et Papiers en mélange distribués.

Le coût de l'opération (fourniture et distribution) s'élève à 1 201 200 € (hors phase de réajustement).

Suite à cette distribution, un nouveau planning de collecte sera mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. A cette date, les consignes de tri seront également harmonisées sur l'ensemble du territoire communautaire.

### c. Diagnostic du parc de conteneurs d'apport volontaire sur le péri-urbain

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle organisation des collectes au 1<sup>er</sup> janvier 2015, un audit du parc des colonnes en place a été réalisé par la direction déchets.



Ce diagnostic a conduit dans un premier temps à :

- retirer 27 colonnes « Papiers » le 30 et 31 décembre 2014 sur les communes ayant reçu des bacs de tri ;
- remplacer les consignes de tri sur 124 colonnes, entre le 1<sup>er</sup> et le 15 décembre 2014.

En 2015, le renouvellement des conteneurs d'apport volontaire sera engagé sur le péri-urbain.



Pour assurer la maintenance du parc de conteneurs, Chartres métropole fait intervenir la société VEOLIA PROPLETE, dans le cadre d'un marché de prestation de services. Des campagnes de maintenance préventive et des opérations de réparation sont régulièrement assurées.

Enfin la campagne annuelle de lavage des conteneurs a été réalisée d'avril à novembre sur l'ensemble du parc.

### d. Réorganisation de la distribution des sacs-poubelles



Chaque année, Chartres métropole continue à assurer la distribution de sacs-poubelles. En 2014, l'organisation de cette distribution a été modifiée, du fait de la fermeture au public des locaux de Lucé. Ainsi, depuis mai, ce sont désormais les communes qui assurent la dotation en sacs pour les besoins des nouveaux habitants et le réapprovisionnement en sacs jaunes à la demande des usagers concernés.

En 2014, ce sont environ 3.1 millions de sacs, tous flux confondus, qui ont été distribués.

## 3. Conteneurisation des gros producteurs soumis à la redevance spéciale

La redevance spéciale (RS) correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets rendue par la collectivité. Ce dispositif est mis en place depuis 2004 sur le territoire de Chartres métropole.

Les redevables sont principalement des entreprises commerciales, artisanales, industrielles, de services et des administrations produisant une quantité de déchets supérieure à celle d'un ménage.

Un seuil en matière de production de déchets est fixé à 100 m<sup>3</sup> par an pour les établissements publics et 250 m<sup>3</sup> par an pour les entreprises.



Pour améliorer le contrôle de la production de déchets et faciliter le travail des agents de collecte, Chartres métropole a fait le choix d'équiper les gros producteurs en bacs roulants. Du 28 octobre au 31 décembre 2014, 352 bacs ont été distribués aux 28

redevables, regroupant 60 sites. Le coût de la fourniture et de la distribution s'est élevé à 55 131,93 € HT.

## 4. Mise en place de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur

Le principe de la responsabilité élargie du producteur est une application du principe « pollueur-payeur » : le producteur est responsable de la gestion de son produit en fin de vie.

En France, ce principe se traduit par l'obligation pour les producteurs nationaux, comme les importateurs de produits et leurs distributeurs (pour les produits de leurs propres marques) de pourvoir à la collecte sélective et au traitement des déchets issus de ces produits ou de les financer.

Les metteurs sur le marché peuvent assumer ces responsabilités seuls ou (le plus souvent) collectivement, via un éco-organisme de filière qu'ils mettent en place et dont ils assurent la gouvernance. Ils adhèrent et financent alors ces éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics.

Les filières encadrées réglementairement sont notamment les suivantes :

- déchets d'emballages ménagers,
- déchets d'équipements électriques et électroniques,
- déchets de piles et accumulateurs,
- textiles usagés
- déchets de papiers graphiques,...

En 2014, deux nouvelles filières ont été mises en œuvre de manière opérationnelle pour Chartres métropole :

- celle des déchets dangereux spécifiques (DDS) des ménages (peintures, enduits, produits biocides, ...) détenus par les ménages ;
- celle des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) perforants des patients en auto-traitement.



Pour les déchets dangereux diffus des ménages, Chartres métropole a contractualisé avec l'éco-organisme, Eco-DDS, agréé en 2013. Chartres métropole, responsable de la collecte, a donc installé des contenants dédiés à cette collecte sur l'ensemble des

déchetteries en 2014 (en mai pour Lucé et Champhol et en juillet pour Dammarie et en août pour Saint-Aubin des Bois). L'éco-organisme prend en charge le traitement de ces déchets et verse un soutien financier à la collectivité pour la collecte.

L'association DASTRI, a été agréée en novembre 2012 pour assurer l'enlèvement et le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement. Suite à sa mise en place, les pharmacies ont eu le choix de collecter ce type de déchets. Sur le territoire de Chartres métropole, 24 pharmacies sont devenues des points de collecte pour les DASRI en 2014. Considérant que le service de collecte des DASRI proposé par les différentes pharmacies du territoire répond aux besoins des usagers, Chartres métropole a mis fin en juillet 2014 à son service de collecte des DASRI en déchetteries et au niveau des bornes dédiées des hôpitaux.

## 5. Avancement du projet de nouvelle déchetterie

Après les études préliminaires, le dossier de nouvelle déchetterie située à Fontenay-sur-Eure est passé au stade avant-projet. La rédaction du dossier d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement et du Permis de Construire a été lancée.

Par ailleurs, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet a été entamée. L'enquête publique se déroulera en 2015.

## 6. Incinérateur : lancement de l'audit

Un audit technique, juridique et financier de la délégation de service public de l'unité de traitement et de valorisation énergétique ORISANE a été lancé en 2014, dans le but de préparer la fin du contrat prévue en décembre 2018. Il est réalisé par le groupement BG Consult/Ecosferes/Orthemis.

## 7. Communication

Depuis plusieurs années, Chartres métropole propose des animations en milieu scolaire pour promouvoir le tri et le recyclage des déchets.

En 2014, 16 écoles maternelles et primaires ainsi que 1 collège et 1 lycée ont bénéficié de ces interventions réalisées par les ambassadeurs du tri. De la même manière, le centre de formation des apprentis en Bâtiment de Chartres, l'institut médico-éducatif de Chartres, la régie de quartier de Mainvilliers et 2 centres de loisirs ont été sensibilisés au tri des déchets.

Des animations ont également été réalisées en 2014 :

- participation à la Semaine du développement durable le 2 avril au centre de Loisirs de Lucé (jeu et animation sur le compostage),

- sur la réduction des déchets lors du City Raid Andros le 30 avril sur le thème de « Ma ville éco-responsable » basé sur une course d'orientation en milieu urbain pour les jeunes 10-13 ans,
- partenariat avec l'Odysée lors du championnat de France de natation du 8 au 13 avril pour permettre le tri des emballages.

Suite à la distribution des bacs roulants sur le péri-urbain, la communication a été accentuée avec notamment :

- une réunion d'information auprès des élus des communes péri-urbaines – présentation du schéma d'harmonisation (23 juin),
- un courrier aux communes de demande de renseignements pour préparer la distribution (juillet),
- des articles de presse (21 juillet, 3 novembre),
- des articles dans le magazine « Votre Agglo » (septembre, octobre, novembre, décembre),
- boîitage d'un courrier d'information préalable, remise de guides de tri et de plaquettes d'information lors de la distribution des bacs,
- information sur le site internet de Chartres métropole (octobre-décembre),



- campagne d'affichage dans les communes (panneaux municipaux) (démarrage en octobre),
- campagne d'affichage sur les autocars (15 novembre-15 janvier),
- diffusion des calendriers de collecte 2015 (décembre).



## 8. Résultats 2014

## a. Collecte

Le tableau ci-dessous présente les ratios de collecte en kg/hab/an :

Tonnage collecté (en kg/hab/an)	2010	2011	2012	2013	2014
Ordures ménagères	337	305	293	280	274
Déchets recyclables (emballages, papiers, verre)	58	71	72	70	69
<b>Total</b>	<b>395</b>	<b>376</b>	<b>365</b>	<b>350</b>	<b>343</b>

La production d'ordures ménagères a fortement diminué depuis 2010, due principalement à une production assez faible sur le secteur périurbain, qui a intégré progressivement la communauté d'agglomération. La production des déchets recyclables a considérablement augmenté entre 2010 et 2011, mais elle a diminué de 6.4% entre 2012 et 2014.

départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, dans le cadre de la prévention des déchets, fixe un objectif à 341 kg/an/hab à l'horizon 2015, soit une baisse de 0.6% à atteindre. L'objectif du programme local de prévention de Chartres métropole est d'atteindre 325 kg/hab/an en 2017, soit une baisse de 5.6% en 3 ans.

La production de déchets ménagers et assimilés (OM, emballages, papiers, verre) est de 343 kg/an/hab en 2014. Le plan

## Evolution des tonnages collectés par type de déchets

Type de déchets	2012 (t)	2013 (t)	2014			
			(t)	Evolution 2013/2014	Ratio (kg/hab)	Perf moyenne nationale (kg/hab) <sup>1</sup>
Ordures ménagères	32671	33779	33374	-1%	274	288
Emballages et Papiers	5029	5318	5164	-3%	42	47.6
Verre (AV + cafetiers)	2997	3253	3230	-1%	27	28.9
Encombrants	903	964.5	1020.9	6%	8	11.5
Déchets végétaux	4119	4151	4644	12%	38	19.3
Emballages des commerçants	388	360	375	4%	3	-
DASRI	1.782	1.637	1.56	-5%	0	-

1 : Données 2011 issues de La collecte des déchets par le service public en France – Résultats 2011, ADEME

## b. Déchetteries

4 déchetteries sont présentes sur le territoire de Chartres métropole à Lucé, Champhol, Dammarie et Saint-Aubin des Bois. Plus de 150 000 apports ont été enregistrés en 2014 représentant 20 517 tonnes de déchets.

L'apport moyen est de 129 kg/usager.

## Tonnages collectés par déchetterie

	Champhol (t)		Lucé (t)		Saint Aubin des Bois (t)		Dammarie (t)		TOTAL (t)		
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013/2014
Bois	288	537	229	700	95	127	150	226	762	1589	108%
Cartons	132	130	153	172	68	65	97	91	450	457	2%
DDM	50	43	56	55	15	19	20	21	140	138	-1%
DEEE	181	170	228	239	72	74	57	51	538	534	-1%
Déchets Vég.	1469	1673	1180	1526	1120	1389	954	1167	4722	5756	22%
Gravats	1651	1428	1389	1683	626	705	571	853	4236	4669	10%
Huiles	8	7	7	8	3	4	4	5	21	24	12%
Lampes		1	0.8	0.4	0.2	0.3	0.1	NC	1	1	8%
Métaux	182	168	207	228	85	105	107	90	581	590	2%
Pneus			9.7	14.5					10	15	49%
Tout-venant	2353	1972	3001	2539	845	955	1235	1279	7434	6745	-9%
<b>TOTAL</b>	<b>6312</b>	<b>6128</b>	<b>6461</b>	<b>7164</b>	<b>2928</b>	<b>3444</b>	<b>3195</b>	<b>3782</b>	<b>18896</b>	<b>20517</b>	<b>9%</b>

## c. Traitement

Les déchets ménagers et assimilés pris en charge par Chartres métropole en 2014 sont traités selon 4 filières distinctes :

- Incinération avec valorisation énergétique : 33 374 tonnes

- Enfouissement (en site de classe 1 ou 2) pour les encombrants et résidus d'incinération

- Valorisation matière par recyclage

- Compostage : 15 100 tonnes de déchets végétaux réceptionnés sur la plate-forme de Lucé.



## 2. TRANSPORTS

### Les principales missions de la direction des transports et de la mobilité

La direction transports et mobilité assure le suivi technique de l'activité transports urbains de Chartres métropole en tant qu'autorité organisatrice de transports, avec notamment pour mission d'améliorer l'adéquation offre/usages, d'assurer le contrôle et le suivi technique du délégataire et de l'exploitant à qui a été confiée l'exploitation du réseau, et de planifier et réaliser les investissements relatifs aux transports urbains.

La direction transports et mobilité assure par ailleurs le suivi des onze conventions passées avec les autorités organisatrices de second rang et finance la totalité des dépenses des transports des élèves de primaire et de secondaire. Elle intègre depuis 2014 la gestion de la maison du vélo, ainsi que les abris vélos en gares de Chartres et de Saint-Prest.

### Périmètre de transports urbains (PTU)

Le Périmètre de transports urbains (PTU), dont l'autorité organisatrice est Chartres métropole, correspond au périmètre constitué des 47 communes membres.

Une différence d'exploitation entre le réseau typiquement urbain (à l'échelle de l'agglomération) et le réseau des communes du PTU hors agglomération dit périurbain : chacun de ces réseaux fait l'objet d'un contrat spécifique (délégation de service public pour le premier et marché d'exploitation pour le second).

Le PTU permet à Chartres métropole :

- d'organiser les transports urbains ;
- de percevoir le versement transport.



Le taux du Versement Transport (VT) est harmonisé à l'échelle du Périmètre de transports urbains depuis 2009 : ce taux était en 2014 de 1,15 % sur l'ensemble du PTU.

### OPERATIONS MENEES EN 2014

#### 1. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

pour l'exploitation du réseau de transports urbains, le contrat avec la société Chartres Mobilité arrivant à échéance au 31 décembre 2014.

Au vu de l'offre reçue par l'unique candidat (l'entreprise sortante) et des négociations qui ont été menées, Chartres métropole a décidé par délibération du 20 octobre 2014 de mettre fin à la procédure de DSP.

#### 2. CONTRIBUTION A LA CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) CHARTRES METROPOLE TRANSPORTS



La Direction transports et mobilité a contribué à la création de la Société publique locale (SPL) Chartres métropole transports, ainsi qu'au montage du contrat d'obligation de service public (OSP) entre Chartres métropole et la SPL, qui a été approuvé par le Conseil Communautaire du 8 décembre 2014.



### 3. EVOLUTIONS DU RESEAU URBAIN

- **MODIFICATION DE LA LIGNE N°4, DU FAIT DE LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION DES BUS SUR LE PONT AU-DESSUS DE LA VOIE DE CHEMIN DE FER, AVENUE DE LA REPUBLIQUE A LUCE**

La circulation des bus sur le pont au-dessus de la voie de chemin de fer, avenue de la République à Lucé, au même titre que pour l'ensemble des poids lourds, a été limitée à compter du 31 mars 2014.

Une modification de l'itinéraire de la ligne n°4, avec un passage des bus par la rue Maussibot ou la rue des écoles, a été prise en compte à compter de cette date. Cet itinéraire permet de maintenir l'offre de la ligne dans les meilleures conditions de sécurité et d'attractivité, sur la commune de Lucé, en évitant d'emprunter le pont.

- **PROLONGATION DE LA LIGNE 11**

Dans le cadre du déménagement du siège de l'entreprise Guerlain dans la ZA de Gellainville, la ligne 11 est prolongée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, avec la création d'un nouvel arrêt à proximité du nouveau siège.



- **AMELIORATION DE L'OFFRE SUR LA LIGNE 9 DESSERVANT L'ODYSSEE**

La ligne 9, desservant l'Odyssée, assurait un dernier départ à 19h15 en direction de la gare SNCF, du lundi au samedi. Les entraînements sportifs ainsi que les activités proposées en soirée nécessitaient une adaptation de cette desserte.

Un aller-retour supplémentaire est ainsi réalisé sur la ligne chaque jour, du lundi au samedi, avec un dernier départ effectué à 19h45 en direction de la gare SNCF, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

- **ADAPTATION DE LA LIGNE 14 AVEC LA MISE EN PLACE D'UN ITINERAIRE PLUS DIRECT EN DIRECTION DE LA PLACE MORARD, ET SUPPRESSION DES PREMIERES COURSES LE SAMEDI MATIN SUR LA LIGNE 14 ET SUR LA LIGNE 15 EN PERIODE SCOLAIRE**

La ligne n°14 est dotée d'un itinéraire plus direct en direction de la place Morard. Par ailleurs, les 3 premières courses de 8h43 à 10h13 le samedi matin, très faiblement fréquentées, sont supprimées sur la ligne n°14 et la ligne n°15 en période scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

- **PRISE EN COMPTE DES IMPACTS ECONOMIQUES RELATIFS A L'EVOLUTION DES CHARGES SOCIALES ET FISCALES**

Au cours de l'exécution de la convention et à partir de l'exercice 2010, la taxe professionnelle supportée par le délégataire a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET).

Chartres métropole a ainsi constaté que le montant des charges fiscales supportées par le délégataire avait diminué.

Puisque le remplacement de la taxe professionnelle par la CET trouve son origine dans l'évolution de la réglementation fiscale au cours de l'exécution du contrat, le délégant et le délégataire se sont rencontrés pour discuter de l'impact de cet événement extérieur « afin d'envisager le cas échéant et dans les limites légales, une révision des dispositions du contrat (...) ». L'avenant 18 préparé par la Direction des transports et approuvé par le conseil communautaire du 30 juin 2014 a formalisé cet impact financier.

### 4. EVOLUTIONS DU RESEAU PERIURBAIN

- **CREATION DE LIGNE**

- Création de la nouvelle ligne D52 entre Ollé et Mignières à compter du 2 septembre 2014

- **MODIFICATION PONCTUELLE DU RESEAU PERIURBAIN**

- Création d'un nouvel arrêt « Goindreville » (commune de Thivars) sur la ligne 159 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- Ajout de l'arrêt « Hôtel-Dieu » à Chartres pour le service de Transports à la Demande à compter du 22 avril 2014

- Le trajet aller (vers Luisant/Chartres) de la ligne 159 et de la ligne D25 est modifié après l'arrêt Goindreville. Le véhicule emprunte la rue Gunther et passe par la commune de Thivars dans le but de ne pas couper la RD 910, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

- Suite à la sectorisation de la commune de Voise (rattachement au collège V.HUGO), la ligne D13 est prolongée jusqu'à Voise.

L'arrêt Voise Centre est créé, avec mise en place à compter du 2 septembre 2014.

- Mise en place d'un doublage sur la ligne D12 (Prunay le Gillon – Lycée Fulbert) à compter du 15 septembre 2014.
- Mise en place d'un doublage sur la ligne D71 (de Genainvilliers commune de Mittainvilliers au collège L. Pergaud) à compter du 11 septembre 2014.
- Modification des horaires du circuit scolaire de Morancez-Gellainville (horaires avancés de 8 minutes) à compter du 25 septembre 2014.
- Création de l'arrêt « Houville-la-Branche cinq ormes » sur la ligne D13. La mise en place est prévue à partir du lundi 29 septembre 2014.
- Ajustement des horaires sur le circuit scolaire d'Amilly à compter du 22 septembre 2014
- Création de l'arrêt «Chauffours-Mare» sur la ligne D52 à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014
- Modification de l'ensemble des services spéciaux scolaires pour tenir compte de la nouvelle organisation des rythmes scolaires, organisation de transports le mercredi matin et intégration des besoins des centres aérés.

## 5. AUTRES OPERATIONS :

### • REPONSE A L'APPEL A PROJET « TRANSPORTS COLLECTIFS ET MOBILITE DURABLE »

La direction transports et mobilité a préparé un dossier dans le cadre de l'appel à projet « transports collectifs et mobilité durable » permettant d'obtenir des aides financières de l'Etat pour la réalisation d'infrastructures de transports.

Le projet comprend :

- la création d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS), avec une fréquence élevée et grande régularité grâce à la continuité des voies réservées aux transports en commun sur tout l'itinéraire entre le pôle d'échange multimodal à la gare de Chartres et l'avenue d'Orléans. La ligne se prolonge en site banalisé jusqu'à l'hôpital du Coudray. L'ensemble de la ligne a une longueur de 6 km ;
- la création d'un parc relais à proximité de la rocade et de l'avenue d'Orléans ;
- des arrêts de transport confortables et équipés d'informations dynamiques à l'attention des voyageurs ;
- un système de billettique avec une carte de transport qui sera utilisable sur les autres réseaux.

Le projet prévoit une mise en service à l'horizon 2018, et reprend les orientations du Plan de Déplacement Urbain. Le projet a été reconnu éligible en décembre 2014 par les services de l'Etat.

### • PARTICIPATION A L'OPERATION POLE GARE

La direction transports et mobilité participe à la préparation du projet « pôle gare », afin d'intégrer au mieux les transports urbains à cette importante opération.

### • PREPARATION DE L'INTEGRATION AU MARCHÉ PERIURBAIN DE DEUX NOUVEAUX RESEAUX DE TRANSPORTS PRIMAIRES

Il s'agit des réseaux de transports primaires de Jouy et Dammarie, intégrés au marché périurbain au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### • ET AUSSI ... :

#### Mise en place d'un nouvel abri à vélos

Mise en place d'un nouvel abri à vélos à proximité de la gare de Saint-Prest, opérationnel depuis septembre 2014.

#### Animation de la semaine du transport public

Tenue d'un stand sur la place des Epars afin de présenter les nouveaux services de transport FILIBUS aux habitants, en partenariat avec la maison du vélo et de la SNCF.

#### Toilettes bout de ligne

Préparation d'un nouveau marché pour la fourniture et la mise en place de nouvelles toilettes bout de lignes destinées aux conducteurs.



## Maison du vélo

Livraison de 50 nouveaux vélos de ville et de 35 vélos électriques.

Suivi du recours d'entreprises concernant le Versement Transports, concernant une partie de la période où le périmètre de l'autorité organisatrice des transports était le Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain.

## Syndicat mixte de coordination des transports collectifs d'Eure et Loir (SMCTCEL)

Chartres métropole adhère au SMCTCEL et à ce titre, la direction des transports et mobilité se concerte avec les services de ce syndicat pour mettre en œuvre ses actions. Le SMCTCEL exerce les compétences suivantes :

- coordonner les services publics de transport que les AOT membres organisent ;
- favoriser l'information multimodale à l'intention des usagers



- rechercher une tarification coordonnée et des titres de transport uniques ou unifiés pour favoriser la chaîne de déplacements entre les différents réseaux.

## Zoom : Opération « Carte jeune »

Gratuité totale pour les jeunes de moins de 18 ans ou scolarisés dans le secondaire moyennant un coût annuel de 10€.



	2013	2014	Variation en %
Nombre de cartes établies	11 754	11 814	+ 0,5 %

## Chiffes clés

**Flotte de véhicules :** 58 bus standards (*acquisition en 2007 pour 51 bus et 2010 pour 7 bus*) 34 cars réceptionnés en décembre 2012, 3 micro-bus destinés à la ligne « Relais de Portes », 1 véhicule spécifique destiné au service de transport de personnes à mobilité réduite (*acquisition en 2007*) et 2 navettes électriques.

### Descriptif du réseau urbain

- 15 lignes de bus
- 1 ligne Relais des portes et 1 « circuit boulevard »
- 1 ligne La Navette
- 3 lignes régulières de desserte SNCF (opérationnelle tôt le matin et tard le soir)
- 20 services spéciaux desservant les établissements scolaires
- 1 service TPMR à la demande

### Descriptif du réseau périurbain

- 11 lignes à destination de la gare de Chartres
- 25 lignes à destination des établissements scolaires
- Un service « à la demande »

## 3. DIRECTION DE L'EAU

Le présent rapport fait état des activités réalisées par la direction de l'eau de Chartres métropole au cours de l'année 2014, dans une configuration à 47 communes, les 5 communes de la communauté de communes de Bois Gueslin étant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 exploitées en eau potable et en assainissement par la régie de Chartres métropole.

### I. GESTION DE LA RESSOURCE ET DE LA PRESERVATION DU MILIEU (GRPM)

#### 1.1 Cellule protection de la ressource en eau potable

Ce service est en place depuis l'arrivée d'un animateur le 2/07/2012 et compte 2 personnes depuis le 15/09/2013. Ces postes sont subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), qui fournit également à Chartres métropole les orientations à impulser sur le territoire.

##### 1.1.1 Le contexte local

Les ressources de l'agglomération chartraine offrent une qualité d'eau globalement assez dégradée, d'où la quasi-totalité des ouvrages classés par l'Etat et/ou le SDAGE Seine Normandie comme devant faire l'objet d'une démarche de protection.

Ainsi, les captages de Berchères-Saint-Germain, Saint-Georges-sur-Eure et Dammarie sont les premiers classés au titre du Grenelle de l'Environnement.

La conférence environnementale de 2014 a rajouté à cette liste les captages de la Saussaye, Berchères-les-Pierres, Bailleau-l'Evêque, Mignières et Saint-Aubin-des-Bois.

Au-delà de ces captages à protéger « réglementairement », il faut rajouter les ouvrages de priorité SDAGE 4, c'est-à-dire dont la mise en place de mesure de protection conditionne les aides de l'agence de l'eau.

Parmi eux, on trouve, en plus des précédents, Fontenay-sur-Eure, Thivars, Ver-lès-Chartres, Gellainville, Barjouville, Challet, Clévilliers et la prise d'eau dans l'Eure aux Trois-Ponts à Chartres.

La protection de ces ouvrages passe par une phase d'étude de délimitation de l'aire d'alimentation, de la vulnérabilité intrinsèque et de la vulnérabilité liée aux activités humaines.

En s'appuyant sur cette phase d'études, il devient possible de proposer un programme d'actions de reconquête de la qualité.



##### 1.1.2. Mise en œuvre des démarches de protection de la ressource

Les captages de Berchères, Clévilliers, Challet sont regroupés dans l'aire d'alimentation du captage de Berchères Saint Germain.

L'année 2014 aura permis la finalisation de la partie étude et la conception et validation par les acteurs de terrain (agriculteurs notamment) d'un programme d'actions agricoles et non agricoles de reconquête de la qualité de l'eau.

Les captages de Bailleau-Saint-Aubin ont fait l'objet, en 2014, d'une étude d'aires d'alimentation couplée aux captages de Fontenay-sur-Eure.

Ainsi, fin 2014, l'aire d'alimentation des captages de Bailleau-Saint-Aubin est presque finalisée. Celle de Fontenay-sur-Eure, du fait des échanges possibles avec la nappe d'accompagnement de l'Eure, nécessitera des investigations complémentaires.

Pour les captages de la Saussaye-Berchères-les-Pierres, l'étude conventionnelle de l'aire d'alimentation a été couplée au programme de recherche mené par l'université d'Orléans et visant à modéliser localement les vitesses de transfert des polluants vers la nappe (outil DARCI).

Ces travaux menés en parallèle ont permis fin 2014 de définir une aire d'alimentation.



Sur ce territoire, un partenariat avec une classe de BTS du Lycée agricole a été engagé afin de caractériser les pratiques pour pouvoir proposer un programme d'actions agricoles adapté.

La prise d'eau dans l'Eure a fait l'objet d'une proposition d'étude spécifique avec la mise en place d'un suivi qualité depuis la prise d'eau jusqu'à la source. La société Sypac a été retenue pour réaliser les analyses et, à la demande impérative de l'AESN, devra obtenir un agrément pour les prélèvements d'eau en rivière avant de pouvoir commencer la prestation.

Parallèlement, un travail a été mené en collaboration avec l'Irsted afin de caractériser le bassin-versant concerné.

Un rapprochement et une collaboration ont été entreprises avec les services de l'Etat et du Conseil général de l'Orne en raison d'une importante pollution à l'atrazine, dont l'origine pourrait être proche de la source de l'Eure.

En 2014, Chartres métropole a également repris la gestion du captage de Dammarie, dont l'aire d'alimentation et le plan d'actions ont été définis sous l'impulsion de la chambre d'agriculture. L'année 2014 aura essentiellement permis de mettre en place les modalités de travail entre la Chambre d'agriculture, les autres organismes prescripteurs et Chartres métropole en adoptant des conventions de partenariat.

Dans le cadre des actions non agricoles, Chartres métropole s'est engagée dans une assistance auprès des collectivités qui souhaitent réduire l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics.

Un prestataire pour réaliser les plans de désherbage a été retenu et des réunions d'information ont été proposées aux élus.

## 1.1.2 Ressource en eau potable

L'ensemble des ressources exploitées début 2014 par Chartres métropole est fonctionnel. Les captages de Prunay-le-Gillon (F3) et de Francourville (F2) ne sont toutefois pas autorisés à être utilisés en période estivale lorsque leur niveau de consigne jugé trop haut est atteint : un hydrogéologue agréé a remis un nouvel avis ayant amené à redéfinir ce niveau auprès de l'ARS de façon plus opérationnelle.

Le captage M1 de Bailleau-l'Evêque a été définitivement arrêté en fin d'année compte tenu du démarrage des travaux de la station d'épuration de la Mare Corbonne.

La procédure de protection réglementaire (Déclaration d'Utilité Publique) des forages de Fontenay-sur-Eure est en cours, avec notamment la fourniture d'une étude d'impact exigée en cours de procédure par les services de l'Etat, suite à la réforme des modalités d'enquêtes publiques

La régularisation des forages de Thivars et Ver-lès-Chartres au titre du code de l'environnement (procédure d'antériorité) a été obtenue.

Concernant les travaux de mise en conformité des forages suite aux DUP, les démarches ont été engagées pour :

- la mise en conformité des abreuvoirs d'animaux dans les périmètres de protection de la prise d'eau ;
- la suppression des rejets directs d'eau pluviale dans les périmètres de protection de la prise d'eau ;
- l'imperméabilisation des fossés de la N154 dans les périmètres de protection du forage de la Saussaye (travail avec la DIRNO et les services de l'Etat) ;
- la réhabilitation du puits du Conseil général dans les périmètres de protection du forage de la Saussaye ;
- l'inscription aux services de la publicité foncière pour les servitudes des périmètres de protection de la Saussaye, Prunay-le-Gillon, Mignièrès et la prise d'eau des Trois-Ponts.



### 1.1.3 Subventions

Le montage des dossiers de subvention a été présenté auprès de l'AESN pour :

- le financement des postes d'animateurs ;
- le financement des analyses d'eaux brutes ;
- le financement du marché analyses d'eau de surface ;
- le financement des inscriptions aux hypothèques des servitudes sur les forages de Mignières et Fontenay-sur-Eure ;
- le financement de l'étude d'impact pour Fontenay-sur-Eure ;
- le financement des travaux complémentaires pour la DUP du forage de Berchères-Saint-Germain ;
- le financement des travaux relatif à la DUP du forage de la Saus-saye.

Ce financement a été complété par le montage et le suivi de la demande de subvention auprès du FEADER pour l'animation.

### 1.2 Cellule supervision-électromécanique

L'année 2014 a été consacrée au complément de l'équipement nécessaire pour l'extension du périmètre de Chartres métropole à 47 communes, et plus particulièrement au rapatriement nécessaire des informations process et sécurité pour l'exploitation des différents ouvrages (eaux usées EU, eaux pluviales EP et eau potable AEP et rivière) récupérées au 01/01/2013.

Les missions ont consisté en la rénovation des coffrets électriques et le raccordement en supervision dans la continuité des ouvrages de 2012 pour les bassins, postes de relèvement, stations d'épuration, châteaux d'eau, forages, bâches, surpresseurs.

Le pôle a supervisé sur l'année 2014 divers travaux d'automatisme et d'électromécanique.

Il a également porté assistance et conseil aux agents d'exploitation et d'astreinte (suivi de supervision, changement de consignes, modifications du fonctionnement, etc.).

Concernant la fibre optique liée au transfert des données, le pôle a assuré la supervision des chantiers, des devis, des déroulements et des tests de ligne.

A ce jour, 27 sites sont fibrés, les autres sites (100) étant reliés via le réseau GPRS au centre de supervision.

Le réseau informatique de la direction de l'eau est entièrement géré par le pôle supervision.

L'intégralité des sites est supervisée 24h/24.

### 1.3 Maîtrise d'ouvrage



La direction de l'eau a assuré, en 2014, la maîtrise d'ouvrage sur les opérations suivantes :

- travaux de création d'une nouvelle station d'épuration de 650 EH sur la commune de Clévilliers : suivi de la phase réalisation ;
- travaux de réalisation d'une station d'épuration de 700 EH sur la commune de Dangers ;
- réparation des réservoirs d'eau potable de Clévilliers et de Dammarie ;



## 1.4 Cellule réseaux-ouvrages eau potable-eaux usées-eaux pluviales

La direction de l'eau a procédé en 2014 aux travaux suivants :

- réhabilitation des châteaux d'eau de Clévilliers (étanchéité intérieure, hydraulique et serrurerie de cuve et ravalement) et Dammarie (étanchéité intérieure) ;
- renouvellement de 20 poteaux incendie sur le territoire des 7 communes urbaines ;
- interventions diverses d'urgence sur les réseaux EU/EP des 7 communes urbaines ;
- gestion de l'organigramme clés pour une homogénéité du parc sur les différents ouvrages ;
- réparations de 85 fuites sur le réseau ;
- curage préventif de 59 000 ml de réseau (soit environ 1/3 du réseau) ;
- débouchage curatif de réseaux et branchements EU ;
- nettoyage des fosses à sable et avaloirs sur le réseau EP des 7 communes urbaines ;

- renouvellement d'environ 200 tampons et 150 scellements d'ouvrages ;
- renouvellement et amélioration du réseau d'eaux usées et reprise des branchements rue Pierre-Chesnais à Mainvilliers (dépose amiante ciment et pose collecteur Ø200 fonte sur 250 ml) ;
- renouvellement des branchements d'eaux pluviales rue Jean Perrin à Chartres (retrait amiante ciment, pose de boîte de branchement) ;
- renouvellement de 16 ml de réseau d'eaux usées Place Marceau à Chartres ;
- extension de réseau EU sur 23 ml rue des Saules à Luisant ;
- Suivi d'une vingtaine d'opérations ;
- purge régulière des réseaux sur l'ensemble des communes ;
- détection de fuite au gaz sur le réseau d'eau potable de l'ensemble de la commune de Berchères-les-Pierres.

De plus, il est à préciser que l'année 2014 a été comme 2013 consacrée à la découverte des réseaux AEP et EU des nouvelles communes ainsi que leur fonctionnement. Ce travail a permis une mise à jour des plans et d'en créer de nouveaux en collaboration avec le service SIG.

## Equipe rivière et bassins d'eaux pluviales

### Actions menées en 2014 :



- étude et diagnostic en collaboration avec la Cater et l'AESN pour les travaux de continuité écologique réalisation du cahier des charges ;
- faucardage mécanique de la végétation aquatique en amont et en basse ville de Chartres afin de conserver le libre écoulement des eaux ;
- entretien de la ripisylve. L'élagage a été effectué durant toute l'année par le garde-rivière et la régie espace verts pour préserver les berges et maintenir l'écoulement normal de la rivière ;

- gestion des embâcles et flottants : le ramassage quotidien des embâcles permet de conserver une rivière propre et de garantir un bon écoulement ;
- lutte contre les espèces invasives animales : les ragondins et rats musqués détruisent les berges de l'Eure. Le piégeage s'effectue par l'intervention d'une entreprise extérieure de la Prairie de Luisant jusqu'à la Petite Venise. Des chasseurs à l'arc tirent les ragondins du stade des grands prés jusqu'à Fontaine-Bouillant via une convention mise en place en 2009 ;

- gestion des ouvrages hydrauliques (chasses régulières) ;
- lutte contre le phytophthora de l'aulne (dessouchages) ;
- tailles des saules en têtards ;
- programme pluriannuel d'entretien de l'Eure dans la traversée de Chartres (travaux et sensibilisation des riverains) ;
- entretien régulier (débroussaillage, élagage, abatage, terrassement, nettoyage des grilles) des bassins de rétention d'eaux pluviales par les équipes.

## 1.5 Cellule Epuration-Traitement-Pompage

### 1.5.1 équipe production d'eau potable

#### a) Exploitation des ouvrages et production

L'exploitation des ouvrages de production se fait suivant différents schémas selon les conventions signées entre Chartres métropole et les 3 syndicats fournisseurs d'eau potable sur certaines communes du territoire. Le détail complet de l'activité sur les ouvrages de production peut être consulté dans le rapport annuel de la collectivité sur le prix et la qualité de l'eau.

#### b) Qualité de l'eau produite

La qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble du territoire est globalement de bonne qualité de par le jeu de dilution de différentes ressources dans certains cas, de par la bonne qualité de la ressource dans d'autres.

Des points d'alertes apparaissent cependant sur certaines communes, les enjeux de protection de la ressource et de dilution par une interconnexion devenant un enjeu majeur dans ces cas.

Pris indépendamment, certains forages présentent en effet des dépassements par rapport aux limites acceptées pour les nitrates (< 50mg/L) et l'atrazine déséthyl (< 0.1 µg/L).

Les informations détaillées sont à retrouver dans le rapport annuel de la collectivité sur le prix et la qualité de l'eau.

#### c) Entretien et maintenance

Véolia eau s'est vu confier les missions de visites préventives de maintenance ainsi que les modifications, améliorations et remplacement d'éléments hydrauliques ou électromécaniques ou encore l'astreinte 24h/24h - 7j/7j, nécessaires au bon fonctionnement et à la continuité de service dans le cadre du marché dont l'entreprise est titulaire.

#### d) Principaux travaux menés en 2014

Opérations menées sur les ouvrages de production, de stockage ou de d'alimentation :

- renouvellement de pompe exhauré à Fresnay-le-Comte ;
- renouvellement des 3 pompes de surpression à Clévilliers ;
- renouvellement de vanne de régulation sur les réservoirs de Dangers, Prunay-le-Gillon et Vérigny ;
- renouvellement et/ou mise en place de chloration gazeuse ou liquide et/ou d'analyseur sur les sites de Barjouville, Chauffours, Fresnay-le-Comte, La Bourdinière-Saint-Loup, Mignières, Ollé ;
- réfection de l'étanchéité des réservoirs de Clévilliers, Dammarie, Francourville, Houville-la-Branche, Voise.

## 1.5.2 Equipe épuration

### Exploitation des ouvrages

L'exploitation des ouvrages est assurée par la DE avec notamment le suivi des paramètres d'auto-surveillance et transfert réglementaire au format SANDRE à la Direction Départementale des Territoires. Les résultats annuels de l'auto-surveillance des stations d'épuration sont consultables dans le rapport annuel de la collectivité sur le prix et la qualité de l'eau.

#### - Entretien et maintenance

Aqualter s'est vu confier les missions de visites préventives de maintenance ainsi que les modifications, améliorations et remplacement d'éléments hydrauliques ou électromécaniques ou encore l'astreinte 24h/24h - 7j/7j, nécessaires au bon fonctionnement et à la continuité de service dans le cadre du marché dont la société est titulaire.

#### - Principaux travaux 2014

- renouvellement de pompes de refoulement, agitateur, aérateurs... ;
- réhabilitation de postes de relevage ;
- début des travaux de raccordement de la station d'épuration de Gasville-Oisème à Champhol par le groupement Sogéa/Bouygues ;
- étude du raccordement de la station d'épuration de Saint-Georges-sur-Eure à La Taye.



Une convention de mise à disposition provisoire d'un équipement public a été signée entre Chartres métropole et la société Croc' Frais. Ainsi, par ce document, la lagune de la ZA du Bois Gueslin est désormais exploitée et sous la responsabilité administrative de Croc' Frais depuis le 10 juin 2014 et ceci pour une durée de 18 mois non renouvelable. Ce délai devant permettre l'étude et le raccordement du réseau de collecte des eaux usées de la ZA du Bois Gueslin à celui de la commune de via un réseau de refoulement pour un traitement des effluents sur la station d'épuration de Thivars.



## 1.6 Missions transverses

La direction de l'eau a rédigé le rapport au président sur le prix et qualité de service pour l'eau potable et l'assainissement (RPQS) 2013.

### 1.6.3 Délégation de Service Public

Système des eaux usées urbaines (stations d'épuration de Lèves et de Saint-Prest, et réseaux)

La direction de l'eau a mené la consultation permettant d'arrêter la DSP eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et de choisir un prestataire global (VEOLIA) par marché d'exploitation de deux ans et demi, dans l'attente de la mise en route de la future station d'épuration de la Mare Corbonne.

Station d'épuration de Lèves

La direction de l'eau a effectué la déclaration GEREP des émissions polluantes comme obligation réglementaire annuelle.

### 1.6.4 Protection de la ressource

Le schéma directeur en eau potable, eaux usées et eaux pluviales a débuté le 3/12/2013, avec l'aide d'un Assistant à Maître d'Ouvrage (EC eau-Claire Tassin, décision n° D2012/302) qui suit le bon déroulement de ces études sur 33 mois.

Le bureau d'études Cariçaiie désigné en 2012 (décision n°D 2012/312) a achevé les études de détermination du chemin de continuité écologique dans la traversée de Chartres par l'Eure, en privilégiant le bras du Petit Bouillon, et a achevé en 2014 les avant-projets des travaux de rétablissement de la continuité écologique. Le dossier est maintenant transféré à la Direction Plan Vert-Rivière qui assurera le choix du maître d'œuvre et le suivi de ces travaux.

La direction de l'eau a piloté la signature de la convention entre Chartres métropole et le CNRS représentant l'université d'Orléans et ANTEA group pour mener un programme de recherches labellisé par le pôle de compétitivité DREAM sur les transferts de nitrates vers le captage de la Saussaye (outil DARCI). Ce programme a débuté en septembre 2013 pour s'achever mi-2015.

## II. EXPERTISE

Les missions exercées en 2014 ont couvert les domaines suivants :

- suivi du marché de prestations de Gestion clientèle et facturation des usagers des services d'eau et d'assainissement de Chartres métropole ;
- proposition des tarifs d'eau et d'assainissement 2015 ;
- lancement et suivi du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ;

- lancement de l'opération de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif (réunions publiques) et suivi des études sur les communes de Bailleau-l'Evêque (24 études), Fresnay le Gilmert (1 étude) et Chauffours (33 études) ;
- rédaction du marché et analyse des offres pour les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.

## III. SERVICE USAGERS ET TRAVAUX NEUFS

### 3.1 Recrutements

- Arrivée le 15/01/2014 d'un technicien SPANC, chargé notamment des contrôles d'assainissement non collectifs et suppléance possible aux instructeurs / surveillants de travaux. Son arrivée s'inscrit dans le cadre de la mise en place du service de réhabilitation des assainissements non collectifs sur le territoire de Chartres métropole.
- Embauche d'un instructeur surveillant de travaux le 19 mai 2014. Le renforcement de l'équipe d'instructeurs / surveillants de travaux s'inscrit dans le cadre de la mise en place en 2014 du service de création des branchements à l'assainissement collectif et à l'extension du territoire de Chartres métropole en 2013 et 2014.

### 3.2 Travaux neufs 2014

#### Opérations sur réseaux

La direction de l'eau en tant que maître d'ouvrage, a confié à la direction études et travaux de Chartres métropole plusieurs opérations de renouvellement, d'extension ou de renforcement de réseaux :

- 7689 mètres linéaires de réseaux d'eau potable ;
- 5504 mètres linéaires de réseaux d'eaux usées ;
- 855 mètres linéaires de réseaux d'eaux pluviales, en s'intégrant aux programmes d'aménagement des communes.

D'autres opérations plus ponctuelles ont été suivies directement par les instructeurs surveillants de travaux du service usagers et travaux neufs :

- extension du réseau d'eaux usées sur le parvis de la Cathédrale ;
- dévoiement des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la place des Halles préalables aux travaux de l'Hôtel de Ville.

La maîtrise d'ouvrage de plusieurs opérations de renouvellement, d'extension ou de renforcement de réseaux de compétence Chartres métropole a par ailleurs été déléguée aux communes par convention dans le cadre d'opérations d'enfouissement de réseaux :

- renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement de la rue de Spoir à Mignières ;
- renouvellement du réseau d'eau potable rue du Nord à Saint-Aubin-des-Bois.

### Opérations d'aménagement/lotissements

Les instructeurs surveillants de travaux sont en charge de veiller au respect des prescriptions techniques de Chartres métropole auprès des aménageurs en vue de la rétrocession future des réseaux à Chartres métropole. En 2014, les principaux projets d'aménagement en cours ont été les suivants :

- Amilly - lotissement «Le Village» ;
- Clévilliers - lotissement «Les Tiercelles» ;
- Mainvilliers - lotissement de «Boisville» ;
- Chartres - Rue Réaumur Chartres ZA ;
- Chartres - « Beaulieu » ;
- Barjouville - extension de la ZA de la Torche ;
- Gasville Oisème - lotissement « la Garenne 4 » ;
- Morancez - lotissement « centre bourg Chavanne » ;
- Morancez - extension de la rue des artisans ;
- Lèves - « la Roseraie » ;
- Saint-Aubin-des-Bois, lotissement « Vauban » ;
- Saint-Georges-sur-Eure, lotissement «Les Erriaux» ;
- Saint-Prest « Cœur de Village ».

### 3.3 Interventions sur compteurs / branchements eau potable

Sur le territoire en régie, les agents de la direction de l'eau ont procédé au renouvellement de 310 compteurs dans le cadre d'une gestion patrimoniale du parc compteurs, et à la pose de 217 compteurs pour des nouveaux raccordements.

Sur le territoire en délégation de service public : 3 161 renouvellements et 192 créations.

La direction de l'eau, via son prestataire Veolia Eau pour toutes interventions du quotidien sur les réseaux d'eau potable, a procédé au renouvellement de 89 branchements plombs en 2014, et à 66 interventions pour remise en état de branchements / réparations de fuites.

### 3.4 Assainissement collectif

#### Contrôles de conformité

En 2014, la direction de l'eau a procédé à l'instruction de 216 autorisations de déversement. 468 contrôles de conformité ont été réalisés sur l'ensemble du territoire, dont 296 par Veolia au titre de la délégation de service public et 172 par les instructeurs surveillants de travaux de Chartres métropole.

#### Mise en service réseau d'assainissement collectif

Dans le cadre de travaux d'extension de l'assainissement collectif, Chartres métropole procède à la réalisation de la partie publique

du branchement. En 2014, Chartres métropole a procédé à la mise en service de 2,46 km de réseau d'assainissement collectif des eaux usées permettant de desservir 99 habitations existantes jusqu'alors en assainissement non collectif.

#### Bailleau-l'Evêque, Hameau de Sénarmont :

- extension de 700 ml du réseau public ;
- création de 25 nouveaux branchements et 4 branchements publics créés en attente sur un terrain non construit ou en doublon sur une habitation avec plusieurs sorties d'assainissement.

#### Jouy, avenue de Chardon, rue de Picdais, rue du Clos Blin :

- extension de 1010 ml du réseau public ;
- création de 40 nouveaux branchements.

#### Route de Briconville :

- extension de 70 ml du réseau public ;
- création de 1 nouveau branchement.

#### Quartier des Moulins Neufs à Saint-Prest (2<sup>e</sup> tranche de travaux) :

- extension de 580 ml du réseau public ;
- création de 33 nouveaux branchements et 2 branchements publics créés en attente sur des terrains non construits au moment des travaux.



## Créations de branchements à l'assainissement en domaine privé

Le raccordement des habitations vers les réseaux publics nouvellement mis en service n'est effectif qu'après la création de la partie privative du branchement vers la boîte de branchement créée en attente en limite du domaine public. Ces travaux, en domaine privé, sont à la charge du particulier par l'entreprise de son choix. Toutefois, Chartres métropole a mis en place en 2014 un service de réalisation de ces travaux dans le cadre d'opérations groupées sous maîtrise d'ouvrage publique Chartres métropole afin de faire bénéficier aux riverains de subventions de la part de l'Agence de l'Eau.

La réalisation de la démarche se déroule en deux temps, à savoir :

- une phase d'étude avec l'établissement d'un projet par le bureau d'étude missionné par Chartres métropole.
- une phase de travaux durant laquelle une entreprise missionnée par Chartres métropole réalisera les travaux définis et chiffrés dans le cadre de l'étude.

En 2014, le Bureau d'études IRH missionné par Chartres métropole a réalisé 8 études sur le hameau de Sénarmont et 25 études sur le quartier des Moulins Neufs à Saint-Prest

## 3.5 DT/DICT

Le décret n°2011-1241 du 05/10/2011 dit (décret DT-DICT) relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution est entré en vigueur le 01/07/2012 en remplacement du décret n°91-1147 du 14 octobre 1991.

Ce décret définit de nouvelles procédures et obligations pour les travaux à proximité de réseaux. Initiée suite à des accidents dramatiques survenus en 2007 et 2008, la refonte réglementaire, menée par la Direction générale de la prévention des risques en partenariat avec toute la profession, concerne l'ensemble des acteurs des travaux publics : maîtres d'ouvrage, exploitants de réseaux et exécutants de travaux qui sont soumis à de nouvelles obligations.

En 2014, la Direction de l'Eau a reçu 2194 sollicitations.

La Direction de l'Eau a instruit 1936 réponses à DT / DICT en tant qu'exploitant de réseau.

## 3.6 Urbanisme

En tant que concessionnaire de réseaux d'eau potable et d'assainissement, la Direction de l'eau est sollicitée pour avis par les mairies du territoire de Chartres métropole sur les documents d'urbanisme.

Ainsi, en 2014, 536 documents d'urbanisme ont été étudiés par la direction de l'eau, soit une augmentation de 32% par rapport à 2013.

Enfin, 1068 demandes de renseignement ont été formulées par les notaires pour l'année 2014. Ce qui représente une augmentation de 19% par rapport à l'année passée.



## 3.7 Assainissement non collectif (ANC)

Chartres métropole, compétente en assainissement non collectif, réalise les contrôles obligatoires des assainissements non collectifs prévus dans la réglementation sur le territoire communautaire.

En 2014, la direction de l'eau s'appuyait sur un marché de prestation avec Veolia Eau pour réaliser des contrôles en complément des contrôles réalisés en interne par le technicien SPANC. Ce marché s'est achevé en novembre 2014 et a permis de réaliser une importante campagne de contrôles initiaux des assainissements non collectifs de plusieurs communes qui n'avaient pas été diagnostiquées.

### Campagne de diagnostics initiaux :

349 installations contrôlées.

125 installations qui n'ont pas pu être contrôlées.

### Contrôles ponctuels hors campagne de contrôles initiaux :

25 contrôles ponctuels dont 23 réalisés par le technicien SPANC de Chartres métropole et 2 par son prestataire Veolia Eau.

77 contrôles réalisés dans le cadre de ventes dont 40 par le technicien SPANC de Chartres métropole et 37 par son prestataire Veolia Eau.

### Contrôles de Conception / réalisation

Les contrôles de conception et contrôles de réalisation sont réalisés sur avis de l'Agence Technique Départementale. En 2014, Chartres métropole via ce partenariat, a réalisé 81 contrôles de conception et 78 contrôles de réalisation.

### Réhabilitation

Achèvement des travaux de réhabilitation des 24 installations à Mittainvilliers.

### Acquisition d'un logiciel de gestion ANC

La direction de l'eau se dote en 2014 d'un outil logiciel de gestion de bases de données pour la gestion de la compétence assainissement non collectif. Il utilise la base de données de l'eau potable, complétée d'informations métiers utiles à la bonne gestion de la compétence assainissement non collectif.

Le logiciel est développé par la société Ypresia, et offre la possibilité d'une gestion élargie à l'assainissement par la suite.

## 4. Bureau d'études et travaux / SIG

### • Le dossier de nouvelle station d'épuration à la Mare Corbonne à Mainvilliers



Suite à l'avis favorable de la commission d'enquête (composée de trois commissaires enquêteurs) du 31 décembre 2013, et à l'avis favorable du CODERST obtenu le 24/01/2014, l'arrêté préfectoral n° 2014044-0002 portant autorisation de rejet et d'exploitation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement du système d'assainissement de Chartres est obtenu le 13/02/2014.

Le conseil communautaire du 06/03/2014 délibère ensuite sur la déclaration de projet.

Le Conseil municipal de la Mairie de Mainvilliers délibère sur son PLU le 24/02/2014.

La procédure de déclassement du chemin rural est lancée par délibération du conseil municipal de Mainvilliers du 25/06/2014 :

- enquête publique du 28/07 au 11/08/2014 pour déclasser 370 ml de chemin puis conseil municipal le 24/09/2014
- enquête publique du 17/11 au 1/12/2014 pour déclasser 2\*240 ml de chemin

Le dossier ICPE est déposé le 30/06/2014.

Suite au conseil communautaire du 10/02/2014 autorisant le dépôt du permis de construire et de démolir,

- le permis de construire (y compris démolition ouvrages hors service) est déposé le 04/07/2014 en mairie de Chartres et en mairie de Mainvilliers et obtenu (un seul arrêté commun signé des mairies de Chartres et Mainvilliers) le 09/10/14 ;
- le permis de démolir est déposé le 04/07/2014 en mairie de Lèves et obtenu le 28/08/2014.

Suite au CODERST du 12/09/2014, l'arrêté complémentaire 2014261-0001 est obtenu le 18 septembre 2014 pour régler le fonctionnement de stockage des eaux usées traitées de 80 000 m<sup>3</sup>.

Une commission d'aide de l'AESN donne son accord pour l'attribution des subventions et avances le 2 décembre 2014.

Enfin, la fin d'année 2014 est marquée par le démarrage des travaux par Aqualter/DV/Quille par ordre de service émis le 14 octobre 2014 pour 30 mois.

- Canalisations de transfert entre station d'épuration de Chartres/Lèves et Mainvilliers : suite des études (phase projet) en maîtrise d'œuvre interne pour les 4 km restant ;
- démolition station d'épuration de Chartres/Lèves : fin des études en vue de l'attribution du marché de travaux.

## Bureau d'Etudes et Travaux



### Etudes et travaux réalisés en 2014 pour la direction des déchets :

#### - Nouvelle déchetterie :

- > études géotechniques ;
- > avant-projet détaillé ;
- > rédaction du dossier de Déclaration d'Utilité Publique pour l'obtention de la parcelle dédiée à la déchetterie et poursuite des négociations pour arriver à un accord amiable ;
- > rédaction du dossier au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.



- Centre d'enfouissement technique de Lucé : suivi post-exploitation avec le marché à la commande Eau et Industrie et contrôle DREAL.

- Ancien centre de tri – mise en conformité avec MOE NALDEO

- > rédaction du DCE ;
- > dépôt du dossier de cessation d'activité au titre des rubriques 2711, 2714, 2716, 2260 et 2515-2.

- Etudes de conteneurs enterrés :

- > rue Muret, place Chantault
- > rue Gabriel Péri
- > Conteneurs Rue de Voves au Coudray (1 site)
- > Conteneurs Résistance à Mainvilliers

- Travaux de pose de conteneurs enterrés :

- > Dépose d'un site de 5 conteneurs Rue Ampère à Beaulieu à Chartres
- > Place Estiennes d'Orves à Chartres : pose de 1 machine d'ECOLLECT+ 1 dépose d'un site de conteneurs
- > ZAC PASTIÈRES : dépose de 7 conteneurs Plastic Omimum impasse Walker, Pose de 7 conteneurs rue du Général Patton

- Suivi de petits travaux à la déchetterie Saint-Aubin-des-Bois.

## Etudes et travaux réalisés en 2014 pour l'ingénierie du développement durable :

- réaménagement du terrain des gens du voyage à Lucé ;
- réfection des trottoirs de la ZA Gellainville ;
- création de places de stationnement rue de la Maladrerie au Coudray ;
- Plan vert à Luisant

## Travaux :

- aménagement de piste piéton / cycliste entre l'avenue Victor Hugo et l'hôtel Kyriad le long RD24 ;
- éclairage public dans la ZA des Propylées avec CITEOS et EIF-FAGE ;
- création de places de stationnement rue de l'Ormeteau à Lèves ;
- ZA La Torche Barjouville rue des Pierres Missigault – création d'un ilot central : travaux en décembre 2014
- Plan vert entre Fontenay-sur-Eure et Lucé : fin des travaux.

## Etudes et travaux réalisés en 2014 pour la direction de l'eau :

### Canalisations eau potable, eaux usées et eaux pluviales

Chartres métropole a procédé au renouvellement ou la création de :

- 7689 mètres linéaires de réseaux d'eau potable,
- 5504 mètres linéaires de réseaux d'eaux usées
- et de 855 mètres linéaires de réseaux d'eaux pluviales, en s'intégrant aux programmes d'aménagement des communes.

Du fait de la vétusté de la station d'épuration de Gasville-Oisème, Chartres métropole a lancé en septembre 2014 les travaux de raccordement des eaux usées de Gasville-Oisème vers le réseau de l'agglomération.



## Etudes :

Raccordement des eaux usées Saint-Georges-sur-Eure	Réalisation des études préliminaires et avant projet par le maitre d'œuvre IRH en 2014.
Amilly – Hameau de Ouerray	Mise en place de l'assainissement collectif et renouvellement d'eau potable.
Nogent-le-Phaye – Bois Paris	Réalisation des études préliminaires par IRH sur réseau EU et EP de la zone d'activités.
Ilot Courtille - Chartres	Etude pour renouvellement d'un réseau d'eaux usées et d'eau potable
Rues du Palais de Justice, des Lisses, Cardinal Pie et Sainte-Thérèse à Chartres	Opération en co maitrise d'ouvrage avec la ville de Chartres et Chartres Développement Immobilier Finalisation des études fin 2014 par ARTELIA maitre d'œuvre
Chemin de Chaunay à Thivars	Etude pour création d'un réseau d'eau potable
Rue de la Salle à Morancez	Etude pour création d'un réseau d'eaux usées et d'eau potable
Rue de Launay à Chartres	Réalisation d'une étude préliminaire
Rue du Château d'eau à Saint-Aubin-des-Bois	Renouvellement d'un réseau d'eau potable et extension réseau d'eaux usées
Rue de la tuilerie à Chartres	Création d'un réseau d'eaux usées et renouvellement d'un réseau d'eau potable
Rue de la Clouterie et rue de l'Épervier Chartres	Renouvellement du réseau d'eau potable
Rue de la Pie à Chartres	Renouvellement du réseau d'eau potable
Rue du Gord au Coudray	Création d'un réseau d'eau potable et d'eaux usées

### • Systeme d'information géographique (SIG)

Le service SIG a été mutualisé entre Chartres métropole et la ville de Chartres en février 2012. En 2014, une nouvelle équipe mutualisée s'est formée, chaque agent devant répondre conjointement aux besoins de la ville de Chartres et de Chartres métropole

### • Mise en place de l'accès à l'outil Web mapping Infogeo 28 en externe : communes de Chartres métropole :

- élaboration et signature des conventions pour les communes périurbaines ;
- formations des utilisateurs communes ;
- codification des Utilisateurs

### • Poursuite du déploiement de l'outil Web mapping Infogeo 28 en interne : Chartres métropole, Ville de Chartres, Chartres aménagement :

- codification des nouveaux arrivants ;
- évolution des profils d'accès en fonction des missions de chaque utilisateur ;
- suite de la formation des agents CTM – Ville de Chartres.

113 personnes sont codifiées dans les différents profils d'infogeo 28 à la Ville de Chartres.

238 personnes sont codifiées dans les différents profils de Chartres métropole.



### • Acquisition de données de référentiels :

- > achat des données du cadastre 2014 à une fréquence annuelle auprès de la DGFIP : fichier graphique (EDIGEO) et données propriétaires (MAJIC) et intégration dans Infogéo 28.
- > suite au DCE et analyse des offres, le marché d'acquisition d'un référentiel photogramétrique a été notifié fin 2014 sous forme d'un marché à la commande (15 000 €HT/an).
- > acquisition gratuite de l'orthophotoplan 2012 de 20cm sur le territoire de l'agglomération via l'échange avec la plateforme Géocentre
- > acquisition gratuite du fond de plan scan 25 d'IGN



- > acquisition gratuite de la BD topographique de l'IGN (2014)
- > acquisition gratuite de la BD adresse de l'IGN (2014)
- > acquisition gratuite des référentiels INSEE (indicateurs 2014 : ménages, résidences, emplois...)

## • Données métiers Chartres métropole :

Citons notamment :

- intégration des données eau potable et eaux usées
- Pour le territoire sous DSP Veolia, contrôle et intégration des données livrées par VEOLIA en juin 2014
- base de données transport consolidée au niveau du périurbain et des transports scolaires
- mise à jour de la base de données des conteneurs enterrés création de la base de données de vidéo-protection de l'agglomération
- création de la base de données des zones d'activités économiques

- numérisation des documents d'urbanismes en interne de 17 communes en format SIG (Dangers, Amilly, Ollé, Coltainville, Francourville, Prunay-Le-Gillon, Dammarie, Thivars, Saint-Prest, Corancez, Morancez, Bailleau l'Evêque, Nogent-Sur-Eure, Chevilliers, Poivilliers, Fontenay-Sur-Eure, Saint-Aubin-des-Bois)
- mise à jour de la base de données des noms de voie afin de permettre la distribution des bacs par le service déchets.



## • Suivi de projets et réalisations cartographiques pour les services :

- réalisation cartographique dans le cadre du rapport de diagnostics enfance et jeunesse
  - analyse cartographique des données indicateurs INSEE pour la Maison des entreprises et de l'Emploi
  - suivi SIG études BAC – direction de l'eau
  - suivi et contrôle des bases de données SIG AEP livrées par SAFE-GE et HYDRACOS dans le cadre du schéma directeur eau
  - suivi livrable cartographique DSP Eau – Veolia - 10 communes
  - suivi SIG études SCOT de Chartres métropole
- réalisation de cartes thématiques (SIG) ou PAO (présentation assistée sur ordinateur) : 29 cartes thématiques réalisées pour l'agglomération, 18 cartes thématiques réalisées pour la ville.

# 1. Enfance Jeunesse

## Accueils de loisirs

Les accueils de loisirs de Chartres métropole s'adressent aux enfants et aux jeunes âgés de 3 à 17 ans habitant dans l'une des 40 communes dites périurbaines du territoire.

Pour les enfants d'âge maternel et élémentaire, ces accueils permettent aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle en leur proposant un mode de garde de qualité, pendant les mercredis et les vacances scolaires.

Les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis dans l'un des pôles Enfance Jeunesse situés dans les communes de Jouy, Sours, Morancez, Dammarie, Saint-Georges-sur-Eure, Amilly et Bailleau-L'Evêque.

Pour les adolescents de 12 à 17 ans (ou à partir de l'entrée au collège et jusqu'à la majorité), des activités éducatives et de loisirs sont également proposées pendant les vacances : dans les pôles, sur des actions itinérantes, ou sous forme de camps et séjours.

En 2014, 1 794 enfants ou jeunes ont fréquenté les accueils de loisirs, toutes périodes et actions confondues. Cela a représenté 33 415 journées-enfants soit 7% de plus qu'en 2013.

Pendant les petites vacances (février, avril, octobre et Noël), la moyenne effectivement accueillie est de 170 enfants par jour. En

juillet, ce sont 500 enfants ou jeunes par jour qui fréquentent l'un des pôles ou l'une des actions, et 200 enfants par jour en août.

La gestion de ces accueils de loisirs est confiée par voie de délégation de service public à 3 associations exploitantes dont les contrats expirent au 31 décembre 2015. Une procédure de renouvellement pour un contrat unique a été lancée fin 2014.

En septembre 2014, du fait des nouveaux rythmes scolaires, de nouvelles conditions d'accueil ont été mises en œuvre pour le mercredi : une prise en charge des enfants s'effectue directement à la fin de la classe sur le lieu de scolarisation, puis un transport est organisé vers les pôles d'accueil. De plus, pour répondre à une demande croissante d'accueil liée à la classe le mercredi matin, 2 nouvelles structures ont été ouvertes, uniquement le mercredi, dans les communes de Saint-Prest et Sours.

Depuis septembre 2014, 340 enfants sont accueillis en moyenne chaque mercredi après midi dans l'un des 9 accueils de loisirs ouverts (290 enfants en moyenne au 1<sup>er</sup> semestre 2014).

A Sours, cette ouverture préfigure la nouvelle possibilité d'accueil qui sera proposée une fois la construction de l'accueil de loisirs achevée.



Accès de l'école maternelle et de l'accueil de loisirs depuis la rue Louis Isambert - Dessin de l'architecte du projet : Agence Diagonal (Le Coudray)

Les travaux de construction d'un accueil de loisirs à Sours ont débuté en octobre 2014 pour une durée prévisionnelle de 14 mois. L'objectif est d'améliorer l'offre d'accueil des enfants sur cette partie du territoire de Chartres métropole qui n'était pas équipée d'une structure adaptée.

Elle permettra de répondre aux besoins en mode de garde directement sur le pôle de

Sours et donc de supprimer les acheminements en car vers le pôle de Morancez.

D'une capacité de 92 enfants au total, l'accueil de loisirs sera doté de 2 grandes salles d'activités pour les enfants de 3 à 11 ans et d'un local ados pour les jeunes de 12 à 17 ans.

Il sera situé au sein d'un pôle enfance jeunesse construit en co-maîtrise d'ouvrage

avec la mairie de Sours, et qui rassemblera dans un lieu unique et à proximité immédiate de l'école élémentaire, la nouvelle école maternelle de 4 classes, une salle de motricité commune à l'école maternelle et à l'accueil de loisirs, une salle dédiée aux ateliers d'éveil du relais d'assistantes maternelles et un espace de restauration pour les écoles et l'accueil de loisirs.



### Actions proposées aux adolescents en 2014 :

Comme en 2013, diverses activités de loisirs sont offertes aux jeunes pour occuper leur temps libre pendant les vacances selon des formules variées susceptibles de s'adresser au plus grand nombre :

- **le local ados** : de 16 places (pendant les petites vacances) à 60 places par jour en juillet au sein du local de Saint-Georges-sur-Eure et celui Dammarie ;

- **les camps et séjours** :

- 50 places en séjour au ski en février,
- 90 places au total en séjours d'été au mois de juillet :

- 12 et 16 places lors de 2 camps courts de 4 ou 5 jours en Eure-et-Loir,
- 52 places en séjours de 10 jours à l'étranger : Rome et Lisbonne
- et 20 places en séjour en France (Ardèche) ;

- **les journées ou stages thématiques** :

115 jeunes ont participé à ces actions proposées pendant les petites vacances ou en juillet : formations baby-sitting ou secourisme, journée découverte de la plongée à l'Odysée, du ski nautique. . .

- **les formations aux fonctions d'animateur (BAFA) ou de directeur (BAFD) en accueil de loisirs** :

A partir de 17 ans, les jeunes qui le souhaitent peuvent intégrer des formations BAFA ou BAFD pour s'investir dans les métiers de l'animation : 9 jeunes ont bénéficié du stage théorique BAFA et 5 BAFD ont été formés. Ces formations sont organisées sur le territoire, par les associations gestionnaires des accueils de loisirs.

## RAM

Le **Relais d'Assistants Maternelles** est un lieu de rencontres et d'échanges qui s'adresse aux parents de jeunes enfants et aux Assistants Maternelles.

Deux éducatrices de jeunes enfants assurent un accueil physique et téléphonique et sur rendez-vous pour les parents à la recherche d'un mode de garde individuel, et pour les Assistants Maternelles.

Elles organisent également des ateliers d'éveil chaque semaine, qui s'adressent aux assistantes maternelles du territoire des 40 communes périurbaines et aux enfants qu'elles accueillent.

En janvier 2014, un atelier mensuel a ouvert sur la commune de Thivars.



Sont donc proposés aujourd'hui 6 ateliers hebdomadaires et 6 ateliers mensuels itinérants soit 8 ateliers chaque semaine.

En 2014, 249 ateliers ont été organisés pour les 324 assistantes maternelles du territoire. Une centaine d'entre elles fréquente ces ateliers de façon régulière ou occasionnelle, ce qui représente 314 enfants accueillis.

Au cours de ces ateliers, sont proposés des jeux éducatifs, des parcours de motricité, des jeux d'éveil sensoriel ou musical, des jeux de manipulation, des activités manuelles et jeux d'expression.

Le RAM organise également des sorties pédagogiques et temps de fêtes, où sont invités les parents ou grands parents des enfants.

En 2014, 3 sorties ont eu lieu : une matinée à Happyland, une représentation du spectacle de la ferme de Tiligolo, et une cueillette de pommes. 209 personnes ont participé à ces 3 sorties.

Les galettes des rois, les chasses aux œufs et les kermesses du RAM ont constitué 6 temps de fêtes et rassemblé 352 participants.

Enfin, 70 personnes, parents, enfants et assistantes maternelles ont participé à l'atelier géant organisé traditionnellement pour la journée nationale des assistantes maternelles.

Le RAM est également chargé de professionnaliser les assistantes maternelles pour améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants. Des sessions d'information sont organisées dans ce cadre.

En début d'année 2014, a eu lieu la fin des cycles de débat conférence sur le thème «Favoriser les relations entre les parents, les enfants et les professionnels», initié en 2013 pour 2 groupes de 11 et 12 assistantes maternelles.

6 réunions d'information rassemblant 74 personnes au total ont eu lieu sur les congés payés, les droits et devoirs des assistantes maternelles et la place du doudou, session animée par une psychologue.



## PIJ

**Les points d'information jeunesse (PIJ)** sont des lieux d'information qui s'adressent à tous les jeunes, de manière anonyme et gratuite, sur tous les thèmes pouvant les amener à l'autonomie : le logement, la santé, les formations, l'emploi, les loisirs ...

Ils peuvent également accompagner les projets individuels ou collectifs des jeunes (projets associatifs, d'échanges européens, de création d'entreprise).

Le PIJ de Chartres métropole dispose de 2 antennes, situées sur les pôles Jeunesse de Saint Georges sur Eure et Bailleau-L'Évêque. En 2014 les animatrices du PIJ ont mené des actions relatives à la citoyenneté : un concours photo pour valoriser le patrimoine communal, un concours de création portant sur le logo de l'information jeunesse, un spectacle pour enfants sur l'acceptation des différences.

Dans le domaine de l'emploi et de la formation, le PIJ a participé au forum des métiers à Chartrexpô, et a organisé un mini forum des métiers insolites dans chacune des antennes. Une journée d'information / inscription a également eu lieu pour des formations BAFA.

Le PIJ de Chartres métropole a renouvelé sa participation au City Raid Andros organisé par le BIJ de Chartres le 30 avril 2014

Une action à vocation culturelle et de prévention a mené un groupe de 7 jeunes à participer à un week-end au festival du Printemps de Bourges. Sur le thème de la mobilité européenne, 14 jeunes ont passé 3 jours à Strasbourg avec la visite du Parlement européen et une excursion en Allemagne à Europapark.

Tout au long de l'année d'autres animations ont été organisées dans les antennes sur les thématiques d'Information Jeunesse, avec une participation de 10 à 30 jeunes selon les actions :

Participation au salon Art et Création à Saint-Georges-sur-Eure, participation au vide grenier de Bailleau-L'Évêque « range ta chambre ! », reconduction de l'opération de collecte de jouets pour l'hôpital, actions de prévention avec la participation des infirmières de l'IFSI, et une animation « mangez bougez ».



## 2. Service Grands Equipements

### 1. Aérodrome

Après une importante phase de concertation et de consultation, le Cabinet ARC&A, retenu pour la construction des nouvelles installations de l'aérodrome, a affiné son projet.

Les installations existantes (club house des clubs, locaux de formation, ateliers d'entretien, hangars avions et planeurs) vont en effet être reconstruites au nord du site actuel tout en intégrant également un atelier pour le Club d'aéromodélisme de Chartres et en conservant en l'état les pistes aéronefs et planeurs.

La proximité de l'ancienne Base Aérienne 122 ayant fait l'objet d'importants bombardements pendant la Seconde guerre mondiale, la préparation du projet a nécessité une importante dépollution pyrotechnique sur plus de 1 hectare. Objets métalliques divers, munitions mais aussi quelques bombes ont ainsi été découverts et détruits.



Dans le cadre de la préparation du chantier, un diagnostic archéologique est programmé en 2015.

La SPL Chartres Aménagement, maître d'ouvrage du projet, a poursuivi les consultations des entreprises pour le démarrage des travaux prévus à l'automne 2015.



Les clubs de la plate-forme, notamment le Centre de Vol à Voile, engagé dans les compétitions de haut niveau, maintiennent leurs bons résultats sportifs avec un nouveau titre de Champion de France 2014 en « biplace 20 mètres » le classant ainsi dans les 10 premiers clubs français.

L'année 2014, c'est aussi la mise en révision par l'Etat, du Plan d'Exposition au Bruit 2002 de l'aérodrome pour mettre en conformité celui-ci avec le nouvel indice européen délimitant les zones de bruit. Ce document d'urbanisme permet de maîtriser la constructibilité et d'informer les populations à proximité de l'aérodrome. La procédure se poursuivra en 2015 avec une enquête publique et approbation dans le courant de l'année.

### 2. Equipements sportifs

Chartres métropole possède plusieurs équipements sportifs de proximité, qu'elle a confiés pour la gestion quotidienne aux mairies sur le territoire desquels ils sont implantés.



C'est le cas depuis 2011 du Dojo de Saint-Georges-sur-Eure et du terrain de Base-ball de Gellainville, fin 2012, du nouveau complexe sportif Marcel Jardé de Jouy et, depuis 2013, des installations sportives du Collège Soutine de Saint-Prest.

Tous ces équipements sont utilisés quotidiennement par de nombreuses associations sportives, des accueils de loisirs et des établissements scolaires.

Résident du terrain de Base-Ball de Gellainville, le club des French Cubs a passé sa 1ère année en D1 et a décroché l'organisation en 2015 de deux compétitions prestigieuses : le Challenge de France et la Coupe d'Europe.

## L'ODYSSEE

Quatre ans après son ouverture, l'Odysée s'est agrandie en février 2014.

Un 2<sup>e</sup> bassin olympique, extérieur, en inox (incluant ses installations techniques : traitement et chauffage de l'eau, remplissage et vidange du bassin, éclairage du bassin et des plages...), relié à l'intérieur par un couloir d'eau pour faciliter l'accès sans avoir à sortir dehors, a donc été ouvert au public.



Ce bassin a été équipé de gradins fixes d'une capacité de 340 places, gradins assurant également une protection contre le vent et le rayonnement du soleil. Ses abords ont été aussi conçus pour permettre l'installation de gradins mobiles permettant d'offrir une capacité de 5000 places pour notamment des compétitions internationales.

Des locaux de stockage et de rangement ainsi qu'une infirmerie extérieure ont également été réalisés côté sud du bassin, l'ensemble étant intégré dans l'espace paysagé avec une toiture végétalisée.

En réponse à l'augmentation de la fréquentation de l'Odysée, le parking a également été agrandi de 250 places au nord du parking actuel permettant d'atteindre maintenant plus de 650 places de stationnement.

L'ensemble de ces extensions a coûté 6,8 M€ HT.

Plus de 250 classes de maternelles et primaires étaient inscrites dans les plannings pour l'année scolaire 2014/2015 représentant plus de 5000 élèves, l'agglomération prenant en charge les lignes d'eau et le transport. Au total, sur l'année, plus de 74 000 enfants ont été accueillis dans le cadre de l'apprentissage de la natation à l'école.

11 collèges et 5 lycées/CFA fréquentent également l'équipement, en plus des sections sportives des collèges et lycées (apnée, natation course et triathlon).

## L'Odysée en quelques chiffres ...

En 2014, le complexe aquatique avec patinoire a enregistré 794 646 entrées, soit +5% par rapport à 2013. La fréquentation des espaces aquatiques représentent 83% de ces entrées.

- Ouvert **363** jours/an
- **2 000** élèves des écoles primaires de l'agglomération en moyenne par semaine
- **1 000** personnes pratiquent une activité Vert Marine / semaine (85 cours par semaine : cours natation enfants & adultes, aquagym...)
- **3 700** abonnés en 2014
- Environ **75 500** patineurs et **30 000** plongeurs
- **100** animations par an
- Consommations 2014 : **84 000** m<sup>3</sup> d'eau/an; **7 591 708** kw/an; **921 894** m<sup>3</sup> de gaz/an.

Les quatre clubs liés à l'Odysée (Chartres Métropole Natation, Chartres Métropole Canoë-Kayak, Chartres Métropole Triathlon et Subaqua Club) continuent à bénéficier du soutien financier de l'agglomération et poursuivent leur croissance en termes de licenciés et de résultats sportifs.



Dans la poursuite des Championnats de France 2009, 2010 et des Championnats d'Europe 2012, L'Odysée a accueilli en avril 2014 les Championnats de France de natation Course, en juin les 1<sup>er</sup> Championnats de France des Sports Subaquatiques et en septembre la 4<sup>e</sup> édition du Triathlon comptant pour les Finales du Championnat de France de Duathlon D1.

## LE CENTRE EQUESTRE

Le Centre équestre des Ecuries du Val de l'Eure, exploité par le Club Hippique du Carillon, poursuit son ascension avec des résultats sportifs 2014 significatifs notamment en obtenant la 1<sup>ère</sup> place des clubs du département et 3 podiums au Championnat de France des Clubs.



Antenne du CFA des Métiers du Sport et de l'Animation, le club hippique accueille, comme chaque année, une cinquantaine de stagiaires apprentis BPJEPS Activités équestres, salariés de centres équestres et poneys-clubs de la Région Centre et suivant leur formation pratique sur le site de Luisant ou de Nogent-sur-Eure.

En plus des pratiquants individuels (plus de 600 cavaliers en 2014), le Centre accueille toujours un nombre important de groupes (scolaires, centres de loisirs, jeunes en difficultés et handicapés).

### La 1<sup>ère</sup> année du centre d'hébergement

En mars 2014, le centre d'hébergement du centre équestre des Ecuries du Val de l'Eure a fêté sa 1<sup>ère</sup> année d'ouverture au public et a accueilli déjà près de 900 nuitées.



Conçu initialement pour les élèves, stagiaires et compétiteurs du centre équestre contigu, il accueille aussi désormais les touristes, individuels ou groupes. Sa gestion a été confiée au Club Hippique du Carillon. Sur 280 m<sup>2</sup>, il propose 22 couchages en dortoirs ou chambres doubles équipées de sanitaires et salles de bain individuelles. Une salle de vie commune disposant d'une cuisine en libre-service et d'un coin salon TV est mise à la disposition.



# Restauration collective

Chartres métropole exerce la compétence restauration collective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

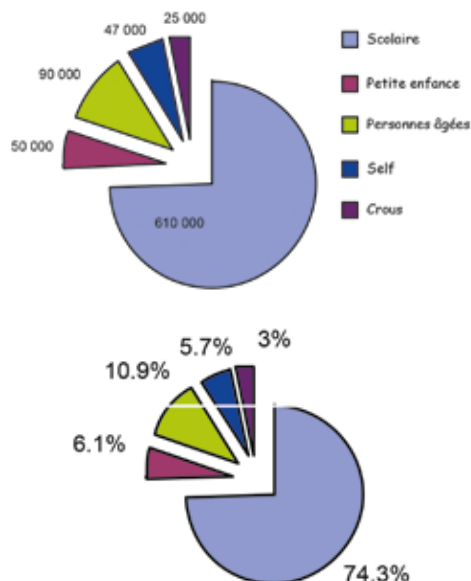


Avec l'arrivée des communes de Saint-Georges-sur-Eure et de Saint Prest, la restauration collective livre les repas à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires et, pour certaines, à destination des crèches et des personnes âgées à 17 des 47 communes de Chartres métropole.

La restauration collective fonctionne en liaison froide conformément à la réglementation Européenne sous l'agrément n°28-085-200.

Les 822 000 repas annuels sont fabriqués de façon traditionnelle dans l'unité de production située rue de Sours à Chartres.

## La répartition des repas fabriqués :



La réalisation de ces repas est assurée par une équipe de 22 personnes dont 7 cuisiniers.

Les approvisionnements des 800 tonnes de matières premières sont réalisés selon les objectifs suivants :

- favoriser les productions locales et nationales ;
- favoriser les denrées de marque ;

- assurer des productions différentes en fonction des typologies de convives ;
- s'inscrire dans une démarche durable en maîtrisant un maximum de fournisseur en circuit court et en contrôlant au mieux les flux énergétiques tant pour la cuisson, le refroidissement que pour la conservation.

C'est dans le respect règlementaire et des recommandations des pouvoirs publics que les menus sont établis et équilibrés :



- arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant ;
- arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant ;
- décret du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire ;
- groupement d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEMRCN)
- Plan National Nutrition Santé (PNNS).

Des commissions de menus sont régulièrement organisées pour moduler les menus en fonction des goûts et des habitudes alimentaires par typologie de convives.

Lors de ces commissions, la responsable diététique et qualité est présente et peut ainsi conseiller les clients dans leur choix et favoriser la diversité alimentaire.

La livraison quotidienne des 5100 repas dans les 54 restaurants satellites est assurée par 3 véhicules frigorifiques.



# 1. Ressources humaines

## • Service du personnel

### Missions

Le Service du Personnel répond aux demandes d'information sur les spécificités du statut dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité.

Il assure la gestion administrative liée au recrutement de l'agent et à son déroulement de situation au sein de la Collectivité, jusqu'à son départ.

Il veille aussi à garantir les droits des agents en matière d'absences régulières ou d'absences liés à la maladie ou l'accident de service.

### Effectif présent au 31/12/2014 :

13 agents pour 12,1 ETP

### Chiffres clefs

Au 31/12/2014, le service du personnel assurait la gestion de **1489** agents répartis comme suit : Ville **930** agents, le CCAS **317** agents et Chartres métropole **242** agents

Le service a réalisé **4023** actes ou arrêtés (soit + 57 % par rapport à 2012) dont 2285 pour la Ville, 1016 pour le CCAS et 722 pour Chartres métropole. La gestion des agents non titulaires, toutes collectivités confondues, représente plus de la moitié de ces actes (1462). De nombreux actes (recrutement, temps partiel, disponibilité, fin de contrat, etc...) s'accompagnent de courriers individualisés. **31** dossiers d'admission à la retraite ont été finalisés, de nombreux rendez-vous d'étude préalable ont eu lieu.

Le pôle absence a assuré le suivi de **318** ordres de mission Ville, **12** CCAS et **126** Chartres métropole.

Le pôle santé a proposé **1020** rendez-vous auprès de la médecine du travail respectivement répartis pour la Ville, le CCAS et Chartres métropole à 664, 178 et 178 et a géré l'intégralité des arrêts de travail et effectué l'étude des droits à traitement. Le Comité Médical a été saisi à **73** reprises pour les situations de maladie les plus lourdes (soit + 32.14 % par rapport à 2012).

Il a également été géré **107** accidents de service au total et maladies professionnelles (dont 55 Ville, **31** CCAS et **21** Chartres métropole. **15** expertises ont été diligentées dans le cadre de l'instruction des dossiers et la Commission de réforme a été saisie à **20** reprises.

### Temps fort 2014

- Préparation du passage à la version 5 du logiciel ; correction des anomalies et migration du logiciel.
- Emménagement.
- Préparation de la mutualisation et municipalisation du personnel (300 agents).
- Reclassement de février 2014 pour l'intégralité de la catégorie C et une grande partie de la catégorie B.
- Préparation du calcul automatisé des congés.
- Bilans sociaux pour les trois entités.

### Projets 2015

Mutualisation et vérification des situations individuelles.

Evolution du logiciel de gestion du temps.

Achever la dématérialisation de la gestion des congés.

Préparation de la seconde phase de mutualisation.

## • Service emploi et formation

### Missions FORMATION :

- assurer le maintien et l'acquisition de compétences des agents de la Ville, du CCAS de Chartres, et de Chartres métropole ;
- concevoir, planifier et organiser des actions de formations en réponse aux besoins des services et des agents, dans le respect du budget formation et de l'orientation stratégique de la collectivité ;
- conseiller pour l'inscription et le suivi en matière de préparation à concours et examens ;
- assurer le suivi administratif et financier de la formation professionnelle ;
- recruter et suivre les contrats d'apprentissage des trois collectivités.

### Formations 2014, budget « frais pédagogiques » et chiffres clés :

**Ville** : 85 000€ (plus apprentissage 21 800€) ; 2226 jours de formation réalisés ; 477 agents partis en formation (soit 55% des agents de la Ville).

**CCAS** : 78 890 € (dont apprentissage 2300€) ; 1001 jours de formation ; 246 agents partis en formation (soit 79% des agents du CCAS).

**Agglo** : 16 800 € budget principal / 6 700€ budget eau potable / 11 000€ budget eaux usées (dont apprentissage 800€) / 6 500€ budget déchets / 1000 € budget transports ; 628 jours de formation réalisés ; 124 agents partis en formation – soit 52% d'agents de l'Agglo.





### Missions EMPLOI :

- analyser le besoin qualitatif et quantitatif en personnel en lien avec les services de la Ville, du CCAS de Chartres, et de Chartres métropole ;
- définir et assurer la gestion des procédures de recrutement ;
- accompagner la mobilité interne des agents (entretiens, conseils, recherches d'opportunités ...).

### Emploi 2014, budget et chiffres clés :

De juillet à décembre 2014 : 58 procédures de recrutement menées, dont 16 mobilités internes.

Budget de 17 000 € (Ville) + 15 000 € (Agglo) pour les packs annonces de recrutement

### Temps fort 2014 pour le service emploi et formation

- Création du service Emploi et Formation en juillet 2014, par rapprochement des services « Formation Professionnelle » et « Recrutement ». Service désormais composé de 3 agents et d'un chef de service.
- Développement du partenariat avec le CNFPT : mise en place de formations en intra pour la professionnalisation des agents et pour accompagner les projets de la collectivité, notamment dans le cadre de la mise en place du guichet unique.
- Préparation de l'élaboration du plan de formation triennal 2015-2017 commun aux 3 collectivités et rencontre avec les services pour le recensement de leurs missions de formation
- En matière d'emploi, accompagnement des mouvements de personnel liés à la nouvelle organisation au 01/01/2015.
- Poursuite de la dématérialisation engagée par le CNFPT : inscriptions en ligne pour toutes les formations inter et d'intégration

## • Service Paie

### Missions :

- réaliser tous les mois les salaires des agents Ville de Chartres, du Centre Communal d'Action Sociale de Chartres, de Chartres métropole et de l'Etablissement Public « Chartres International » ;
- gestion des indemnités et retenue à la source éventuelle des élus ;
- gestion des allocations-chômage ;

- élaboration des prévisions budgétaires et suivi budgétaire de la Ville de Chartres, du Centre Communal d'Action Sociale de Chartres, de Chartres métropole et de Chartres International.

### Effectif présent au 31/12/2014 :

5 agents pour un total de 4.40 ETP

### Budget réalisé 2014 : Frais de personnel (hors Elus)

Ville = 30.716.338 €

CCAS = 9.927.506 €

Chartres métropole = 9.769.224 €

Chartres International = 64.993 €

### Chiffres clés :

- 19.875 bulletins de salaires traités au cours de l'année 2014, réparti de la manière suivante :

Ville = 11.585

CCAS = 4.006

Chômage = 2

Chartres métropole = 4.147

Chartres International = 135

- 610 attestations « Pôle Emploi » ont été réalisées

(400 pour la Ville, 127 pour le CCAS, 73 pour Chartres métropole et 10 pour Chartres International)

- 178 attestations d'indemnités journalières ont été adressées à la MNT ou à la CPAM

(98 pour la Ville, 66 pour le CCAS et 15 pour Chartres métropole)

- 212 contrats GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) ont été payés au cours de cette année pour un montant annuel de 161.805 €

### Temps fort 2014

Evolution du logiciel RH

Mise en place de la régie pour le paiement des contrats GUSO

Mise en place des nouveaux conseils municipal et communautaire

Réalisation des bilans sociaux au titre de l'année 2013

Préparation des transferts de personnel : municipalisation de la Petite Enfance (CCAS vers Ville de Chartres) et mutualisation (Ville de Chartres vers Chartres métropole)

### Projets 2015

Mise en place des municipalisations et mutualisations

Reprise du dossier remboursement des frais de missions et formations à compter du 01 juillet 2015.

## 2. Juridique, marchés, affaires immobilières, assurances

### • Pôle affaires juridiques

Au 1<sup>er</sup> juillet 2013, une partie des services de Chartres métropole et de la Ville de Chartres a été mutualisée. Les directions des affaires juridiques de ces deux structures ont été concernées par ce mouvement.



#### Description des activités

##### a) Réalisation du conseil juridique

Il s'agit de la commande d'études et analyses juridiques par la direction et les services : recherches juridiques et formalisation de la réponse (courriel, note formalisée...). Un tableau des sollicitations doit être tenu à jour.

Il y a une externalisation des cabinets d'avocats d'un certain nombre de prestations de conseil juridique mais cela reste rare.

Il s'agit également de la rédaction d'actes juridiques (conventions, ...) et de modèles à l'attention des services.

Enfin, il s'agit de recherches documentaires.

Détail des missions de conseil :

- apporter un conseil juridique aux services et directions : analyser les demandes de conseil et les situations au regard du droit, procéder aux recherches documentaires nécessaires à la qualification des faits, procéder à l'interprétation des dispositions légales et réglementaires ainsi que de la jurisprudence ;
- élaborer des préconisations à mettre en œuvre d'un point de vue juridique ;
- rédiger les procédures juridiques internes ;

- formuler une réponse juridique : procéder à la qualification juridique des faits et rédiger des rapports, notes ou correspondances complexes selon les principes de structuration et de rédaction juridique (faits, discussion, conclusion) ;
- apporter une expertise juridique aux services et directions dans l'élaboration de leurs documents à caractère juridique (conventions...);
- assurer le précontentieux des actes.

Le nombre de sollicitations pour l'année 2014 a été de : 119

##### b) Pré-contrôle de légalité :

Une procédure formalisée de pré contrôle de légalité a été mise en place en 2014 pour les délibérations de Chartres métropole, la Ville et son CCAS. Une uniformisation des missions et des pratiques est en cours notamment sur la partie décisions.

##### c) La gestion des contentieux

Sont exclus les contentieux relevant de la protection fonctionnelle des agents (gérés par DRH en principe).

Nombre de contentieux gérés :

	Chartres métropole	Ville de Chartres	C.C.A.S.
Devant les juridictions administratives :	11	12	0
Devant les juridictions judiciaires :	5	7	0
Précontentieux :	5	7	0

##### d) Gestion des recours gracieux pour Chartres métropole.

##### e) Gestion des dépôts de plainte et constitution de partie civile :

Suivi des dépôts de plainte.

##### f) Passation et exécution des marchés publics de conseil juridique et de représentation devant les juridictions :

- constitution du dossier et des éléments en faisant les demandes auprès des services concernés par le contentieux ;
- rédaction de la note de cadrage (CCTP = synthèse des faits + synthèse de la requête + descriptifs des missions) ;
- saisine du service marchés afin de monter un marché et la lettre de consultation ou gestion de toute la procédure en interne selon le montant ;
- rédaction de l'analyse des offres.

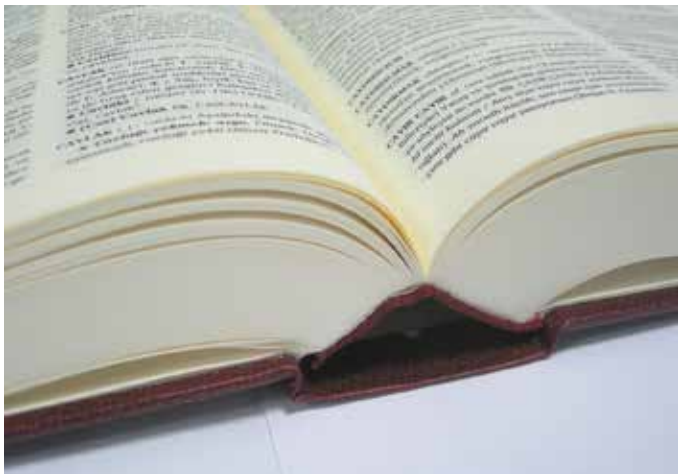
### g) Gestion de la communication des documents administratifs pour les deux collectivités

Les deux agents, responsables des affaires juridiques sont les correspondants de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs pour Chartres métropole et la Ville de Chartres. Une procédure formalisée a été mise en place en 2014.

### h) Mise en place d'une veille juridique

Le Pôle Affaires Juridiques est en charge de la veille juridique et de la diffusion de l'information juridique dans les collectivités.

L'année 2014 a été l'occasion de débiter la réflexion sur la mise en place d'une veille juridique qui se concrétisera en 2015 par la diffusion du numéro 1 du bulletin d'information juridique.



## • Affaires Immobilières

- Gérer les diverses procédures de transactions immobilières (acquisitions, cessions, échanges, servitudes).
- Instruire les procédures de préemption suite aux délégations du droit de préemption urbain (D.P.U.) des communes.
- Louer des immeubles bâtis et non bâtis à titre permanent et non permanent et suivre les recettes.
- Prendre à bail des immeubles bâtis et non bâtis à titre permanent et non permanent et suivre les dépenses.
- Assurer les procédures de classement, désaffectation et déclassement du domaine public.
- Autoriser certaines occupations du domaine public et du domaine privé.
- Effectuer divers enregistrements, établir des bilans annuels des transactions immobilières à annexer au compte administratif, informer sur les transactions immobilières.
- Participer à la gestion financière du patrimoine et suivre le paiement des impôts (taxes foncières, d'habitation, ordures ménagères...).

- Suivre le budget du service.
- Assister, conseiller et collaborer avec les services internes et externes (par exemple : la S.P.L. Chartres Aménagement pour les diverses concessions d'aménagement).

### CHIFFRES CLES 2014 :

- Acquisitions de parcelles non bâties au prix total de **1 309 491.10 €** :
  - pour la réalisation de l'ensemble des ouvrages publics destinés à assurer la desserte des terrains et le fonctionnement de la zone du Jardin d'Entreprises et de la zone du Parc d'Archevilliers,
  - pour l'aménagement de la zone industrielle Edmond Poillot,
  - pour l'extension de la zone d'activités du « Bois Paris »,
- Cessions de parcelles non bâties au prix total de **156 820.14 €** :
  - pour la réalisation d'un parking poids lourds et l'extension d'un bâtiment existant (fabrication de profilés pour le bâtiment) à Mignières,
  - pour la construction d'un bâtiment industriel de sablage et traitements de surfaces à Mignières,
  - pour la création d'un giratoire à l'intersection de la RN 154 et de la RD 28 à Berchères-les-Pierres.

## • Les Marchés Publics

- Gestion de la totalité des procédures de marchés publics à partir de 15 000 € HT.
- Gestion des avenants aux marchés publics.
- Gestion des sous-traitances.
- Gestion des reconductions de marchés (tableau de bord en accès libre)
- Gestion des procédures de résiliation de marchés.
- Gestion des conventions de groupement de commandes.
- Secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres.

**Nombre de marchés publics notifiés en 2014 : 131**

### Délégations de service public :

- Gestion des procédures de passation.
- Gestion des avenants.
- Secrétariat de la Commission de Délégation de Service Public.
- Secrétariat de la Commission consultative des services publics locaux

**Nombre de consultations lancées en 2014 : 2**

## 3. Finances

# Les résultats 2014 et la répartition de l'exécution budgétaire 2014

## LES RESULTATS 2014 ET LA REPARTITION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2014

En 2014, à travers la gestion des 10 budgets distincts, Chartres métropole a réalisé 188 113 K€ de recettes et 170 610 K€ de dépenses.

Les recettes sont réparties pour 124 504 K€ en fonctionnement et pour 63 609 K€ en investissement. Les dépenses sont de 109 887 K€ pour la section de fonctionnement et de 60 723 K€ pour la section investissement.

Le résultat consolidé de l'exercice 2014 s'élève à 17 503 K€.

Ce résultat global est constitué par les excédents de fonctionnement de 14 618 K€ et d'investissement de 2 885 K€. Après prise en compte du solde des restes à réaliser (- 9 345 K€), le résultat global 2014 s'élève à un excédent de 8 158 K€.

L'exécution budgétaire 2014 par budget

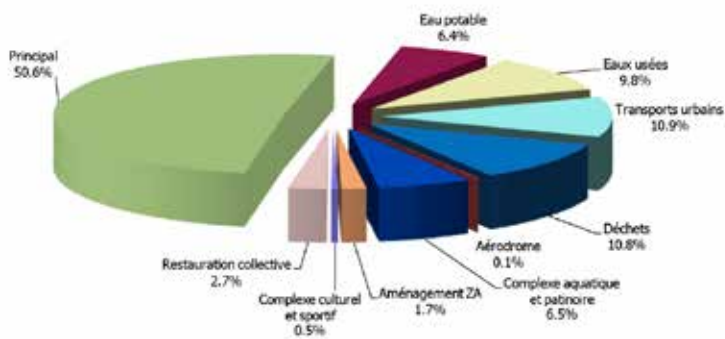
	Principal	Eau potable	Eaux usées	Transports urbains	Déchets	Aérodrome	Complexe aquatique et patinoire	Amenagement ZA	Complexe culturel et sportif	Restauration collective	Total
Recettes de fonctionnement	65 122 448	6 777 411	6 981 843	15 176 162	17 741 139	70 779	6 806 350	1 467 813	235 500	4 123 051	124 504 496
Recettes d'investissement	30 403 975	5 388 490	11 578 233	5 297 846	2 542 566	71 532	4 979 220	1 811 005	620 967	914 714	63 608 547
<b>Total recettes</b>	<b>95 526 423</b>	<b>12 165 901</b>	<b>18 560 076</b>	<b>20 474 008</b>	<b>20 283 705</b>	<b>142 311</b>	<b>11 787 570</b>	<b>3 278 818</b>	<b>856 467</b>	<b>5 037 765</b>	<b>188 113 043</b>
Dépenses de fonctionnement	60 307 210	4 883 211	5 313 761	14 345 433	16 121 339	50 106	4 981 806	1 270 277	174 564	2 439 225	109 886 932
Dépenses d'investissement	28 435 966	6 206 598	9 690 560	3 303 858	3 796 999	124 763	7 314 934	1 298 464	520 884	30 433	60 723 479
<b>Total dépenses</b>	<b>88 743 196</b>	<b>11 089 809</b>	<b>15 004 321</b>	<b>17 649 291</b>	<b>19 918 337</b>	<b>174 869</b>	<b>12 296 740</b>	<b>2 568 741</b>	<b>695 448</b>	<b>2 469 658</b>	<b>170 610 411</b>
<b>Résultats</b>	<b>6 783 227</b>	<b>1 076 092</b>	<b>3 555 755</b>	<b>2 824 718</b>	<b>365 367</b>	<b>-32 558</b>	<b>-509 170</b>	<b>710 077</b>	<b>161 019</b>	<b>2 568 106</b>	<b>17 502 632</b>

Résultats et soldes d'exécution en euros

Résultat de fonctionnement	4 815 238	1 894 200	1 668 082	830 730	1 619 800	20 673	1 826 544	197 536	60 936	1 683 826	14 617 564
Solde d'investissement avant reports	1 967 980	-818 108	1 087 673	1 993 988	-1 254 433	-53 231	-2 335 714	512 541	100 083	804 280	2 885 068
Solde d'investissement après reports	-3 432 459	-1 732 377	-1 376 020	1 918 001	-1 455 084	-9 611	-1 686 465	512 541	-52 036	853 625	-6 459 894
<b>Résultat global</b>	<b>6 783 227</b>	<b>1 076 092</b>	<b>3 555 755</b>	<b>2 824 718</b>	<b>365 367</b>	<b>-32 558</b>	<b>-509 170</b>	<b>710 077</b>	<b>161 019</b>	<b>2 568 106</b>	<b>17 502 632</b>
Résultat global après reports	1 382 779	161 823	292 062	2 748 731	164 716	11 062	140 079	710 077	8 900	2 537 451	8 157 680

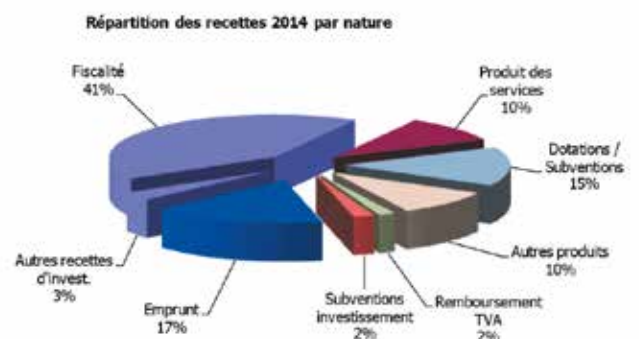
L'exécution budgétaire 2014 par budget

Répartition de l'exécution budgétaire 2014



## Présentation consolidée des dépenses et recettes de l'exercice 2014

Les recettes 2014 de Chartres métropole (recettes réelles)



**Les recettes issues de la fiscalité** (65 234 K€), comprennent notamment la fiscalité locale (40 748 K€), la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (13 225 K€) et le versement transport (12 155 K€).

**Les dotations et subventions** (23 288 K€) regroupent essentiellement les compensations de l'État au titre de dotation de compensation de groupement (11 347 K€), la dotation d'intercommunalité (5 248 K€), les dotations relatives à la réforme de la Taxe professionnelle (682 K€) et les allocations compensatrices de taxe d'habitation (574 K€), les diverses participations de la CAF pour les terrains des gens du voyage et les actions enfance jeunesse (216 K€), les aides à la collecte sélective des déchets (1 543 K€), des participations de l'Agence de l'eau de Seine Normandie (334 K€), la participation du Conseil Départemental à l'organisation des Transports (2 062 K€), la dotation globale de décentralisation Transports Urbains (595 K€) et la dotation globale de décentralisation Aéroport (44 K€).

**Les produits des services** (15 670 K€) proviennent en majeure partie des surtaxes perçues par la collectivité au titre des services eau potable et assainissement (11 190 K€), de la vente des repas produits par la restauration collective (2 625 K€), de la redevance spéciale relative aux déchets (532 K€), du produit de l'activité des déchetteries (195 K€) et de l'activité des transports péri-urbains (188 K€) et de la Maison du Vélo (15 K€).

**Les autres produits** (15 226 K€) correspondent principalement à la participation des budgets annexes aux charges de structure (3 410 K€), à la contribution reçue du budget principal par le budget annexe complexe aquatique (6 500 K€) et le complexe Culturel et sportif (235 K€), aux primes d'épuration de 2011 et 2012 versées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (336 K€), au transfert des excédents de fonctionnement des budgets Eau potable et Assainissement d'une partie des communes respectivement pour 780 K€ et 511 K€, du produit de la valorisation des déchets (751 K€) et indemnités versées par les assureurs suite à des sinistres notamment la Déchetterie de Champhol (100 K€), à la redevance d'occupation du domaine public Orisane (220 K€) et l'intéressement TGAP versé par Orisane pour l'année 2013 (122 K€) ainsi qu'au versement de l'intéressement par le délégataire Vert Marine pour le complexe aquatique et patinoire (226 K€).

**Les recettes d'investissement**, d'un montant total de 37 886 K€, représentent 24 % des recettes totales et se répartissent entre tous les budgets sauf les budgets Aménagement ZA, Aéroport et Restauration Collective. Elles sont composées principalement du recours à l'emprunt (26 767 K€), des subventions d'investissement (3 287 K€), des immobilisations et comptes de tiers (5 192 K€) et des remboursements de TVA (2 641 K€).

*Les dépenses 2014 de Chartres métropole (dépenses réelles)*



**Les investissements et équipements** constituent le premier poste de dépenses de Chartres métropole. En 2014, ils représentent un montant total de 33 151 K€. Les dépenses seront détaillées dans le paragraphe « les dépenses d'équipement en 2014 ».

**Les reversements de fiscalité** représentent également un poste important. Son montant est de 31 800 K€ dont 30 604 K€ au titre du budget principal. Ces dépenses comprennent notamment l'attribution de compensation (21 823 K€ en dépenses, 21 694 K€ en AC nette), la dotation de solidarité communautaire (7 800 K€), le reversement FNGIR (374 K€), la restitution suite aux dégrèvements de taxe foncière (96 K€) et la prise en charge de la hausse CFE 2013 (511 K€).

**L'annuité de la dette** (13 598 K€) comprend 7 043 K€ de remboursement de capital et 6 555 K€ de charges financières.

**Les charges de personnel** s'élèvent à 9 995 K€ en 2014.

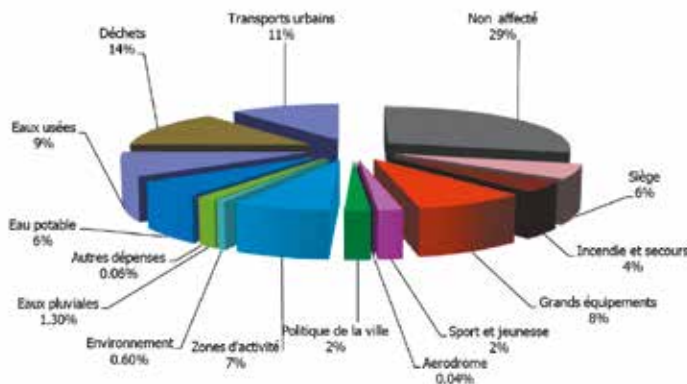
Les charges générales se chiffrent à 15 334 K€ en 2014. Les charges de structure se répartissent selon les budgets suivants :

	Charges de structure 2014
BA Déchets	1 300 024
BA Eau potable	416 875
BA Assainissement	492 800
BA Transports urbains	1 190 072
BA Restauration collective	10 657
<b>TOTAL</b>	<b>3 410 428</b>

**Les subventions et participations** (9 245 K€) sont essentiellement regroupées d'une part sur le budget principal (7 649 K€ dont 5 025 K€ au titre du contingent incendie et 2 140 K€ de subventions aux communes, groupement de collectivités, associations et personnes de droit privé) et d'autre part sur le budget déchets (892 K€ dont 730 K€ de contribution au SOMEL et 162 K€ de participations à divers syndicats suite aux conventions de gestion concernant la collecte).

**Les prestations de services** (23 030 K€) concernent les marchés et délégation de services publics pour l'incinération des ordures ménagères, la gestion des déchetteries et du centre de tri (9 277 K€), la participation pour l'exploitation du complexe aquatique et patinoire (2 299 K€), la délégation des transports urbains (10 512 K€), la gestion de la facturation de l'eau dans le périmètre périurbain (195 K€) et la gestion des aires d'accueil (200 K€) et des accueils en centres de loisirs (545 K€).

Répartition des dépenses 2014 par compétences



Les dépenses non affectées comprennent notamment l'annuité de la dette du budget principal (3 745 K€). Les annuités de la dette des budgets annexes sont comptabilisées au sein des différentes compétences.

## Les dépenses d'équipement en 2014

Les principales dépenses d'équipement réalisées en 2014 par Chartres métropole sont recensées sur les budgets suivants :

**- Budget principal : 16 828 K€** dont :

- 4 749 K€ d'avances de trésorerie au profit de la SPL Chartres Aménagement,
- 2 200 K€ de rachat d'actions « Sem Chartres expo » à la Ville de Chartres,
- 156 K€ pour les centres de loisirs sans hébergement et principalement la construction du CLSH de Sours,
- 86 K€ pour le centre équestre de Nogent sur Eure,
- 1 210 K€ pour les eaux pluviales dont 1 089 K€ au titre des réseaux et bassins et 121 K€ pour des études,
- 535 K€ de travaux au titre du plan vert et de la rivière,
- 287 K€ pour les travaux d'aménagement du site Pichard,
- 756 K€ pour les travaux de signalisation et de voirie des zones d'activités,
- 97 K€ pour les poteaux incendie,

- 509 K€ principalement pour la création de l'aire d'accueil des gens du voyage au Propylées,
- 2 648 K€ pour les fonds de concours et subventions d'équipement,
- 1 260 K€ pour diverses acquisitions foncières,
- 1 080 K€ d'achat de logiciels, matériels, outillages, mobiliers,
- 1 026 K€ consacrés aux travaux de vidéo protection,
- 227 K€ pour diverses études.

**- Complexe aquatique et patinoire : 1 959 K€.**

**- L'eau et l'assainissement** représentent 9 908 K€ comprenant 6 666 K€ pour les eaux usées dont :

- Les travaux pour la nouvelle station d'épuration (2 976 K€),
- Les réseaux de collecte des eaux usées et les travaux de raccordement (2 690 K€),
- Les travaux sur autres ouvrages d'exploitation (459 K€),
- Les études (207 K€),
- L'acquisition de matériel (190 K€).

3 242 K€ pour l'eau potable dont principalement :

- 963 K€ au titre des réseaux, 165 K€ au titre des ouvrages, 1 547 K€ au titre des réseaux et ouvrages mis à disposition, 351 K€ pour des études, 205 K€ utilisés pour l'outillage et divers matériels.

**- Les déchets : 3 085 K€** dont :

- l'installation de conteneurs enterrés et divers matériels (1 659 K€),
- les travaux sur les ouvrages d'exploitation (582 K€),
- le parc de véhicules de collecte et grosses réparations (533 K€),
- l'acquisition de terrain à Fontenay-sur-Eure pour la prochaine déchetterie (284 K€),
- l'acquisition de divers outillages et matériels techniques (10 K€),
- l'acquisition de bacs roulants (9 K€).

**- La préparation de la construction du complexe culturel et sportif : 467 K€.**

**- Les transports urbains : 872 K€** dont :

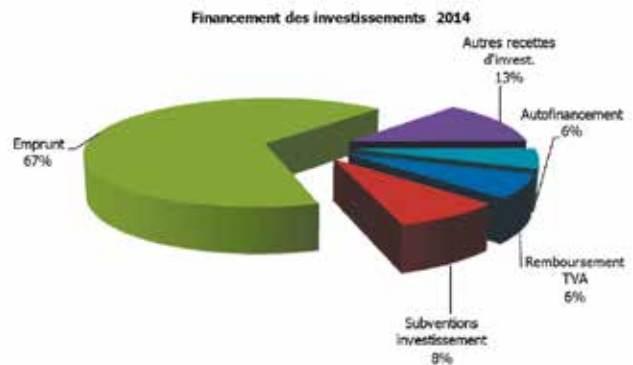
- 119 K€ de renouvellement d'abribus,
- 87 K€ pour des études (consultation et indemnisation de l'enquêteur pour le PDU, parcours en site propre, enquête origine et destination des voyageurs),
- 47 K€ concernant principalement l'aménagement des abris vélos,
- 50 K€ d'achat de vélos et de matériels pour vélos,
- 26 K€ de gros équipements pour les bus et cars,

- 9 K€ pour l'acquisition d'un véhicule de liaison,
- 529 K€ de participation au capital de la SPL « Chartres métropole Transport ».

## Le financement des dépenses d'investissement

Les recettes représentent un montant total de 37 351 K€ (hors opérations de gestion de la dette). Elles proviennent de l'autofinancement (2 850 K€), de la mobilisation d'emprunts (26 751 K€), de la TVA (2 641 K€), des subventions d'investissement perçues (3 287 K€) et d'autres recettes d'investissement (4 657 K€).

Les subventions d'investissement d'un total de 3 287 K€ sont perçues pour l'essentiel sur le budget principal pour un montant de 981 K€ (410 K€ pour la nouvelle aire d'accueil des Gens du voyage



(versement de 90%), 453 K€ au bénéfice de la protection vidéo, 41 K€ versés par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental au titre des rivières, 40 K€ pour la révision du SCOT et 36 K€ au titre des Eaux pluviales) ainsi que sur les budgets Eau potable pour 396 K€ versés par l'AESN destinés aux travaux d'interconnexion et de diagnostics et sur le budget Eaux usées pour 828 K€ (AESN pour des créations et réhabilitation de réseaux, raccordements...).

## La politique fiscale en 2014

### Le panier fiscal

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, Chartres métropole bénéficie, depuis 2011, d'un panier fiscal décomposé de la manière suivante :

2014	Bases prévisionnelles	Bases réelles	Taux voté	Produits fiscaux prévisionnels	Produits fiscaux réels
Taxe d'habitation	154 252 000	153 386 588	9,32%	14 376 286	14 345 492
Taxe foncière non bâti	4 982 000	5 003 635	1,47%	73 235	73 551
Taxe additionnelle FNB				200 118	207 996
CFE	49 399 000	49 399 755	25,42%	12 557 226	13 652 103
CVAE				8 984 919	8 984 919
IFER				579 243	579 024
TASCOM				1 834 247	1 847 188
DCRTP				682 450	682 450
Allocations compensatrices				737 498	737 497
Régul FNGIR 2013					11 773
Sous-total					41 121 993
Versement FNGIR				-362 262	-374 085
				39 662 961	40 747 958

Les recettes réelles fiscales 2014 ont représenté un produit global de 40 748 K€.

La fiscalité est donc composée de :

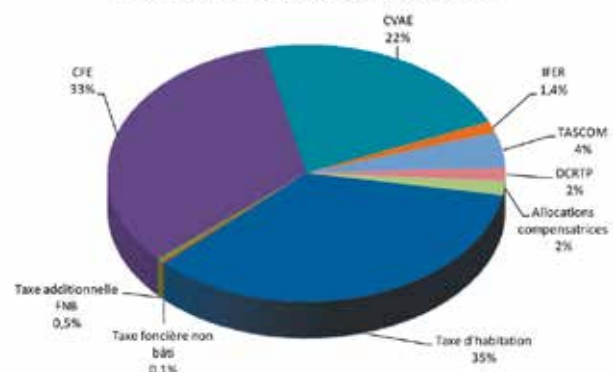
- la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des entreprises. Le taux est voté chaque année par Chartres métropole (2014 : 25,42%, pour un produit de 13 652 K€) ;
- la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (2014 : 8 985 K€) ;

- l'impôt forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) (2014 : 579 K€) ;
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) (2014 : 1 847 K€).

D'autres recettes viennent compléter le panier fiscal dont le montant est notifié par la Direction générale des Finances Publiques :

- Les allocations compensatrices liées aux exonérations décidées par la loi sont compensées par l'Etat (2014 : 737 K€) ;
- La dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui correspond aux pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (2014 : 682 K€) ;
- Le versement au titre du FNGIR, dispositif de péréquation garantissant le même produit fiscal avant et après la réforme de la TP. Pour l'année 2014, Chartres métropole est contributeur au fonds pour un montant de 362 K€.

### Répartition des recettes fiscales 2014



## La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM est assise sur le foncier bâti et due à ce titre par tout propriétaire d'immeuble. Elle est la principale ressource du budget annexe Déchets et représente plus de 79 % des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté).

2014	Bases prévisionnelles	Bases réelles	Taux voté	Produits fiscaux prévisionnels	Produits fiscaux réels
TEOM	114 478 666	114 981 545	11,50%	13 165 047	13 225 127

Dans le but d'améliorer la qualité des services mis en place au cours des dernières années et d'inscrire la collectivité dans une démarche de développement durable (poursuite et développement du tri sélectif, acquisition de sacs biodégradables et mise aux normes environnementales de l'usine d'incinération), le taux de TEOM a été porté à 11,50 % en 2009 et est resté inchangé en 2013 et en 2014 malgré un périmètre élargi aux 47 communes et l'offre de services.

### Le versement transport (VT)

Le versement transport (VT) est un impôt destiné au financement des transports en commun dans les aires urbaines de plus de 10000 habitants. Il est assis sur la masse salariale des personnes physiques ou morales, publiques ou privées qui emploient plus de neuf salariés. Le taux en vigueur en 2014 est de 1,15 %.

La collecte du VT est essentiellement assurée par les URSSAF, les MSA, l'Armée et la SNCF qui reversent le produit selon une périodicité mensuelle ou trimestrielle. Compte tenu des inévitables retards dans le versement, la recette budgétaire (produit encaissé au cours de l'année) n'est pas équivalente à la recette réelle de l'exercice (versement correspondant à l'année considérée).

Au compte administratif 2014, le produit de VT ressort à 12 155 K€.

## La politique tarifaire et le prix de l'eau

Concernant les tarifs des services publics, et notamment les tarifs d'eau potable et d'assainissement, une progression de 1,30 % en 2014 a globalement été retenue.

En ce qui concerne la nouvelle STEP, la surtaxe spécifique de 0,10 € créée en 2012 et destinée à compenser l'augmentation des charges durant la phase de construction (durant laquelle vont cohabiter l'exploitation du système actuel et la construction du nouveau dispositif d'épuration) a continué à s'appliquer en 2014 (seules les communes raccordées à l'actuelle STEP sont concernées).

Le prix de l'eau (eau potable et assainissement) est la somme des redevances perçues par la collectivité, les délégataires des services publics et l'Agence de l'eau.





# La solidarité communautaire en 2014

## Le panier fiscal

Chartres Métropole perçoit le produit de la contribution économique territoriale et en reverse une part significative à ses communes membres, dans le cadre du règlement financier :

- **au titre de l'attribution de compensation** qui est basée sur le produit de fiscalité économique que les communes percevaient l'année précédant la création de l'agglomération, diminuée des charges transférées.
- **au titre de la dotation de solidarité communautaire (DSC)** qui a vocation à permettre une répartition équitable des ressources entre Chartres Métropole et les communes membres. Le règlement financier de Chartres Métropole, approuvé par délibération n°2013/53 du Conseil communautaire du 28 janvier 2013, instaure une dotation de solidarité communautaire (DSC) au bénéfice des communes membres et en définit les modalités de répartition (critères et pondération) ainsi que de versement. Il prévoit également qu'il appartient au Conseil communautaire d'arrêter chaque année le montant de cette dotation de solidarité communautaire. Ainsi, au titre de l'année 2014, le Conseil Communautaire a décidé de fixer à 7 800 K€ l'enveloppe de la DSC.

montant total DSC		7 800 000
Population totale DGF	30%	2 340 000
Population totale pondérée par PF	5%	390 000
Logements sociaux RPLS	22%	1 716 000
Poids TP 2009	10%	780 000
Fréquentations des gares	11%	858 000
Etablissements d'enseignement supérieur (LMD)	11%	858 000
Eqpts à vocation touristique + 10 000 visites/an	11%	858 000
<b>total</b>	<b>100%</b>	<b>7 800 000</b>

Communes	AC 2014
Amilly	15 660 €
Bailleau-l'Évêque	-27 530 €
Barjouville	569 260 €
Berchères-Les-Pierres	39 781 €
Berchères-Saint-Germain	-16 459 €
Briconville	3 268 €
Challet	-10 712 €
Champhol	31 155 €
Chartres	13 072 469 €
Chauffours	-5 996 €
Cintray	-11 647 €
Clévilliers	40 356 €
Coltainville	22 932 €
Corancez	-9 844 €
Dammarie	71 920 €
Dangers	40 368 €
Fontenay-sur-Eure	152 786 €
Francourville	70 476 €
Fresnay-Le-Comte	22 813 €
Fresnay-Le-Gimert	-6 137 €
Gasville-Oiseme	224 791 €
Gellainville	292 056 €
Houville-La-Branche	29 278 €
Jouy	85 509 €
La Bourdière Saint Loup	40 468 €
Le Coudray	518 039 €
Lèves	154 521 €
Lucé	3 777 284 €
Luisant	712 828 €
Mainvilliers	585 709 €
Meslay-Le-Grenet	-9 293 €
Mignéres	127 293 €
Mittainvilliers	3 381 €
Morancez	19 133 €
Nogent-Le-Phaye	352 429 €
Nogent-Sur-Eure	40 438 €
Oillé	-9 694 €
Poisvilliers	-10 785 €
Prunay-Le-Gillon	37 436 €
Saint-Aubin-des-Bois	-4 709 €
Saint-Georges-sur-Eure	232 297 €
Saint-Prest	70 632 €
Sours	47 349 €
Thivars	186 864 €
Vérigny	-2 014 €
Vers les Chartres	113 755 €
Voise	14 085 €
<b>Total 2014</b>	<b>21 694 003 €</b>

Communes	DSC 2014
Amilly	58 644 €
Bailleau-l'Évêque	30 054 €
Barjouville	61 347 €
Berchères-Les-Pierres	23 797 €
Berchères-Saint-Germain	19 131 €
Briconville	3 078 €
Challet	10 552 €
Champhol	106 402 €
Chartres	4 472 848 €
Chauffours	7 505 €
Cintray	11 622 €
Clévilliers	19 799 €
Coltainville	22 786 €
Corancez	10 191 €
Dammarie	41 394 €
Dangers	12 726 €
Fontenay-sur-Eure	27 777 €
Francourville	20 374 €
Fresnay-Le-Comte	8 660 €
Fresnay-Le-Gimert	5 163 €
Gasville-Oiseme	35 122 €
Gellainville	27 718 €
Houville-La-Branche	12 323 €
Jouy	85 043 €
La Bourdière Saint Loup	11 495 €
Le Coudray	151 216 €
Lèves	172 835 €
Lucé	993 740 €
Luisant	248 253 €
Mainvilliers	564 521 €
Meslay-Le-Grenet	8 134 €
Mignéres	24 175 €
Mittainvilliers	13 085 €
Morancez	48 251 €
Nogent-Le-Phaye	51 888 €
Nogent-Sur-Eure	13 522 €
Oillé	16 404 €
Poisvilliers	9 697 €
Prunay-Le-Gillon	25 509 €
Saint-Aubin-des-Bois	27 334 €
Saint-Georges-sur-Eure	75 418 €
Saint-Prest	97 347 €
Sours	53 341 €
Thivars	24 467 €
Vérigny	7 503 €
Vers les Chartres	20 341 €
Voise	7 468 €
<b>Total 2014</b>	<b>7 800 000 €</b>

# Table des abreviations

**ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat  
**AO** : Appel d'Offres  
**ARS** : Agences Régionales de Santé  
**B to B** : Business to Business  
**CESEL** : Comité d'éducation pour la santé d'Eure-et-Loir  
**CISPD** : Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance  
**CODEL** : Comité de Développement Economique d'Eure-et-Loir  
**CROUS** : Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires  
**CUCS** : Contrat Urbain de Cohésion Sociale  
**DAC** : Document d'Aménagement Commercial  
**DCE** : Dossier de Consultation des Entreprises  
**DDCSPP** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations  
**DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques  
**DSC** : Dotation de Solidarité Communautaire  
**DT DICT** : Déclaration de Travaux/ Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux  
**DUP** : Déclaration d'Utilité Publique  
**FEADER** : Fonds européen Agricole pour le Développement Rural  
**FNCCR** : Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies  
**FNDAE** : Fond National des Adductions d'Eau  
**FPH** : Fonds de Participation des Habitants  
**HT** : Hors Taxes  
**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
**MAPA** : Marché A Procédure Adaptée  
**NTIC** : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication  
**OCLTR** : Ouverture de Crédit à Long Terme avec Revolving  
**OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
**PAD** : Point d'Accès au Droit  
**PAV** : Point d'Apport Volontaire  
**PIG** : Programme d'Intérêt Général  
**PIJ** : Point Information Jeunesse  
**PLAI** : Prêt Locatif Aidé d'Intégration  
**PLH** : Programme Local de l'Habitat  
**PLUS** : Prêt Locatif à Usage Social  
**RAM** : Relais d'Assistants Maternelles  
**SANDRE** : Service d'Administration Nationale des Données et Référentiel sur l'Eau  
**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale  
**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux  
**SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours  
**SEM** : Société d'Economie Mixte  
**SIG** : Système d'Information Géographique  
**SIPAC** : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays Chartrain  
**SITER** : Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Entretien de la Roguenette  
**SMEP** : Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation  
**SMJE** : Syndicat Mixte du Jardin d'Entreprises  
**SMPO** : Syndicat Mixte Pôles Ouest  
**SMTUBAC** : Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain  
**SRU** : Solidarité et Renouvellement Urbain  
**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères  
**TP** : Taxe Professionnelle  
**TTC** : Toutes Taxes Comprises  
**TVA** : Taxe à Valeur Ajoutée  
**URSSAF** : Union pour le Recouvrement des Cotisations de la Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales  
**VT** : Versement Transport  
**ZAC** : Zone d'Aménagement Concertée



# 2014 en images



7 mai 2014 : les cyclistes découvrent la nouvelle promenade de 17 km « Nature en ville »



1<sup>er</sup> février 2014 : inauguration du bassin olympique ex



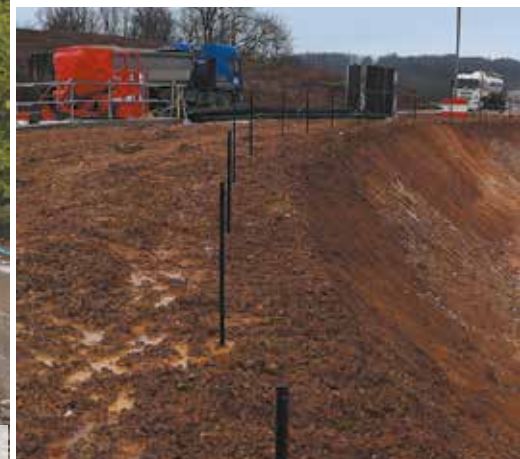
16 octobre 2014 : 350 nouveaux étudiants sont accueillis par la Ville de Chartres et Chartres métropole



Juin 2014 : les sala



Septembre à décembre 2014 : les habitants de 40 communes de l'agglomération sont équipés de bacs roulants pour les déchets.





térieur de l'Odysée.



8 au 13 avril 2014 : championnats de France de natation en grand bassin à l'Odysée.



riés de Guerlain investissent leur nouveau site de production, dans le Jardin d'entreprises.



Juin 2014 : le photographe de renommée international Gérard Rancinan installe son nouveau studio au CM 101.



20 octobre 2014 : le chantier de construction de la nouvelle station d'épuration démarre.

# Chartres métropole Rapport d'activités 2014



*Chartres métropole*

*Hôtel de Ville – Place des Halles – 28000 Chartres*

*02 37 23 40 00 – [www.chartres-metropole.fr](http://www.chartres-metropole.fr) – [contact@agglo-chartres.fr](mailto:contact@agglo-chartres.fr)*